Soixante-dix-neuvième année. — N° 116. Le Numéro : 4 francs. Jeudi 15 Mai 1947.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			DÉBATS PARLEMENTAIRES	ÉDITION COMPLÈTE		
— COMPTE CHÈQUE POSTAL 100.97, Paris —	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
France, Colonies et pays de protectorat français	940 fr.	480 fr.	255 fr.	215 fr.	1.500 fr.	760 fr.	400 fr.
Etranger.. { Pays accordant 10 % sur les tarifs postaux.	1.300 »	660 »	345 »	320 »	1.960 »	990 »	515 »
Etranger.. { Autres pays	1.660 »	840 »	435 »	425 »	2.420 »	1.220 »	630 »

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : 1° les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires; — 2° les avis, communications, informations, annonces.

L'Édition des DÉBATS PARLEMENTAIRES comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée Nationale et du Conseil de la République ainsi que les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions.

L'Édition COMPLÈTE comprend : *1° l'Édition des* LOIS ET DÉCRETS ; — *2° l'Édition des* DÉBATS PARLEMENTAIRES ; — *3° tous les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes*, — *4° les Tables des matières délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.*

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 6 FRANCS

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE LA REPUBLIQUE

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MAGISTRATURE

Extrait du registre des décisions disciplinaires du conseil supérieur de la magistrature (p. 4494).

LOIS

Loi n° 47-579 portant ouverture de crédits provisoires applicables aux dépenses du budget ordinaire (services civils) pour le deuxième trimestre de l'exercice 1947 (rectificatif) (p. 4494).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Ministère de la justice.

Décret du 13 mai 1947 portant nominations de greffiers (p. 4494).

Décret du 13 mai 1947 portant nomination d'un juge de paix suppléant (p. 4495).

Décrets du 13 mai 1947 portant nomination de suppléants de juges cantonaux et d'un greffier cantonal dans le ressort de la cour d'appel de Colmar (p. 4495).

Arrêté du 13 mai 1947 portant ouverture de crédits (p. 4495).

Arrêtés portant attribution de fonctions et nominations (tribunaux pour enfants et éducation surveillée) (p. 4495).

Ministère des affaires étrangères.

Décret n° 47-840 du 30 avril 1947 portant suppression du poste de conseiller économique auprès du général commandant en chef français en Allemagne (p. 4496).

Exequatur accordé à un consul (p. 4496).

(2 f.)

Ministère de l'intérieur.

Décret n° 47-841 du 13 mai 1947 portant modification du décret du 23 juin 1938 instituant en Algérie une taxe au profit des greffiers en matière criminelle (p. 4496).

Décret n° 47-842 du 13 mai 1947 relatif aux dépenses du conseil national des services publics départementaux et communaux et aux modalités de rémunération du personnel participant au fonctionnement de cet organisme (p. 4497).

Décret du 13 mai 1947 déclarant d'utilité publique l'acquisition d'un terrain situé à Lomme (Pas-de-Calais) (p. 4497).

Décret du 13 mai 1947 portant changement de nom de la commune de Puiseux (Aisne) (p. 4497).

Arrêté du 8 mai 1947 fixant les conditions et le programme du concours de chiffreur à l'administration centrale du ministère de l'intérieur (p. 4497).

Ministère de la guerre.

Décret du 3 mai 1947 portant changement d'arme d'un officier de réserve (p. 4498).

Décret du 3 mai 1947 portant rappel à l'activité d'un officier en non-activité pour infirmités temporaires (p. 4498).

Décrets des 3 et 13 mai 1947 portant nominations et promotions (armée de terre) (réserve) (p. 4498).

Décret du 13 mai 1947 portant modification du décret du 27 septembre 1946 portant acceptation de démissions (armée de terre) (active) (p. 4498).

Décret du 13 mai 1947 portant acceptation de la démission d'un officier (armée de terre) (active) (p. 4499).

Décret du 13 mai 1947 portant promotion et annulation d'un décret (armée de terre) (active) (p. 4499).

Décret du 13 mai 1947 portant promotion automatique au grade de lieutenant à titre définitif (armée de terre) (active) (p. 4499).

Décret portant attribution de la médaille des évadés (rectificatif) (p. 4501).

Arrêté portant homologation d'officiers à titre posthume (p. 4501).

Arrêté portant homologation de sous-officiers et hommes de troupe à titre posthume (p. 4506).

Arrêté annulant un arrêté portant rétrogradation (personnels civils extérieurs) (p. 4510).

Ministère de l'air.

Décrets du 13 mai 1947 portant attribution de la médaille de l'aéronautique (p. 4511).

Décret du 13 mai 1947 portant report de prise de rang dans le grade et promotion dans la réserve, intégration dans les cadres actifs en application de l'article 4 de la loi n° 46-1149 du 22 mai 1946 (p. 4513).

Décret du 13 mai 1947 portant réintégration dans les cadres actifs (p. 4513).

Décret du 13 mai 1947 portant promotions dans le corps des ingénieurs militaires de l'air (p. 4513).

Décret du 13 mai 1947 portant modification de réintégrations dans les cadres actifs au titre de l'ordonnance n° 45-1847 du 18 août 1945 (p. 4514).

Décret du 13 mai 1947 portant modification du décret du 17 février 1947, réintégration, promotion et nomination dans l'armée active (p. 4514).

Décret du 13 mai 1947 portant annulation d'admission dans les cadres actifs dans les conditions de l'article 5 de la loi n° 46-1149 du 22 mai 1946, admission dans les cadres actifs, dans les conditions des articles 4 et 5 de ladite loi, promotions (active et réserve) (p. 4514).

Décret du 13 mai 1947 portant annulation d'admission dans les cadres actifs dans les conditions de l'article 5 de la loi n° 46-1149 du 22 mai 1946, admission dans les cadres actifs, dans les conditions de l'article 4 de ladite loi et promotions (active) (p. 4515).

Décret du 13 mai 1947 portant réparation de préjudice de carrière (promotion dans l'armée de l'air) (p. 4516).

Décret du 13 mai 1947 portant promotions dans le corps des ingénieurs militaires des travaux de l'air (p. 4516).

Décret du 13 mai 1947 portant nomination dans le corps des commissaires ordonnateurs de l'air (p. 4516).

Décret du 13 mai 1947 portant fixation de prise de rang dans le grade et promotions d'officiers d'encadrement des formations féminines de l'air (p. 4516).

Décret du 13 mai 1947 portant annulation d'une admission dans les cadres actifs prononcée au titre de l'article 5 de la loi n° 46-1119 du 22 mai 1946 et admission dans les cadres actifs dans les conditions de l'article 4 de ladite loi (p. 4517).

Décret du 13 mai 1947 portant radiation des cadres d'un officier de réserve de l'armée de l'air condamné à une peine criminelle (p. 4517).

Décret du 13 mai 1947 portant admission dans les cadres actifs au titre de l'article 4 de la loi n° 46-1119 du 22 mai 1946 et promotion dans l'armée active (p. 4517).

Décrets du 13 mai 1947 portant annulation d'une admission dans les cadres actifs au titre de l'article 5 de l'ordonnance n° 45-1973 du 1er septembre 1945, report de prise de rang dans le grade et admission dans les cadres actifs, au titre de l'article 4 de ladite ordonnance (p. 4517).

Décret du 13 mai 1947 portant annulation d'une admission dans les cadres actifs au titre de l'article 4 de la loi n° 46-1119 du 22 mai 1946, promotion au grade de commandant dans la réserve et admission dans les cadres actifs au titre de l'article 4 de la loi n° 46-1119 du 22 mai 1946 (p. 4518).

Décrets du 13 mai 1947 portant réintégration dans les cadres actifs (p. 4518).

Décret du 13 mai 1947 portant admission dans les cadres actifs d'officiers de réserve de l'armée de l'air (p. 4519).

Décret du 13 mai 1947 portant acceptation de démission d'un officier de l'armée active (p. 4519).

Décret du 13 mai 1947 portant homologation dans le grade (armée de l'air) (p. 4519).

Décisions portant citations à l'ordre de l'armée aérienne (p. 4520).

Ministère de l'économie nationale.

Décret du 14 mai 1947 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 4520).

Ministère de l'agriculture.

Circulaire du 8 mai 1947 aux directeurs des laboratoires agréés et aux inspecteurs de la répression des fraudes interdisant l'emploi de l'acide borique dans les beurres (p. 4520).

Ministère de la production industrielle.

Décret n° 47-843 du 14 mai 1947 portant approbation de la convention du 14 mai 1947 relative à l'association en participation constituée sous la dénomination de « Syndicat d'études et de recherches pétrolières en Afrique équatoriale française » entre l'Etat, le bureau de recherches du pétrole, la colonie, la Compagnie française des pétroles, la Société d'exploitations minières Pechelbronn et la Société de recherches minières et pétrolières coloniales (p. 4521).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret n° 47-844 du 13 mai 1947 relatif au statut du personnel des secrétariats des facultés et de l'académie d'Alger (p. 4523).

Décret du 13 mai 1947 relatif à l'approbation de l'élection d'un membre libre à l'académie des beaux-arts (p. 4523).

Ministère des travaux publics et des transports.

Arrêtés portant nominations, acceptation de démissions, reclassement et détachement:

Ports aériens (p. 4523).

Télécommunications (p. 4523).

Etablissement central de la météorologie (p. 4523).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 14 mai 1947 mettant un auditeur au conseil d'Etat à la disposition du ministre de la France d'outre-mer (p. 4523).

Décret portant dissolution d'associations (rectificatif) (p. 4524).

Arrêtés portant reclassement et rapportant les dispositions de précédents arrêtés (élevage et industries animales des colonies et magistrature coloniale) (p. 4524).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décret du 2 mai 1947 portant annulation de nomination dans la Légion d'honneur (p. 4526).

Ministère du commerce, de la reconstruction et de l'urbanisme.

Décret n° 47-845 du 8 mai 1947 constituant un conseil supérieur de la propriété industrielle (p. 4525).

Décret du 13 mai 1947 portant création d'un office public municipal d'habitations à bon marché à Millau (Aveyron) (p. 4526).

Ministère de la jeunesse, des arts et des lettres.

Arrêté du 12 mai 1947 portant délégation de signature (p. 4526).

Arrêté relatif à l'application de la loi n° 45-0195 du 31 décembre 1945 portant fixation du budget général (services civils) et notamment les articles 46 et 47 relatifs aux entreprises de presse (rectificatif) (p. 4526).

Arrêté portant titularisations (agents du service de la conservation des palais nationaux et du service des jardins) (rectificatif) (p. 4526).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Décret du 14 mai 1947 accordant un congé de trois mois avec traitement à un haut fonctionnaire du ministère (p. 4526).

Suspension de fonctions (p. 4527).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions et de bureau (p. 4527).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocation de bureau (p. 4529).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES

Machines à timbrer: Autorisations et retraits (p. 4530).

Tableau comparatif en valeur et en tonnage des importations et des exportations (avril 1947) (p. 4532).

Annonces (p. 4536).

DOCUMENTS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE CONSTITUANTE

ÉLUE LE 2 JUIN 1946

Annexes: feuille 31 *(fin) (pour l'édition complète).* (Voir le sommaire des annexes au *Journal officiel* du mardi suivant.)

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MAGISTRATURE

Extrait du registre des décisions disciplinaires du conseil supérieur de la magistrature.

Par décision motivée en date du 12 mai 1947, le conseil supérieur de la magistrature, statuant disciplinairement, a prononcé la déchéance de M. Marchat, conseiller à la cour d'appel de Paris.

LOIS

Loi n° 47-579 portant ouverture de crédits provisoires applicables aux dépenses du budget ordinaire (services civils) pour le deuxième trimestre de l'exercice 1947.

Rectificatif au *Journal officiel* du 31 mars 1947: page 2990, 3e colonne, article 11, au lieu de: « L'article 4 de la loi du 11 septembre 1941 est abrogé », lire: « L'article 4 de la loi du 14 septembre 1941 est abrogé ».

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Décret du 13 mai 1947 portant nominations de greffiers.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Décrète:

Art. 1er. — Sont nommés greffiers en chef des tribunaux de première instance de :

Bar-sur-Aube (Aube), M. Brobecker (Emile), en remplacement de M. Bouery, démissionnaire en sa faveur.

Saint-Julien (Haute-Savoie), M. Benassy (Emile), en remplacement de M. Rizet, démissionnaire en sa faveur.

Art. 2. — Sont nommés greffiers des justices de paix de:

Alençon (canton Ouest) (Orne), M. Mourot (Fernand), greffier de la justice de paix d'Alençon (canton Est), en remplacement de M. Poussin, démissionnaire en sa faveur (loi du 29 novembre 1921, art. 2).

Archiac (Charente-Maritime), M. Chaffotte (Henri), en remplacement de M. Dumergue, destitué, à charge pour M. Chaffotte de verser au profit de qui de droit, et avant sa prestation de serment, à la caisse des dépôts et consignations, la somme de 42.000 F à laquelle a été fixée la valeur de l'office.

Asnières (Seine), M. Mathieu (Raymond), en remplacement de M. Radal, démissionnaire en sa faveur.

Chambley (Meurthe-et-Moselle), M. Mieuset (René), huissier du tribunal civil de Briey, en remplacement de M. Marx, décédé (loi du 29 novembre 1921, art. 1er).

Dijon (canton Est) (Côte-d'Or), M. Gallois (Marcel), en remplacement de M. Gallois, son père, décédé.

Dijon (canton Nord) (Côte-d'Or), M. Gallois (Marcel), greffier de la justice de paix de Dijon (canton Est), en remplacement de M. Gallois, son père, décédé (loi du 29 novembre 1921, art. 2).

Le Beausset (Var), M. Durrieux (Jean), en remplacement de M. Ventre, démissionnaire en sa faveur.

Le Mas-d'Azil (Ariège), M. Commenge (René), en remplacement de M. Pons, décédé.

Le Mans (2e canton) (Sarthe), M. Poussin (Jean), en remplacement de M. Leport, démissionnaire en sa faveur.

Lunéville (canton Nord) (Meurthe-et-Moselle), M. Olivier (Jean), greffier de la justice de paix d'Arracourt, en remplacement de M. Louison, démissionnaire en sa faveur (loi du 13 juillet 1925, art. 222).

Paris (9e), M. Fossette (Jean), en remplacement de M. Gibert, démissionnaire en sa faveur.

Poitiers (canton Sud) (Vienne), M. Rogeon (Jean), en remplacement de M. Largeau, démissionnaire en sa faveur.

Saint-Denis (Seine), M. Cortyl (Eugène), en remplacement de M. Mavre, décédé.

Saint-Galmier (Loire), M. Dussuger (Francis), en remplacement de M. Peuvergne, démissionnaire en sa faveur.

Vaour (Tarn), M. Pinel (Henri), en remplacement de M. Combettes, démissionnaire en sa faveur.

Vendôme (Loir-et-Cher), M. Cornet (André), en remplacement de M. Belle, décédé.

Art. 3. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mai 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le garde des sceaux, ministre de la justice,
ANDRÉ MARIE.

Décret du 13 mai 1947 portant nomination d'un juge de paix suppléant.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Décrète:

Art. 1er. — M. Bonhomme (Fernand), appelé à titre provisoire, par arrêté en date du 30 juillet 1944 du commissaire régional de la République à Rouen, aux fonctions de suppléant du juge de paix de Sainte-Mère-Eglise (Manche), est nommé suppléant du juge de paix dudit canton, en remplacement de M. Potigny, décédé.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mai 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le garde des sceaux, ministre de la justice,
ANDRÉ MARIE.

Décret du 13 mai 1947 portant nomination de suppléants de juges cantonaux dans le ressort de la cour d'appel de Colmar.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi du 29 ventôse an IX donnant deux suppléants à chaque juge de paix;

Vu la loi du 25 juillet 1923 sur l'organisation judiciaire dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin,

Décrète:

Art. 1er. — Sont nommés suppléants du juge cantonal de:

Château-Salins, M. Wagner (Robert-Emile), en remplacement de M. Bitsch, décédé.

Sarrebourg, M. Kosmann (Pierre), en remplacement de M. Gandar, décédé.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mai 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le garde des sceaux, ministre de la justice,
ANDRÉ MARIE.

Décret du 13 mai 1947 portant nomination d'un greffier cantonal dans le ressort de la cour d'appel de Colmar.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi du 25 juillet 1923 sur l'organisation judiciaire dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle;

Vu le décret du 31 octobre 1923 relatif à l'organisation des greffes dans ces mêmes départements, modifié et complété par les décrets des 16 avril 1926 et 28 septembre 1928, la loi du 11 mars 1930 et l'ordonnance du 30 décembre 1944,

Décrète:

Art. 1er. — M. Auburtin (René-Eugène), commis greffier au tribunal de première instance de Metz, est nommé greffier du tribunal cantonal d'Ars-sur-Moselle, en remplacement de M. Koenig, qui a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mai 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres.
Le garde des sceaux, ministre de la justice,
ANDRÉ MARIE.

Ouverture de crédits.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, et le ministre des finances,

Vu l'article 52 du décret du 31 mai 1862 portant règlement sur la comptabilité publique;

Vu le décret du 26 juillet 1939 portant réforme de la comptabilité des fonds de concours;

Vu l'ordonnance du 2 novembre 1944 relative à la forme de certains actes portant ouverture de crédits;

Vu la loi de finances du 23 décembre 1946 portant ouverture de crédits provisoires au titre du premier trimestre 1947;

Vu les récépissés nos 37832, 35187 et 35188 en date du 6 mars 1947 constatant le versement dans les caisses du Trésor, à titre de fonds de concours pour dépenses d'intérêt public, d'une somme totale de 328.000 F,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est ouvert au garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'exercice 1947, en addition aux crédits ouverts par la loi de finances du 23 décembre 1946 et par des textes spéciaux, des crédits de 328.000 F, applicables aux chapitres ci-après du budget du ministère de la justice, pour le fonctionnement du fichier central de jurisprudence:

Chap. 115. — Rémunération du personnel auxiliaire	190.000 F.
Chap. 300. — Matériel de l'administration centrale	138.000
Total	328.000 F.

Art. 2. Il sera pourvu à cette dépense au moyen de la recette d'égal montant constatée à la ligne: « Fonds de concours pour dépenses d'intérêt public ».

Art. 3. — Le directeur du personnel et de la comptabilité au ministère de la justice et le directeur du budget au ministère des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française

Fait à Paris, le 13 mai 1947.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Par délégation:
Le directeur du personnel et de la comptabilité,
GÉRARD FRÈCHE.

Le ministre des finances,

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du budget,
GREGH.

Tribunaux pour enfants.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante;

Vu l'ordonnance du 18 juillet 1945 fixant le statut des assesseurs des tribunaux pour enfants,

Arrête:

Art. 1er. — Sont désignés pour exercer les fonctions d'assesseurs titulaires au tribunal pour enfants de Lunéville:

M. Charles Bourion, Mme Marguerite Brice, née Parisot.

Art. 2. — Sont désignés pour exercer les fonctions d'assesseurs suppléants au tribunal pour enfants de Lunéville:

MM. Pierre Dalainzy, Hubert Monnais, Mme Antoinette Vautrin, née Bertrand, M. Jacques Debus.

Fait à Paris, le 9 mai 1947.

ANDRÉ MARIE.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante;

Vu l'ordonnance du 18 juillet 1945 fixant le statut des assesseurs des tribunaux pour enfants,

Arrête:

Art. 1er. — Sont désignés pour exercer les fonctions d'assesseurs titulaires au tribunal pour enfants de Vendôme:

MM. Septime Belle, Paul Croyere,

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Art. 2. — Sont désignés pour exercer les fonctions d'assesseurs suppléants au tribunal pour enfants de Vendôme:

MM. Adrien Baglan, Paul Cornet, Paul Aubert.

Fait à Paris, le 9 mai 1947.

ANDRÉ MARIE.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante;

Vu l'ordonnance du 18 juillet 1945 fixant le statut des assesseurs des tribunaux pour enfants,

Arrête:

Art. 1er. — Sont désignés pour exercer les fonctions d'assesseurs titulaires au tribunal pour enfants de Valognes:

Mlle Marie-Rose Lemarquand, M. Ernest Martin.

Art. 2. — Sont désignés pour exercer les fonctions d'assesseurs suppléants au tribunal pour enfants de Valognes:

M. Joseph Poupart, Mlles Marthe Poupeville, Louise d'Aquin, M. Alphonse Travert.

Fait à Paris, le 9 mai 1947.

ANDRÉ MARIE.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante;

Vu l'ordonnance du 18 juillet 1945 fixant le statut des assesseurs des tribunaux pour enfants,

Arrête:

Art. 1er. — Sont désignés pour exercer les fonctions d'assesseurs titulaires au tribunal pour enfants de Céret:

M. Vincent Cortade, Mlle Aurélie Dufaure.

Art. 2. — Sont désignés pour exercer les fonctions d'assesseurs suppléants au tribunal pour enfants de Céret:

M. Michel Vidal, Mlle Renée Carrère, MM. François Roque, Henri Rey.

Fait à Paris, le 9 mai 1947.

ANDRÉ MARIE.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante;

Vu l'ordonnance du 18 juillet 1945 fixant le statut des assesseurs des tribunaux pour enfants,

Arrête:

Art. 1er. — Sont désignés pour exercer les fonctions d'assesseurs titulaires aux tribunaux ci-dessous énumérés:

Tribunal de Blaye. — M. Elie Tricard, Mlle Marie Lizée.

Tribunal de Lesparre. — M. Daniel Dabis, Mme Jeanne Bellard, née Chauvin.

Tribunal de Sarlat. — MM. Jean Madillac, Jean Perrier.

Tribunal de Ribérac. — MM. Pierre Martinot-Lamartinie, Jacques Andrivet.

Art. 2. — Sont désignés pour exercer les fonctions d'assesseurs suppléants aux tribunaux pour enfants ci-dessous énumérés:

Tribunal de Blaye. — MM. Georges Schmidlin, Marcelin Dumorisson, Georges Girardeau.

Tribunal de Lesparre. — Mlle Jeanne Launay, M. Pierre Boulanger, Mme Marie Roger, née Jouet, M. Louis Dariac.

Tribunal de Sarlat. — Mme Marguerite Michelet, M. Georges Dubet, Mme Odette Combessy, née Alagnou, M. Pierre Boisdon.

Tribunal de Ribérac. — MM. Cyprien Dusollier, Pierre Parcellier, François Parcellier, Maurice Rouchaud.

Fait à Paris, le 12 mai 1947.

ANDRÉ MARIE.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante;

Vu l'ordonnance du 18 juillet 1945 fixant le statut des assesseurs des tribunaux pour enfants,

Arrête:

Art. 1er. — Sont désignés pour exercer les fonctions d'assesseurs titulaires au tribunal pour enfants des Andelys:

M. Henri Dailly, Mme Suzanne Wittersheim.

Art. 2. — Sont désignés pour exercer les fonctions d'assesseurs suppléants au tribunal pour enfants des Andelys:

M. Hubert Malapert, Mme Mathilde Lemeunier, née Richard, M. Armand Friquet, Mme Odette Joinville, née Doin.

Fait à Paris, le 12 mai 1947.

ANDRÉ MARIE.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'ordonnance du 2 février 1947 relative à l'enfance délinquante;

Vu l'ordonnance du 18 juillet 1945 fixant le statut des assesseurs des tribunaux pour enfants,

Arrête:

Art. 1er. — Sont désignés pour exercer les fonctions d'assesseurs titulaires au tribunal pour enfants d'Yvetot:

M. Henri Cahan, Mme Edith Quelquejay, née Lecœur.

Art. 2. — Sont désignés pour exercer les fonctions d'assesseurs suppléants au tribunal pour enfants d'Yvetot:

M. Augustin Candon, Mme Jeanne Tesnière, née Dognin, M. Pierre Busnel, Mme Hélène Adnet, née Blanchemanche.

Fait à Paris, le 12 mai 1947.

ANDRÉ MARIE.

Education surveillée.

Rectificatif au *Journal officiel* du 5 avril 1947: page 3198, 3e colonne, 14e ligne, au lieu de: « Sous-directrice (2e classe) à l'institution publique d'éducation surveillée de Cadillac, chargée provisoirement des fonctions de directrice, à compter du 1er mars 1947: Mme Payan... », lire: « Sous-directrice (1re classe) à l'institution publique d'éducation surveillée de Cadillac, chargée provisoirement des fonctions de directrice à compter du 1er mars 1947: Mme Payan... ».

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Décret n° 47-840 du 30 avril 1947 portant suppression du poste de conseiller économique auprès du général commandant en chef français en Allemagne.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires étrangères, du ministre des finances, du ministre de l'économie nationale, du ministre de la défense nationale, du ministre de la guerre, du ministre de l'air et du ministre de la marine,

Vu le décret n° 45-1406 du 15 juin 1945 portant création d'un commandement en chef français en Allemagne, modifié par celui du 18 octobre 1945;

Vu le décret n° 45-0146 du 26 décembre 1945 portant création du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes;

Vu le décret n° 46-1836 du 20 août 1946 portant rattachement du commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes au ministère des affaires étrangères et réorganisation du comité interministériel pour les affaires allemandes et autrichiennes,

Décrète:

Art. 1er. — Le poste de conseiller économique auprès du général commandant en chef français en Allemagne est supprimé.

En conséquence, l'article 5 du décret n° 45-1406 du 15 juin 1945 portant création d'un commandement en chef français en Allemagne est abrogé et remplacé par le suivant:

« Le commandant en chef français en Allemagne est assisté d'un conseiller politique pour tout ce qui concerne les affaires politiques et les négociations avec les autres puissances occupantes. Le conseiller politique a auprès du commandant en chef un rôle strictement consultatif, à l'exclusion de toute mission d'autorité ».

Art. 2. — Le ministre de l'économie nationale, le ministre des finances, le ministre de la défense nationale, le ministre de la guerre, le ministre de la marine, le ministre de l'air et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 30 avril 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre d'Etat, vice-président du conseil, ministre des affaires étrangères par intérim,
PIERRE-HENRI TEITGEN.

Le ministre de la défense nationale,
FRANÇOIS BILLOUX.

Le ministre du commerce, ministre de la guerre par intérim,
JEAN LETOURNEAU.

Le ministre d'Etat, ministre de la marine par intérim,
MARCEL ROCLORE.

Le ministre de l'air,
ANDRÉ MAROSELLI.

Le ministre des finances,
SCHUMAN.

Le ministre de l'économie nationale,
A. PHILIP.

Exequatur.

L'exequatur est accordé à M. F.-S. Gibbs en qualité de consul général de Grande-Bretagne à Tunis.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décret n° 47-841 du 13 mai 1947 portant modification du décret du 23 juin 1938 instituant en Algérie une taxe au profit des greffiers en matière criminelle.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice, du ministre de l'intérieur et du ministre des finances,

Vu le décret du 23 juin 1938 instituant en Algérie une taxe au profit des greffiers en matière criminelle;

Vu l'ordonnance n° 45-914 du 5 mai 1945 portant relèvement de la taxe de même nature perçue dans la métropole,

Décrète :

Art. 1er. — Le décret du 23 juin 1938 est modifié ainsi qu'il suit :

« En matière criminelle, correctionnelle et de simple police, il sera perçu en Algérie une taxe de 2,50 F par jugement ou arrêt prononcé, en vue de rétribuer les greffiers chargés de transmettre les titres de perception au service du recouvrement ».

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre de l'intérieur et le ministre des finances sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 13 mai 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres :
Le ministre de l'intérieur,
ÉDOUARD DEPREUX.
Le garde des sceaux, ministre de la justice,
ANDRÉ MARIE.
Le ministre des finances,
SCHUMAN.

Décret n° 47-842 du 13 mai 1947 relatif aux dépenses du conseil national des services publics départementaux et communaux, et aux modalités de rémunération du personnel participant au fonctionnement de cet organisme.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport des ministres de l'intérieur et des finances,

Vu l'ordonnance du 24 février 1945 portant création du conseil national des services publics départementaux et communaux, et spécialement son article 7;

Vu les articles 63 et 65 de la loi du 23 décembre 1946 portant ouverture de crédits provisoires applicables aux dépenses du budget ordinaire pour le premier trimestre de l'exercice 1947,

Décrète :

Art. 1er. — Les articles 2, 3, 4 et 5 du décret n° 45-741 du 18 avril 1945 sont abrogés et remplacés par les dispositions suivantes :

« Un arrêté des ministres de l'intérieur et des finances fixe annuellement le montant de la participation globale des entreprises concédées et affermées aux dépenses visées à l'article qui précède.

« Cette participation est répartie entre les différents organismes professionnels en fonction du chiffre d'affaires réalisé au cours de l'année précédente par l'ensemble des entreprises rattachées à chacun d'eux.

« La détermination des contributions des différents organismes professionnels doit avoir lieu avant le 30 juin. Ces contributions sont rattachées au budget de l'intérieur suivant la procédure des fonds de concours pour dépenses d'intérêt public ».

Art. 2. — L'article 10 du décret visé à l'article 1er ci-dessus est modifié ainsi qu'il suit :

« Le nombre des agents contractuels ne peut excéder cinq unités.

« Leur rémunération mensuelle, exclusive de toute allocation ou indemnité de quelque nature que ce soit, à l'exception du supplément familial de traitement, de l'indemnité de résidence familiale et des allocations du code de la famille, ne peut excéder 17.500 F pour un chargé de mission de 1re catégorie et 15.000 F pour quatre chargés de mission de la 2e catégorie, sans que la moyenne, pour les quatre derniers, puisse excéder 10.000 F ».

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mai 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres :
Le ministre de l'intérieur,
ÉDOUARD DEPREUX.
Le ministre des finances,
SCHUMAN.

Décret du 13 mai 1947 déclarant d'utilité publique l'acquisition d'un terrain situé à Lomme (Pas-de-Calais).

Par décret en date du 13 mai 1947, a été déclarée d'utilité publique et urgente, l'expropriation au bénéfice de la sûreté nationale du terrain situé à Lomme (Pas-de-Calais), avenue du Mont-au-Camp, entre les nos 42 et 43, et contigu au commissariat de police.

Décret du 13 mai 1947 portant changement de nom de la commune de Puiseux (Aisne).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative à la procédure de modification des circonscriptions administratives territoriales;

Vu les délibérations du conseil municipal de Puiseux, en date du 28 mai 1945 et du 22 février 1947;

Vu la délibération du conseil général de l'Aisne, en date du 29 avril 1946;

Vu l'avis de l'archiviste départemental, en date du 12 juillet 1945;

Vu l'avis du directeur départemental des postes, télégraphes et téléphones en date du 9 juillet 1945;

Ensemble les autres pièces de l'affaire;

La section de l'intérieur du conseil d'Etat entendue,

Décrète :

Art. 1er. — La commune de Puiseux (canton de Villers-Cotterêts, arrondissement de Soissons, département de l'Aisne) est autorisée à porter le nom de Puiseux-en-Retz.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mai 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres :
Le ministre de l'intérieur,
ÉDOUARD DEPREUX.

Conditions et programme du concours de chiffreur à l'administration centrale du ministère de l'intérieur.

Le ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 46-2315 du 24 octobre 1946 relatif au statut du personnel du chiffre de l'administration centrale du ministère de l'intérieur, et notamment les articles 2 et 4;

Sur la proposition du directeur du personnel,

Arrête :

Art. 1er. — Lorsque les besoins du service l'exigent, un concours est ouvert pour l'admission à l'emploi de chiffreur à l'administration centrale du ministère de l'intérieur.

Un arrêté, inséré au *Journal officiel* de la République française deux mois au moins avant la date du concours, en fixe le jour ainsi que le nombre de places dont l'administration peut disposer en faveur des candidats.

Art. 2. — La liste des inscriptions est close un mois avant la date du concours; celle des candidats admis à concourir est arrêtée définitivement par le ministre de l'intérieur. Cette liste est publiée au *Journal officiel* de la République française.

Les intéressés sont avisés en temps utile du lieu où ils doivent se réunir, de la date et de l'heure à laquelle commencent les épreuves.

Art. 3. — Le jury du concours sera constitué comme suit :

Le directeur du personnel ou son représentant, président.

Le chargé de mission au secrétariat général du Gouvernement, chargé de la coordination en matière de chiffre.

Le chef du bureau central du personnel.

Le chef du service du chiffre.

Un administrateur civil du ministère de l'intérieur.

Un fonctionnaire du bureau central du personnel remplit les fonctions de secrétaire sans voix délibérative.

Art. 4. — Le concours comporte les épreuves écrites suivantes :

1° Une composition française sur un sujet d'ordre général ou sur un sujet d'histoire de France depuis la révolution de 1789 (durée: trois heures; coefficient: 3);

2° Un problème de mathématiques (programme commun au baccalauréat, 1re partie, série classique A et au brevet supérieur) (durée: deux heures; coefficient: 3);

3° Une épreuve portant sur la géographie administrative de la France, de l'Afrique du Nord et des départements d'outre-mer (durée: une heure trente; coefficient: 2);

4° Deux épreuves pratiques, l'une comportant un exercice de calcul numérique pouvant nécessiter l'emploi des tables de logarithmes, l'autre portant sur des connaissances de français (durée: une heure trente; coefficient: 2);

5° Une épreuve facultative de dactylographie (durée: une demi-heure; coefficient: 1). Seuls les points au-dessus de la moyenne seront comptés.

Les épreuves seront cotées de 0 à 20; leur présentation matérielle, ainsi que l'orthographe entreront en ligne de compte dans l'établissement des notes. Toute note inférieure à 4 dans l'une des quatre premières épreuves, sera éliminatoire.

Art. 5. — Le jury dressera la liste par ordre de mérite des candidats ayant obtenu un minimum de 100 points. Les vacances ayant fait l'objet du concours seront pourvues suivant l'ordre du classement.

Art. 6. — Le directeur du personnel est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 mai 1947.

Pour le ministre de l'intérieur
et par délégation :
Le directeur du cabinet,
HENRI VEGUER.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Décret du 3 mai 1947 portant changement d'arme d'un officier de réserve.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la guerre,

Vu la loi du 8 janvier 1925 sur l'organisation des cadres des réserves,

Décrète:

Art. 1er. — M. le lieutenant-colonel de réserve du cadre des adjoints administratifs Huret (Ludovic) est admis dans l'arme de l'infanterie par voie de changement d'arme.

Art. 2. — Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 mai 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre du commerce,
ministre de la guerre par intérim,
JEAN LETOURNEAU.

Décret du 3 mai 1947 portant rappel à l'activité d'un officier en non-activité pour infirmités temporaires.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la guerre,

Vu la loi du 14 avril 1832 sur l'avancement dans l'armée;

Vu la loi du 19 mai 1834 sur l'état des officiers,

Décrète:

Art. 1er. — M. le chef d'escadrons de cavalerie Joly Lyautey de Colombes (Etienne-Marie-François), en non-activité pour infirmités temporaires, est rappelé à l'activité à compter du 1er avril 1947.

Art. 2. — Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 mai 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre du commerce,
ministre de la guerre par intérim,
JEAN LETOURNEAU.

Décret du 3 mai 1947 portant nomination dans le cadre des officiers de réserve.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la guerre,

Vu la loi du 19 mai 1834 sur l'état des officiers;

Vu la loi du 8 janvier 1925 sur l'organisation des cadres de réserve,

Décrète:

Art. 1er. — Les officiers désignés ci-après sont nommés dans le cadre des officiers de réserve:

TROUPES METROPOLITAINES

Arme blindée et cavalerie.

M. le chef d'escadrons Garaud (Georges-Fernand-Marie-Césaire), à compter du 7 janvier 1947.

M. le capitaine Grive (Jack-Albert), à compter du 7 janvier 1947.

Art. 2. —Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 mai 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre du commerce,
ministre de la guerre par intérim,
JEAN LETOURNEAU.

Décret du 13 mai 1947 portant nomination au titre des réserves de l'armée de terre.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la guerre,

Vu la loi du 8 janvier 1925 sur l'organisation des cadres des réserves de l'armée de terre,

Décrète:

Art. 1er. — Est promu à titre définitif:

RÉSERVE

TROUPES METROPOLITAINES

Arme blindée et cavalerie.

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. le lieutenant-colonel Astier (Marcel-Paul).

Art. 2. — Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mai 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la guerre,
PAUL COSTE-FLORET.

Décret du 13 mai 1947 portant promotion (armée de terre) (réserve).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la guerre,

Vu la loi du 8 janvier 1925 sur l'organisation des cadres des réserves de l'armée de terre,

Décrète:

Art. 1er. — Est nommé:

Infanterie.

RÉSERVE

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er mai 1947.)

M. l'aspirant (ex-sous-lieutenant à titre temporaire) Sommier (André-Adrien).

Art. 2. — Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mai 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la guerre,
PAUL COSTE-FLORET.

Décret du 13 mai 1947 portant promotion dans les réserves (armée de terre).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la guerre,

Vu la loi du 8 janvier 1925 sur l'organisation des cadres des réserves de l'armée de terre,

Décrète:

Art. 1er. — Est promu dans le cadre auxiliaire du service de l'intendance:

Au grade d'intendant militaire de 3e classe.

(Pour prendre rang à la date du présent décret.)

M. Bony (Arsène-Marie-Aimé), intendant militaire adjoint du cadre auxiliaire.

Art. 2. — Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mai 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la guerre,
PAUL COSTE-FLORET.

Décret du 13 mai 1947 portant promotion de deux sous-lieutenants du corps du matériel (réserve).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la guerre,

Vu les articles 31 et 42 de la loi du 8 janvier 1925 sur l'organisation des cadres des réserves de l'armée de terre,

Décrète:

RÉSERVE

Corps du matériel.

Art. 1er. — Sont promus à titre définitif au grade de lieutenant de réserve les sous-lieutenants de réserve dont les noms suivent:

Rang du 25 mars 1946.

M. Guiserix (Roland-François).

Rang du 25 septembre 1946.

M. Soleri (Jean-Jacques).

Art. 2. — Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mai 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la guerre,
PAUL COSTE-FLORET.

Décret du 13 mai 1947 portant modification du décret du 27 septembre 1946 portant acceptation de démissions (armée de terre) (active).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la guerre,

Vu la loi du 19 mai 1834 sur l'état des officiers;

Vu la loi du 8 janvier 1925 sur l'organisation des réserves de l'armée de terre

Décrète :

Art. 1er. — Le décret du 27 septembre 1946 portant acceptation de démission de leur grade offerte par des officiers d'active d'infanterie coloniale est annulé en ce qui concerne M. le lieutenant Castelbon (Jacques-Marie).

Art. 2. — Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mai 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres :
Le ministre de la guerre,
PAUL COSTE-FLORET.

Décret du 13 mai 1947 portant acceptation de la démission d'un officier (armée de terre) (active).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la guerre,
Vu la loi du 19 mai 1834 sur l'état des officiers ;
Vu la loi du 8 janvier 1925 sur l'organisation des cadres des réserves de l'armée de terre ;
Vu la loi du 31 mars 1928 sur le recrutement de l'armée,

Décrète :

Art. 1er. — Sont annulées, en ce qui concerne M. le lieutenant du génie Panier (Jean-Lucien-André), les dispositions :

De l'arrêté du 18 novembre 1946 portant admission de cet officier au bénéfice des dispositions de l'article 8 de la loi n° 46-607 du 5 avril 1946 ;

Du décret du 24 mars 1947 portant nomination de l'intéressé dans le cadre des officiers de réserve.

Art. 2. — Est acceptée, à compter du 3 mai 1946, l'offre de démission de son grade d'officier de l'armée active présentée par M. le lieutenant du génie Panier (Jean-Lucien-André).

Art. 3. — L'officier désigné aux précédents articles est nommé, avec son grade, dans le cadre des officiers de réserve du génie, à compter du jour de sa radiation des cadres de l'armée active.

Art. 4. — Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mai 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres :
Le ministre de la guerre,
PAUL COSTE-FLORET.

Décret du 13 mai 1947 portant promotion et annulation d'un décret (armée de terre) (active).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la guerre,
Vu la loi du 14 avril 1832 sur l'avancement dans l'armée,

Décrète :

Art. 1er. — Est promu :

Infanterie.

ACTIVE

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)

M. le sous-lieutenant Girardon (Marcel-Louis).

Art. 2. — Le décret du 24 juin 1946 est annulé en ce qui concerne : MM. les sous-lieutenants Noiret (Christian), Quiles (François).

Art. 3. — Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mai 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres :
Le ministre de la guerre,
PAUL COSTE-FLORET.

Décret du 13 mai 1947 portant promotion automatique au grade de lieutenant à titre définitif (armée de terre) (active).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la guerre,

Vu la loi du 14 avril 1832 sur l'avancement dans l'armée,

Vu la loi du 19 mai 1834 sur l'état des officiers,

Décrète :

Art. 1er. — Sont promus à titre définitif au grade de lieutenant les sous-lieutenants de l'armée active en non-activité par suppression d'emploi dont les noms suivent :

TROUPES METROPOLITAINES

Gendarmerie.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1944.)

M. le sous-lieutenant Lombard (Robert-Gaston).

(Pour prendre rang du 20 décembre 1944.)

MM. les sous-lieutenants Olivier (Edmond-Auguste), Deguillon (Robert).

(Pour prendre rang du 1er octobre 1945.)

M. le sous-lieutenant Pottier (Jean-Louis-Marie).

(Pour prendre rang du 25 mars 1946.)

MM. les sous-lieutenants Bergès (Ernest), Sessac (Pierre-François).

(Pour prendre rang du 25 décembre 1946.)

M. le sous-lieutenant Colrier (Marcel-René-François-André).

Infanterie.

Les sous-lieutenants :

(Pour prendre rang du 25 septembre 1943.)

M. Salaun (René).

(Pour prendre rang du 1er octobre 1944.)

M. Duquesne (Louis-J.-A.).

(Pour prendre rang du 25 novembre 1944.)

M. Debril (Louis-M.).

(Pour prendre rang du 1er octobre 1946.)

M. Bourdarie (Paul).

(Pour prendre rang du 25 décembre 1946.)

MM. Bana (Charles-R.).
Barès (Paul-R.).
Bonnafous (Henri).
Boraschi (Louis).
Canluer (Augustin).
Capella (Jean-A.).
Cauneille (Etienne-L.).
Cavro (Jean).
Chazalnoël (René).
Chiroleu (Aimé).
Courtiau (Albert-P.-J.).
Danielou (Georges).
Danlon (Irénée).
David (Emile).
Duhamel (Marcel-A.).
Dupé (Maurice-R.-A.).
Galtier (Louis-H.-S.).
Gary (Louis-J.).
Gaudron (Alfred).
Goffard (Alfred-J.).
Goret (Gaston-L.).
Hautcœur (Eugène-A.).
Jacques (René-L.).
Jollet (André).
Jolois (Pierre).
Malhomme (Raymond).
Martin (Henri-J.).
Matte (Victor-L.).
Minet (Maurice).
Moal (Albert).
Mourtie (Lucien-W.).
Munier (Gustave-A.).
Nègre (Marius-P.-E.).
Nicolas (Ernest).
Omnès (Louis-F.M.).
Palounet (Georges).
Pereiti (François).
Perez (François-J.).
Pulicani (Robert-J.A.).
Reveille (Yves).
Stum (Théophile).
Touchon (Pierre-A.).
Vadot (Georges).
Vuachet (Jean).
Colette (Paul-Charles-Marie).

(Pour prendre rang du 25 janvier 1947.)

MM. Hié (René-G.).
Mazingue (Jules).

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

MM. Arnoult (André).
Audric (Gérard-A.).
Beck (Albert-N.).
Beigneux (Marcel-A.).
Bireloze (Emile).
Boeglin (Robert-E.).
Bosson (André-F.).
Camus (René-G.).
Coletie (Paul).
Collion (Aimé-J.).
Cozic (Jean-B.).
Danji (Jean-F.).
Delassus (Albert-G.).
Dereins (Pierre-E.).
Dujardin (Robert-F.).
Gaitz (Robert-H.).
Gilbert (Georges).
Humblot (Paul).
Huppert (Joseph).
Lab (Léon).
Lahayville (André).
Lajous (Louis-F.).
Lefranc (Camille).
Le Vezo (Pierre-J.-F.).
Marc (Pierre-M.).
Marsy (Albert-E.-L.).
Martel (Georges).
Malhiot (Maurice).
Mauriac (Raymond).
Maury (Charles-L.).
Panel (Raymond).
Pelliet (Jean-L.).
Prieur (Lucien-P.).
Raillan (René-J.-M.).
Roncin (Bernard-M.).
Sepulchre (Michel).
Soulet (René).
Tache (André-F.-G.).
Tonini (Raphaël).
Wallerbert (Charles).

(Pour prendre rang du 1er avril 1947.)

M. Guizol (Alban-H.-G.-M.).

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Armée blindée et cavalerie.

Les sous-lieutenants :

(Pour prendre rang du 25 septembre 1944.)

MM. Lucia (Stanislas).
Calais (Robert-Joseph).

(Pour prendre rang du 25 décembre 1946.)

MM. Chapuzot (André-Marie-Joseph).
Piferini (Dominique).
Boulangeot (Jean-Joseph).
Legrand (Raymond-Léon-Alphonse).
Jourde (Henri-Yvan-Joseph).

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

MM. Jouve (Charles-Jean-Baptiste).
Legahinet (Julien-Raymond).
Lespiau (André-Jean).
Formell (Nicolas-François).
Anciaux (César-René).
Bizet (Louis-Georges-Alphonse).
Crette de Pallugi (Charles-Jacques-Jean).
Rivat (René-Auguste).
Bret (Louis-Clément).
Boison (Jean-Roger).
Brion (René).

Train.

(Pour prendre rang du 25 décembre 1946.)

M. le sous-lieutenant Doumeng (Gilbert).

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. le sous-lieutenant Meucci (Louis).

Artillerie.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

MM. Hass (Auguste-Eugène).
Berthome (Albert-Henri-Octave).
Janin (Louis).
Aubry (Raymond-Georges).
Laurent (Albert-Alphonse).
Guillet (Jean-Michel-Mathias).

Génie

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. le sous-lieutenant Lejeau (Joseph-Louis-Roger).

Services des bâtiments.

CADRE DES ADJOINTS

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Les sous-lieutenants :

MM. Blanquet (Raymond-Joseph-Théophile).
Gardel (Lucien-Eugène-Paul).
Dupin (Albert-Roger).
Laruelle (Ernest-Célestin-François).

Service du matériel.

CADRE DES ADJOINTS

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Les sous-lieutenants :

MM. Balssa (Casimir-Marius).
Martin (Roger-Jean-Paul).
Gonot (Charles-Eugène-René).
Sezille de Mazencourt (Georges).

Transmissions.

a) ARME

Les sous-lieutenants :

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

MM. Guigon (Jean-Henri).
Fontana (Philippe-Jean).
Ravallec (Eugène).
Camen (Marcel-Henri).
Savignoni (François).
Boulon (Emile-Louis).
Castillon (Gilbert-Jean-Baptiste).
Patry (Raymond-Auguste).
Delpech (Octave-Honoré).
Devilliers (Louis-Léonce-Jean-Baptiste).
Decor (Ernest-René-Marie-Pierre).
Perret (Georges-Emile).

(Pour prendre rang du 24 mai 1946.)

M. Bachelier (Jean-Philippe-Auguste).

(Pour prendre rang du 30 juin 1946.)

MM. Dumas (Elie-Georges).
Rousseau (Louis-Eugène).
Lecerf (Gustave-Henri-François).

b) SERVICE DU MATÉRIEL DES TRANSMISSIONS
CADRE DES ADJOINTS

(Pour prendre rang du 30 juin 1946.)

M. Roussillon (Louis).

(Pour prendre rang du 15 septembre 1946.)

MM. Morel (Fernand-Gustave).
Vincent (Marcel-Adrien-Victor).

(Pour prendre rang du 25 décembre 1946.)

M. Charanton (Georges-Emile).

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

MM. Meunier (Jues-Victor-Eugène).
Vermande (Lucien-Joseph).
Noël (Robert-Armand).
Uteza (François-Pierre).
Duhem (René-Désiré).
Dumaignil (Marcel).
Thomassin (Louis-Auguste).
Monnier (Jules-Marie-Armand-Joseph).
Frizza (Roger-Antoine-Marius).
Geoffroy (Robert-Adrien).
Laski (Albert-Nicolas).
Sennechael (Maurice-Germain-Joseph).
Franck (Raymond-Gaston).
Leslage (Gabriel-Raymond).

CORPS DU MATÉRIEL
CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

(Rang du 1er janvier 1946.)

M. Lebrun (Robert-Clovis-Alphonse).

(Rang du 25 mars 1946.)

M. Sandillon (Marcel-Jean-Baptiste-Charles).

(Rang du 25 septembre 1946.)

M. Michardière (Jean-Louis).

(Rang du 25 décembre 1946.)

MM. Eynard (Jean-Adrien-Rémy).
Bouverne (Georges-Louis-Auguste).
Michaud (René-Pierre).
Cherlier (Maurice-Raymond).
Lemarcis (Louis-Eugène-Joseph).
Besnard (Eugène-Louis).
Pennaneac'h (Octave-Ernest).
Digeaux (René-Jules-Henri).
Bergère (Louis-Magloire-Eugène).
Agnès (Georges-Louis).

(Rang du 25 mars 1947.)

MM. Boudonneau (André).
Riaud (Jean-Marie).
Troin (Marcel-Jean).
Lentrebecq (Arthur-Jules-François-Gustave).
Quinet (Désiré-Aimé-Roger).
Bertrand (Marcel-Joseph).
Bayard (Antoine).
Kerleo (René-Yves).
Jouveau (Georges-Jules-Michel-Emile).
Latorre (Charles-Lucien).
Compigne (Max-Marie-François-Joseph).
Edus (Marcel-Emile-Paul).
Montmasson (Emile-Henri).
Guyard (Henri).
Laffont (Théodore-Jean).
Savin (Henri-Julien-Camille).
Favier (Jean-Baptiste).
Zoveda (Henri-Jean-Baptiste).
Orvoen (Alain).

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

(Rang du 25 mars 1945.)

M. Renard (Roger-Auguste).

(Rang du 25 septembre 1945.)

M. Delerue (Prudent-Jules).

(Rang du 25 juin 1946.)

M. Anno (Joachim).

(Rang du 25 septembre 1946.)

MM. Stephan (Paul-Edouard-Claude).
Chidaine (Georges).

(Rang du 25 décembre 1946.)

MM. Briard (René-Arsène).
Salaun (Didier-Marie).
Unique (Pierre-Fernand-Charles).
Villain (André-Arthur).
Cottereau (Maurice-Daniel).
Joly (Lucien-Joseph-Léon).
Vignier (Fernand-Edmond-Paul).
Simon (Charles).
Faindt (Roger-Ferdinand).
Eloy (André-Louis-Jules).

(Rang du 25 mars 1947.)

MM. Maissa (Carmen-Roch).
Michel (André-Pierre).
Viot (Guy-Camille-Daniel).
Lhommee (Jules).
Lasseube (Pierre-Marius).
Legrand (Henri-Joseph).
Bonnaire (Lucien-Emile).
Geare (Marius-Narcisse).
Machavoine (Yvon-Gabriel).
Blanc (Barthélémy-François).
Jonnaux (Alfred-Joseph).
Poulain (René-Eugène).
Mouchot (Roger-François-Louis-Charles).
Allan (Marceau).
Dadolle (Jean-Marie).
Bernard (Max-Wilfred-François).
Demarest (René-Albert-Auguste).
Jules (Frantz-Auguste).
Stahl (Charles-Antoine).

Service de santé.

Au grade de lieutenant d'administration.

(Pour prendre rang du 25 décembre 1946.)

M. le sous-lieutenant d'administration Delmont (Roland-Alphonse).

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Les sous-lieutenants d'administration :

MM. Ringlet (Georges-Clément).
Latour (François).

Intendance

Au grade de lieutenant d'administration

(Pour prendre rang du 25 décembre 1946.)

Les sous-lieutenants d'administration :

MM. Lacombe (Hippolyte).
Bonnard (Paul).
Denardou (Michel).

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Les sous-lieutenants d'administration :

MM. Perrin (Marcel).
Hirsch (Albert).

Chancellerie.

CADRE DES ADJOINTS DE CHANCELLERIE

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 25 juin 1946.)

M. le sous-lieutenant Orsini (Jean-Joseph-Toussaint).

(Pour prendre rang du 25 décembre 1946.)

Les sous-lieutenants :

MM. Bague (Joseph).
Gaston (Marcel-Elie).
Cuoc (Pierre-Léon).
Dombret (Jean-Léon).

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Les sous-lieutenants :

MM. Jouanjan (Félix-Marie).
Minihot (Victor-Ernest).
Plante (Marin-Hyacinthe-Louis).
Amouroux (Sylvain-Georges-Joseph).
Charrier (Georges-Abel-Maria).
Luciani (Gustave-Léon).
Senti (André-Jean-Jacques).
Pelesque (Antoine).
Moncomble (Pierre-René-Henri).
Quenon (Georges-Charles-Noël).
Rousseau (Roger-René).
Boulin (Pierre-Désiré-Auguste).
Gossuin (Charles-Etienne).

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES CORPS DE TROUPE

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 25 décembre 1946.)

Les sous-lieutenants:

MM. Tison (Charles-Georges).
Douillez (Maurice).
Tauzin (Jean-Joseph).

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Les sous-lieutenants:

MM. Renault (Emile-Albert).
Parachou (Elisée-François).
Moures (François-Jean-Antoine).
Merle (Elie-Maurice).
Boussard (Fernand-Emile-Jean).
Wurtz (Jean).
Dast (René).
Jamet (Emmanuel-Joseph-Marie).
Vannier (André-Augustin).
Castres (Hubert-Maxime-Joseph).
Duprat (Gabriel-Etienne).
Maury (Albert).
Vandelle (René-André).
Donat (Léon).
Girault (Abel-André-Fernand).
Duclos (Fernand-Bernard).
Clauss (Jacques).
Henrich (Georges-Louis).
Brisville (Oscar-Jean-Baptiste).
Brousseau (Pierre-Edward).
Martinien (Jean-Marie-Charles).
Arnaud (Maurice-Jean-Marie).
Botto (Paul-Joseph).
Jean (Georges-Rémy).
Briquet (Louis-Joseph).
du Breuil de Saconay (Bernard-Alban-Christian).
Guilleux (Clément-Jean).
Durlez (Georges-Emile-Joseph).
Masson (Marcel-Charles).
Buchez (Raymond-Charles-Michel).
Delmas (René-Marcel).
Ruffino (Laurent-Jean-Baptiste).

Recrutement et statistiques.

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Les sous-lieutenants.

MM. Souletis (Camille-Alphonse).
Dubure (Alfred-Jules-Théophile).

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 25 décembre 1946.)

Les sous-lieutenants:

MM. Amoureux (Marcel-Paul-Joseph).
Lair (Maurice).
Roderhat (Maurice-Vincent-Joseph-Louis).
Ceccaldi (André-Joseph).
Verhecke (Raymond-Lucien).
Monnereau (Maurice-Pierre).
Petit (Hilaire).

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

Les sous-lieutenants:

MM. Dupeyron (René).
Gérard (Jean-Joseph).
Pauc (André).
Taine (Emile).
Wassong (Antoine-Félix).
Godard (Pierre).

Services généraux et particuliers de l'armée.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION DU SERVICE DE SANTÉ

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 15 juillet 1945.)

M. le sous-lieutenant Mezou (Marcel).

Services administratifs des corps de troupe

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 25 mars 1946.)

M. le sous-lieutenant Besrest (Joseph-Louis-Marie).

(Pour prendre rang du 25 décembre 1946.)

M. le sous-lieutenant Vergé (Gaston).

OFFICIERS D'ADMINISTRATION DU SERVICE DE L'INTENDANCE

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1944.)

M. le sous-lieutenant Moreau (Georges-Pierre).

(Pour prendre rang du 15 juillet 1945.)

Les sous-lieutenants:

MM. Tasselin (Alfred-Gabriel).
Guirand (Jean-Baptiste-François).

(Pour prendre rang du 15 août 1946.)

Les sous-lieutenants:

MM. Reuziaux (Gabriel-Louis-Marie).
Danguy des Deserts (Michel).

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 15 juillet 1945.)

M. le sous-lieutenant Besson (Raoul-Jean-Baptiste).

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. le sous-lieutenant Heymes (Roger).

Art. 2. — Ces promotions ne comportent pas rappel à l'activité, les intéressés sont maintenus en position de non-activité.

Art. 3. — Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mai 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres :
Le ministre de la guerre,
PAUL COSTE-FLORET.

Décret portant attribution de la médaille des évadés.

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 mars 1946: page 1253 G, 1re colonne, au lieu de: « Siere (René) », lire: « Sicre (René) ».
(Le reste sans changement.)

Homologation d'officiers à titre posthume.

Le ministre de la guerre,

Vu l'ordonnance du 9 juin 1944, fixant le statut des forces françaises de l'intérieur,
Vu le décret du 20 septembre 1944, relatif au statut des forces françaises de l'intérieur,
Vu la loi du 15 mai 1946, tendant à fixer le statut et les droits des combattants volontaires de la résistance,
Vu l'arrêté du 28 janvier 1947 portant délégation de signature,

Arrête:

Art. 1er. — Sont homologués à titre posthume:

A. — Au titre des Forces françaises combattantes de l'intérieur.

RÉSEAU « ADOLPHE »

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

M. Binois (Henri). | M. Morand (André).

RÉSEAU « ACOLYTE »

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

M. Malere (Georges).

RÉSEAU « AIR-FRANCE »

Avec le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

M. Marc (Georges).

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1943.)

M. Delcroix (Marcel).

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)

M. Pessaud (Jacques).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

M. Hanicotte (Robert).

RÉSEAU « ALLIANCE »

Avec le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)

M. Genot (Yvan-Laurent.)

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

M. Mongelard (François).

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1943.)

M. Giovachini (Pierre).

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)

M. Magnard (Jules). | M. Mazeau (Martial).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	
Joly (Jacques).	Corne (René).
Lefebvre (Jean).	Jackson (Jean).
Rivemale (Claude).	Julia (Lucien).
Chanliau (Alfred).	Lambert (Alfred).
	Pineau (Jean).

RÉSEAU « BÉARN »

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	
Bastiat (France-Paul).	Guy (Charles).
	Limandas (Joseph).

RÉSEAU « BÉARN »

Avec le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

M. Cartigny (Pierre).

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

M. Maguin (Georges).

RÉSEAU « B. O. A. — R. P. 3 »

Avec le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

M. Ducret (Joseph).

Avec le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)

M. Guillot (Maxime).

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)

M. Sonet (Jean). | M. Glasson (Roger).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	
Connemaille (Louis).	Niaudot (Louis).
Desbois (Joanny).	Philipson (Roger-Claude).
Desiront (Jean).	

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1943.)

M. Poinselin (Charles).

(Pour prendre rang du 1er septembre 1943.)

M. Buissonnière (Marius). | M. Vignol (Jean).

DIFFUSION RESTREINTE

(Pour prendre rang du 1er novembre 1943.)
M. Talpin (Henri).

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)

MM.	
Desprès (Henri).	Gaillard (Marcel).
Faure (Jean-Marie).	Gaillard (Maurice).

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
M. Charmillon (André).

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)

MM.	
Ducos (Julien).	Febvay (Lucien).
	Soyeux (Marcel).

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)

MM.	
Barbin (Louis).	Couet (Marcel).
	Sirot (Raymond).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	
Barbier (Jean).	Mollet (Paulus).
Bazeau (André).	Morin (Théophile).
Biet (Roger).	Mousse (Eugène).
Bouille (Charles).	Musset (Jean).
Brion (Jean).	Patris (Emile).
Gilbert (Bernard).	Pautras (André).
Giroux (Henri).	Pilain (Raymond).
Gosserez (Pierre).	Pinck (Alfred).
Guiot (Roger).	Remy (Pierre).
Languin (Maurice).	Rigaud (Alphonse).
Lenfant (Marceau).	Rivet (Lucien).
Millot (Roger).	Robert (Jean).
Mollet (Paul).	Wuest (Jean).

RÉSEAU « ELECTRE-BOULEAU »

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	
Archer (Louis).	Poirier (André).
	Wilder (Sally).

RÉSEAU « BOURGOGNE »

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	
Chautagnat (Joseph).	Moet (Gérard).
	Peron (René).

RÉSEAU « C. D. N. CASTILLE »

Avec le grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
M. Legraverend (Etienne).

Avec le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er mai 1943.)
M. Cholet (André).

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
M. Facq (Georges).

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
M. Folloppe (Gaston).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

M. Bourgoin (Georges).	M. Dutin (Edouard).

Avec le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

M. Ballon (Marcel).	M. Lanoy (Lucien).

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er mai 1943.)

M. Gœhres (Henri).	M. Dibarboure (Jacques).

(Pour prendre rang du 1er juin 1943.)
M. Lartigau (Jean).

(Pour prendre rang du 1er septembre 1943.)
M. Berry (Raphaël).

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)

MM.	
Pouget (Maurice).	Lacroute (Gabriel).
	Mallet (Marius).

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
M. Coquilleau (Gabriel-Raymond).

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
M. Varin (René-Jules).

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
M. Cabanac (Bernard).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	
Bourhis (Adrien).	Elourneau (Edouard).
Evrard (Marcel).	Guyot (Jean).
Berquin (Jean).	Gruel (Albert).
Chauvin (Roger).	Hénuff (Joseph).
Le Calonnec (Mathurin).	Josse (Théodore).
Abeberry (Joseph).	Lafon (Robert).
Cholet (Edouard).	Lapierre (Georges).
	Leclerc (Henri).

RÉSEAU « DELBO-PHÉNIX »

Avec le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Taliuan (Paul).

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	
Balliard (Raoul).	Guillo'eau (Guy).
Busson (Adolphe).	Lasnet de Sanly (Jean)
Gaufreteau (Jules).	Persil (Marcel).

RÉSEAU « ETIENNE-LEBLANC »

Avec le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Bildstein (Ernest).

Avec le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Bannery (Georges).

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	
Braconne (Marius).	Foiry (Maurice).
Degreny (Serge).	Thomas (Louis).

RÉSEAU « FRANÇOISE »

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1943.)
M. Gros (Jean).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Berrère (Jean).

RÉSEAU « GILBERT »

Avec le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Cambus (Jean).

RÉSEAU « JOHNNY »

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1942.)
M. Le Borgne (Joseph).

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
M. Lambert (Arthur).

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
M. Guillou (Laurent).

RÉSEAU « KLÉBER »

Avec le grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Rollandey (Pierre).

Avec le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1942.)
M. Le Dref (Emile).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Guilhamon (Paul).

Avec le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er février 1943.)
M. Corticchiato (Jean).

(Pour prendre rang du 1er mai 1943.)
M. Baudry (Jean).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

M. Belloir (Gustave).	M. Viatte (Pierre).

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1942.)
M. Desreumaux (Paul).

(Pour prendre rang du 1er mai 1942.)
M. Le Boleriff (Jean).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	
Bonnier (William).	Wiltz (Emile).
Leduc-Ladevèze (Philippe).	Delannoy (Michel).
	Le Métayer (Gaston).
	Parisot (Emile).

RÉSEAU « MARRO-PRANITELLE »

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Bertillon (Gabriel).

RÉSEAU « MARCO-POLO »

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	
Garon (Paul).	Legrand (Maurice).
	Vaudenay (René).

RÉSEAU « NESTOR »

Avec le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Delsanti (Charles-Louis).

Avec le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Malraux (Roland).

RÉSEAU « OVERCLOUD »

Avec le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er août 1943.)
M. Maurel (Etienne).

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
M. Normand (Louis).

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1942.)
M. Normand (Pierre).

(Pour prendre rang du 1er octobre 1942.)

MM.	
Migaud (Auguste).	Migaud (Albert).
	Thierry (Désiré).

(Pour prendre rang du 1er décembre 1942.)
M. Vaillant (Joseph).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Le Barzic (Léon).

RÉSEAU « OSCAR »

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	
Moine (René).	Blanchet (Pierre).
Morantin (Auguste).	Bordain (Jacques).
Poulain (Raymond).	Bordain (Maurice).
Beaussier (André).	Hermenier (Auguste).
Blanchet (Louis) (père).	Laguillez (François).
Blanchet (Louis) (fils).	Lauraine (Léopold).
	Malin (André).

RÉSEAU « PROSPER »

Avec le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	
Andres (Raymond).	Henaff (Léon).
	Vessière (Jean).

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1943.)

M. Carmignac (Lucien).	M. Carmignac (Norbert).

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)

MM.	
Leroy (Louis).	Pernet (Jean).
	Pernet (Gérard).

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)

M. Maillard (Désiré-Marius).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	
Flamencourt (Edouard)	Mesnard (Jean).
Gaulhier (Kléber).	Bourrabier (André).
Lefevre (André).	Chene (Paul).
	Terrassier (Léopold).

RÉSEAU « ROBIN »

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	
Chevreau (Camille).	Lauvergnat (Georges)
Lauvergnat (Fernand)	Thibault (Emile).

RÉSEAU « RONSARD-TROENE »

Avec le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

M. Guilbert (Henri).

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

M. Thomas (Alexandre).

RÉSEAU « SAMSON »

Avec le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

M. Reyx (Michel).

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	
Botto (Louis).	Guy (Henri).
Grapin (Gabriel).	Lallau (Jules).
Sahm (Léon).	Tual (Henri).

RÉSEAU « S. A. P.-R. 1 »

Avec le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)

M. Andres (Richard).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

M. Lacraz (André).

Avec le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

M. Sibileau (Jean).

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)

M. Reymond (Jean).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	
Bodevin (Félix).	Nicot (Rémy).
Mollard (Henri).	Van Geit (Gilbert).

RÉSEAU « S. A. P.-R. 2 »

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	
Linari (Théodore).	Mozzone (Eugène).
	Tavernier (Henri).

RÉSEAU « S. A. P.-R. 4 »

Avec le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

M. Cotter (Louis).	M. Monbrun (Albert).

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)

M. Labrousse (Elie).

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)

M. May (Victor).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

M. Duces (Fernand).	M. Gaucher (Norbert).

RÉSEAU « S. A. P.-R. 5 »

Avec le grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1943.)

M. Devignes (Pierre).

Avec le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

M. Delalez (Jean).

Avec le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

M. Cochon (Gilbert).

RÉSEAU « TELL »

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	
Bieler (Maurice).	Lemaire (Eugène).
Chartier (Adolphe).	Parent (Gérard).
Delfosse (Benoit).	Pontieux (François).
Fleury (René).	Renly (Roger).
Justine (Robert).	Vinchon (Marc).

RÉSEAU « ACTION-B.1-B.2 »

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

M. Houillot (André).

RÉSEAU « CENTURIE »

Avec le grande de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)

M. Gaillard (Clément).	M. Ringevalle (Paul).

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)

M. Aimé (Emile).

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)

M. Soulard (Henri).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	
Bebengut (Jean).	Leaustic (Germain).
Bernard (Eugène).	Leguen (Claude).
Callewaert (Louis).	Le Morvan (Yves).
Combot (Joseph).	Mercier (André).
Delattre (François).	Mortagne (Jacques).
Dhedin (Charles).	Quère (Raymond).
Kerguinou (Alain).	Saillour (François).
	Thébaud (Charles).

RÉSEAU « F.2 »

Avec le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)

M. Brungue (Jean).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

M. Veré (Jean).

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)

M. Caen (Pierre).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

M. Fleisch (Jules).	M. Mouton (Paul).

RÉSEAU « GALLIA »

Avec le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)

M. Bersagol (Maurice).

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1943.)

M. Papo (Albert).

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)

M. Faugère (Raymond-Jean).

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)

M. Gaudin (Louis).

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)

M. Candalot (Marcel).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	
Goumard (Jacques).	Lenvers (Joseph).
Guilbon (Marcel).	Sombardier (Henri).

RÉSEAU « GOÉLETTE »

Avec le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)

M. Combel (Maurice).

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

M. Bernon (André).	M. Gaudriot (Louis).

RÉSEAU « BRUTUS »

Avec le grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

M. Boyer (André).

Avec le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)

M. Béret (Lucien).

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)

M. Rochette (Elie).

Avec le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	
Angly (Xavier).	Chabaud (Alfred).
	Marland (Maurice).

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)

M. Deleau (Germain).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	
Duvignau (Guy).	Inghels (Albert).
	Verge (Hamel).

RÉSEAU « COHORS-ASTURIES »

Avec le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

M. Maupoil (Bernard).

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1943.)

M. Ducatel (Victor).

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)

M. Lestrehan (Georges)	M. Havet (François).

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)

MM.	
Galichon (Philippe).	Chatellier (Benjamin).
Noël (Gilbert).	Lelièvre (Alexis).

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)

M. Gabart (Jacques).	M. Lachiver (Edouard).

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM. Carvallo (Edouard). Casaux (Dimono). | Bourguignon (Jean). Hebras (Jean). Poumarède (Pierre).

Réseau « Convète »

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1943.)
M. Chatonnay (Abel).

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
M. Blanc-Fatin (Lucien).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM. Bonpard (Michel). Grenier (Emile-Albert). Morel (Joseph). | Hristodoulovitch (Yves). Roux (Camille). Tardy (Léon).

Réseau « Hilaire »

Avec le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
M. Deguilhem (Léopold).

Avec le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
M. Gabarra (Paul).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Combettes (Georges).

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
M. Maury (René).

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)

MM. Chassagne (Raoul). | Nicaud (Marc). Nicaud (Paul).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Confurgue (Pierre). | M. Neymoz (Claude).

Réseau « Marie-Odile »

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1943.)
M. Dolivet (Louis).

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
M. Airiau (Elie).

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
M. Marchilidon (René). | M. Pean (Henri).

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
M. Jallais (Paul).

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
M. Fradet (Joseph). | M. Giraudet (Roger).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

M. Béranger (Armand). Blondeau (Félix). Brault (Paul). Brunet (Serge). Delavigne (Adrien). | Lambert (Jean). Lefebvre (Jules). Michau (Jean). Renouard (Michel). Matyszynski (Emile).

Réseau « Action-S.A.P.-R.2 »

Avec le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Chaudon (Roger).

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM. Féraud (Albert). Furet (Edgard). Gimet (Albert). Leguen (Francis). | Mozzone (Jean). Mozzone (Louis). Richier (Marcelin). Roux (Gustave).

Réseau « S.S.M.F.-T.R. »

Avec le grade commandant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Denhaene (Paul).

Avec le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM. Heusch (Henri). Lheureux (Léon). | Rambaud (Christian). Vellaud (Paul).

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er février 1943.)
M. Dargent (Maurice).

(Pour prendre rang du 1er juin 1943.)
M. Simonin (Georges).

(Pour prendre rang du 1er juillet 1943.)
M. Dupont (Joseph). | M. Goigoux (Jules).

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)
M. Dechy (Maurice).

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
M. Bur (Philippe).

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
M. Corbusier (Marcel).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM. Chaigneau (Jacques). Couche (Marcel). Daroux (Jean). | Guillaume (Marcel). Peyrusse (Joseph). Heusch (Maurice).

Réseau « Vermillon »

Avec le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Evesque (Jean).

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM. Dumay (François). Moreau (Léon). Payenneville (Paul). | Poulet (Jean). Quinet (Pierre). Vincent (Alphonse).

B. — Au titre des Forces françaises de l'intérieur.

1re Région Militaire

Avec le grade de général d'armée.

(Pour prendre rang du 1er juin 1943.)
M. Frère (Aubert).

Avec le grade de général de corps d'armée.

(Pour prendre rang du 1er juin 1943.)
M. Delestraint (Charles).

Avec le grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. De Varreux (André).

Avec le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er mars 1942.)
M. Bauer (Jean).

(Pour prendre rang du 1er septembre 1943.)
M. Melnick (Roger).

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
M. Maillard (Marcel).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Audat (Gaston). | M. Hartmann (Maurice)

Avec le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1942.)
M. Quarre (Jean).

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
M. Hillaire (Robert). | M. Joineau (André).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM. Mesilier (Octave). Barremacker (André). Faugeras (René). | Meunier (Louis). Bauche (François). Desiront (Jean).

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1942.)
M. Fournier (Robert).

(Pour prendre rang du 1er mars 1943.)
M. Le Lay (Désiré).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM. Barrion (Robert). Chazottes (Frédéric). | Godin (Guy). Thirard (Henri). Susini (Jacques).

2e Région Militaire

Au grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1943.)
M. Bouderier (Marcel). M. Richez (Edmond).

Avec le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM. Coussette (Alfred). | Carpentier (Maurice). Feitve (Arthur).

Avec le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1942.)
M. Dubois (Henri).

(Pour prendre rang du 1er août 1943.)
M. Bara (Louis).

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
M. Bonnier (Siméon).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM. Racine (Armand). | Caudron (Florent). Bonhomme (Pierre).

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1941.)
M. Bonnet (Marcel).

(Pour prendre rang du 1er avril 1942.)

M. Bouchat (Alexandre). | M. Chevalier (Lucien).

(Pour prendre rang du 1er juin 1942.)
M. Gouillard (Henri).

(Pour prendre rang du 1er octobre 1942.)
M. Bourbe (Victor).

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
M. Bocquillon (Roger).

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
M. Delorme (Raymond).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM. Fichelle (Charles). | Caudevelle (Marcel). Choquenet (Arthur).

3e Région Militaire

Avec le grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Donnard (Mathieu).

Avec le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Jamet (Jean). | M. Le Naour (Pierre).

Avec le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er août 1943.)
M. Grall (Marcel).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	
Didaillier (Georges).	Malard (Gabriel).
Cotte (Roger).	Tonnerre (Jean).
Coant (Louis).	Gourrant (Jean).
Millour (Etienne).	Plouhinec (Pierre).

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)

MM.	
Kesler (Jean).	Cam (Maurice).
Devillers (Maurice).	Volant (Antoine).

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)

MM.	
Kerangouarec (Jean).	Le Foll (Jean).
	Denève (Gustave).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	
Le Gaillier (Alain).	Caradec (Binoni).
Gestin (Hervé).	Fromentin (François)
Larnicol (Louis).	Le Gosles (Albert).
Turquet (Jean).	Le Grevellec (Emile).
Guirvach (Jean).	Aunis (Georges).
	Le Jeune (Yves).

4e RÉGION MILITAIRE

Avec le grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1943.)
M. Dutreix (Armand).

Avec le grade de commandant.

(Pour prend rang du 1er mars 1944.)
M. Lévy (Roger).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Pinson (Pierre).

Avec le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1943.)
M. Goumy (Roland).

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)

M. Dussaigne (Léopold).	M. Coulon (Auguste).

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
M. Lomer (Henri).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Ory (Louis).

Avec le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1941.)
M. Maupin (Clotaire).

(Pour prendre rang du 1er septembre 1943.)
M. Mencière (Pierre).

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)
M. Guérineau (Georges).

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
M. Mazelle (Pierre).

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)

M. Servranex (Jean).	M. Chastenet (Marie).

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
M. Peypelut (Hyacinthe).

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)

M. Laval (Henri).	M. Moulian (Alfred).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	
Bourreau (Joseph).	Le Trounier d'Ison (Stanislas).
Périgord (André).	Riche (François).
Buisson (René).	Mignon (Jean).

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1943.)
M. Lejoly (Michel).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	
Lachèze (Armand).	Blanchier (Jean).
Girard (Jacques).	Baudinière (Alain).

5e RÉGION MILITAIRE

Avec le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er mai 1943.)

MM.	
Rocher (Charles).	Geoffroy (Gilbert).
	Duhoux (Gilbert).

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
M. Lalande (Jacques).

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
M. Olivier (Paul).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

M. Rottembourg (Jean.)	M. Labro (Léon).

Avec le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
M. Balussou (Léon).

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
M. Garcia (Henri).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	
Rodes (Henri).	Terrier (Roger).
	Amorcaste (Emile).

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
M. Valverde (François).

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
M. Lafitte-Binagrou (Frédéric).

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)

M. Viguier (Pierre).	M. Petitjean (Joseph)

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	
Castillon (Pierre).	Caussade (Jean).
Mercadier (André).	Tamasy (Adalbert).
Salvan (Louis).	Gaset (Daniel).
Aimirat (Jean).	Houles (Henri).
Schmitt (Xavier).	Cousigne (André).
	Guillon (Roger).

6e RÉGION MILITAIRE

Avec le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
M. Christophe (Yvan).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	
Panin (Raymond).	Ingold (Maurice).
	Gilbert (Maurice).

Avec le grade de lieutenant.

(Pour prendre part du 1er décembre 1943.)
M. Goubet (Alphonse).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Vaulhier (Daniel).

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	
Valentin (René).	Revolte (Alfred).
	Jannot (Jules).

7e RÉGION MILITAIRE

Avec le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
M. Dosse (Martin).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	
Robert (Paul).	Ducret (Joseph).
	Muller (Jean).

Avec le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
M. Schaefer (René).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	
Mangin (Georges).	Braine (Robert).
Carré (Jean).	Mouras (Bernard).
Raimbault (Marius).	Neplaz (Marcel).

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
M. Zimberlin (René).

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
M. Courcet (Henri).

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
M. Hiets (René).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	
Nenoud (Pierre).	Casseau (Paul).
Bagaini (Jean).	Fèvre (Guy).
Jeannin (René).	Ronteix (Jacques).
Mettez (René).	Henzelin (Henri).
Viennot (Jean).	Tisserant (Marcel).
Fanicher (Robert).	Yve (Henri).
Petit (Henri).	Duvernoy (Charles).
	Belz (Louis).

8e RÉGION MILITAIRE

Avec le grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
M. Joubert (Jean-Baptiste).

Avec le grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1943.)
M. Girard (Jacques).

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
M. Salomon (Emile).

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
M. Virlogeux (Pierre).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	
Yellet (Jean).	Guenand (Léon).
Kespy (Roger).	Malfreyt (Léon).
	Revillon (Jules).

Avec le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er mai 1943.)
M. Bergeron (Maurice).

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)
M. Violi (Roger).

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
M. Laroche (Jean).

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
M. Boujard (François).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	
Boyer (Charles).	Bourelly (Antoine).
Tzelepoglou (Constantin).	Malin (Pierre).
	Vion (Marcel).

Avec le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er août 1943.)
M. Valette (Joseph).

(Pour prendre rang du 1er septembre 1943.)
M. Lagardère (François).

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)

M. Lauthaud (Joseph).	M. Perrechon (René).

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
M. Blanc (Jean).

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
M. Bargeltas (Roger).

SERVICE NATIONAL DE L'ARMEMENT

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
M. Bertrand (Louis).

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
M. Brousson (Jean)

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)

MM.	
Nivaggilioli (Raoul).	Levaltier (Marcel).
Lacoste (Léon).	Bernard (Jules).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	
Ricard (Bernard).	Cadillac (René).
Caraco (Roger).	Goloubinow (Ilia).
Leturgie (Jean).	Bianelli (Joseph).
Lemitre (André).	Blanc (Michel).
Collet (Louis).	Ducrettet (Jean).
Blanc (Antonin).	Croboz (Henri).
Gautier (Roger).	Katz (Pierre).
Machenaud (Fernand).	Laemle (Emile).
Boch (Fernand).	Marzioni (Tito).
	Ferrer (José).

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
M. Geneis (Homède). M. Merle (Armand).

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
M. Mudry-Phimo (Joseph).

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
M. Biollex (Léon). | M. Michel (Louis).

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)

MM.	
Bailland (Roger).	Pauget (Sabin).
	Forichon (Ernest).

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
M. Vignol (Louis)

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	
Cortesi (Gilbert).	Kaspi (Lazare).
Grimaud (Henri).	Védrine (Michel).
Audoux (Georges).	Raujols (Louis).
Berre (Paul).	Bourdieu (Pierre).
	Boyrivent (Sébastien).

9e RÉGION MILITAIRE

Avec le grade de commandant.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1943.)
M. Robinet (Léopold).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Laurenti (Joseph).

Avec le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
M. Demardirossian (Nichan).

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
M. Delabre (Auguste).

Avec le grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)
M. Popouneau (Maurice).

(Pour prendre rang du 1er septembre 1943.)
M. Lefèvre (Gustave).

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
M. Renacco (Antoine). | M. Battaclia (Marcel).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	
Bellendy (Albert).	Nicol (René).
Razzanti (Marius).	Bayle (Roger).
	Faget (René).

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1943.)
M. Blanc (Gaston).

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
M. Fretin (Henri).

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
M. Grangeon (Augustin). | M. Planche (Germain).

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
M. Lucas (Jean).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	
Cabier (Gaston).	Cabrol (Danton).
Borelli (Jean-Louis).	Decanis (Louis).
Thiot (Eugène).	Courtes (Albert).
Gérard (Léon).	Compan (Marcel).
Charpentier (Germain).	Maurin (Henri).

PERSONNEL FEMININ

1re RÉGION MILITAIRE

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
Mme de la Barre de Nanteuil (Agnès).

7e RÉGION MILITAIRE

Avec le grade de lieutenant.

(Pour prendre rand du 1er octobre 1943.)
Mme Rossel (Irène).

ETRANGER

5e RÉGION MILITAIRE

Avec le grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Gottesman (Zeef).

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 mai 1947.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet militaire,
Gl ROBERT ASTIER DE VILLATTE.

Homologation de sous-officiers et hommes de troupe à titre posthume.

Le ministre de la guerre,

Vu l'ordonnance du 9 juin 1944 fixant le statut des forces françaises de l'intérieur;

Vu le décret du 20 septembre 1944 relatif au statut des forces françaises de l'intérieur;

Vu la loi du 15 mai 1946 tendant à fixer le statut et les droits des combattants volontaires de la Résistance;

Vu l'arrêté du 28 janvier 1947 portant délégation de signature,

Arrête:

Art. 1er. — Sont homologués à titre posthume:

1re RÉGION MILITAIRE

Avec le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 1er mai 1942.)
M. Fefermann (Maurice).

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
M. Rouzic (Mathurin).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	
Mazabrault (Pierre).	Tolila-Croissant (Tanguy).
Bernard (Roger).	Fino (Fernand).
Kvot (Henri).	

Avec le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
M. Pourtale (Pierre).

Avec le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er août 1942.)
M. Nectoux (François) | M. Albert (René).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	
Sintes (Jean).	Cretier (Auguste).
Demoulin (Marie).	Devaux (Pierre).

Avec le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1940.)
M. Rigaud (Pierre). | M. Poulmarch (Jean).

(Pour prendre rang du 1er octobre 1942.)
M. Leblanc (Georges).

(Pour prendre rang du 1er avril 1943.)
M. Le Cousin (Gaston).

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
M. Guillot (Marceau).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	
Pezin (Charles).	Lefort (Marcel).
Chantelat (Paul).	Foulon (Georges).
	Bourgognon (Guy).

Avec le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er mai 1942.)
M. Fischer (Marcel).

(Pour prendre rang du 1er octobre 1942.)
M. Tillet (Louis). | M. Parfait (Edouard).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	
Genevier (Georges).	Grignoux (Jean).
Luitaud (Antoine).	Jézequel (Jacques).
Gaudet (René).	Dupont (Claude).
Savin (Roger).	Bernard (Edmond).
Suire (Joseph).	Jardin (René).

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)
M. Millet (Jean).

Avec le grade de caporal-chef.

(Pour prendre rang du 1er juin 1943.)
M. Poire (Jean).

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
M. Mechzi (Antoine).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Pothier (Arthur).

Avec le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1942.)
M. Wouters (François). | M. Guillon (Maurice).

(Pour prendre rang du 1er novembre 1942.)
M. Mesembir (Robert).

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
M. Baillon (Lucien).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	
Vard (René).	Herault (Marcel).
André (Pierre).	Thibous (Gaston).
Bleuzen (Jean).	Derlon (André).
Hautcolas (André).	Caudrilliers (Raymond).
	Liebert (Léon).

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)
M. Delahaye (Georges).

HOMMES DE TROUPE

a) 1re *classe.*

(Pour prendre rang du 1er mars 1942.)
M. Peltier (Robert).

(Pour prendre rang du 1er avril 1942.)
M. Lansoght (Léon).

(Pour prendre rang du 1er octobre 1942.)
M. Dallais (Alexandre).

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)
M. Roblin (Jean).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	
Chupet (Gaston).	Morice (Jean).
Goury (Maurice).	Laat (Paul).
Villain (René).	Lenard (Louis).
Santamon (Henri).	Ruchaud (Constant).
Robinot (Maurice).	Maurange (Jean).
Bazin (François).	Lopez (José).
Blouet (Pierre).	Robbi (Roger).
Grunig (André).	Picq (Robert).

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

M. Speeckaert (Arthur).

b) 2e *classe.*

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	
Oubre (Gabriel).	Bouziès (Serge).
Daguet (Raoul).	Rousset (Gilbert).
Bachelet (Maximilien).	Raoul (Henri).
Maloberti (Jean).	Radal (Stanislas).
Rollin (Emile).	Poisson (Paul).
Blachier (Henri).	Plouin (Albert).
Jeunet (Michel).	Plessis (Henri).
de Grosbier (Jean).	Pelloie (Maurice).
Marcadoff (Joseph).	Minière (Jean).
Oquinarena (René).	Meunier (Georges).
Rizzati (Thomas).	Menthes (Marcel).
Soubiran (Jean).	Picard (Maurice).
Sévère (Georges).	Techel (Maurice).
Sellier (Kléber).	Weil (Ernest).

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

MM.	
Ringuède (René).	Laigle (Charles).
Marois (Louis).	Alesi (André).
	Bréant (Marcel).

2e Région militaire

Avec le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

M. Boulet (Paul).

Avec le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

M. Bouvry (Roger). | M. Dannel (Edouard).

Avec le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1944.)

M. Defontaine (Albert).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	
Douchez (Clément).	Charles (Albert).
Degand (Maurice).	Bordeau (Arthur).

Avec le grade de caporal-chef.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)

M. Decq (Henri).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

M. Bouedec (Raymond) | M. Caffenne (André).

3e Région militaire

Avec le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)

M. Levenez (Charles).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

M. Guéguen (Jacques).

Avec le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)

M. Gourvennec (René).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	
Conq (Jean-François).	Georgelin (Jean).
Falhun (François).	Morizur (Eugène).
	Lesle (Eugène).

Avec le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1944.)

M. Elie (Louis).

(Pour prendre rang du 1er octobre 1942.)

M. Moreau (Henri).

(Pour prendre rang du 1er mars 1943.)

M. Lesven (Julien).

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)

M. Le Bouedec (Louis). | M. Arnal (Henri).

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)

M. Kerherve (Analole). | M. Scotet (J.-Louis).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	
Lango (Emile).	Divanac'h (Corentin).
Laureau (René).	Le Godec (André).
Le Bihan (Jean-François).	Le Sauzé (Jules).
	Rio (Henri).
Mourisset (Pierre).	Vigny (René).
Carlou (Etienne).	Bourdonnec (Louis).
Herrou (Yves).	Gonidec (Laurent).
Guedon (Hervé).	Joncour (Joseph).
Furic (Adolphe).	Lamour (Yves).
Bougnet (Jean-Pierre).	Le Bars (Charles).
Rioudall (Jean).	Le Gall (Henri).
Le Saux (Joseph).	Le Galudec (Mathurin).
Morvan (Gabriel).	Pichot (Théophile).

Avec le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)

MM.	
Baudry (Jean).	Kergonna (Marcel).
Brusq (Emmanuel).	Pataou (Jules).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	
Kergoat (Hervé).	Lamande (J.-Pierre).
Jaffres (Yves).	Le Bechennec (Corentin).
Guillou (François).	Le Gac (Paul).
Gall (J.-Louis).	Ollivier (René).
Bodec (Jean).	Cloarec (Jean).
Bigot (Jean).	

Avec le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)

M. L'Helgouach (Noël).

(Pour prendre rang du 1er décembre 1944.)

M. Muller (Albert). | M. Bussillet (Robert).

(Pour prendre rang du 1er juin 1942.)

M. Jolivet (Pierre).

(Pour prendre rang du 1er juillet 1942.)

M. Lepage (Emile).

(Pour prendre rang du 1er octobre 1942.)

M. Harre (François). | M. Departaut (Louis).

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)

M. Perennou (Henri).

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)

M. Bleuzen (Joseph).

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)

M. Lancien (Jean). | M. Cadic (Eugène).

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)

MM.	
Lautredou (Jacques).	Nedelec (Henri).
	Page (Yves).

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)

MM.	
Le Gac (Louis).	Trebern (Ange).
Legadic (Louis).	Lorec (Eugène).
	Auffret (Jean).

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)

MM.	
Guillou (Louis).	Guillou (Jacques).
Durand (Corentin).	Gueguen (Roger).
	Baccon (Alexis).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	
Lenormand (Jacques).	Queau (Jean).
Laurent (Gabriel).	Perennes (Corentin).
Hemond (François).	Ollivier (Jacques).
Grenet (Robert).	Leroux (Pierre).
Denoual (Henri).	Lebras (Alain).
Bloas (Jean).	Lamour (Raymond).
Belpeer (Raymond).	Kerjean (Henri).
	Jegalen (Yves).
Herry (Jean).	Le Moan (Thomas).
Guyader (Corentin).	Lever (François).
Gennec (Louis).	L'Hostis (François).
Gloaguen (Eugène).	Lembourg (Joseph).
Donnard (Jean).	Porlhiat (Alexandre).
Derrien (Alain).	Le Roy (François).
Danniel (Pierre).	Le Gars (René).
Cloarec (Jean).	Le Dain (J.-Louis).
Comsse (André).	Le Coz (Edgard).
Bourdoulous (Paul).	Le Cam (Marcel).
Calvi (Charles).	Lamande (Yves).
Bernard (Jean).	Couchouron (Alain).
Berth (Yves).	Cochennec (Corentin).
Biger (Yves).	Bizien (Henri).
Le Coze (Charles).	Moris (Alain).
Stephan (Raymond).	Briand (Louis).
Le Faou (Julien).	Capitaine (Michel).
Le Gall (René).	Cariou (Pierre).
Marzin (Jean).	Cloarec (Martial).
Pezennec (Joseph).	Coadoul (Arsène).
Kernalegnen (Léon).	Codin (René).
Larzul (Albert).	Creoff (André).
Hascoat (J.-Louis).	Delessard (Armand).
Hascoet (Lucien).	Guenal (Louis).
Jaouen (Jean).	Guichaoua (Maurice).
Goff (Robert).	Guingant (François).
Grannec (Jean).	Hamon (Georges).
Grenn (Raymond).	Henry (Roger).
Diffendal (Albert).	Hervé (Yves).
Donnard (Georges).	Hervion (Yves).
Franquart (René).	Kerguiduff (Claude).
Garnier (Raymond).	Kerujan (Etienne).
Garrec (Vincent).	Louarn (Hervé).
Gloaguen (Pierre).	Le Bihan (Maurice).
Cleuzion (François).	Le Clech (François).
Bernard (Marcel).	Le Duc (Albert).
Bourhis (Louis).	Le Gennec (Louis).
Cadic (Yves).	Le Guiban (Jean).
Cadion (J.-Marie).	Le Ray (Alfred).
Goasmat (Gaston).	Le Roy (François).
Carreras (Eugène).	Le Roy (Pierre).
Primot (Armand).	Le Scao (Yves).
Quemener (Pierre).	Madec (Jean).
Quemener (Prosper).	Messager (Henri).
Stephan (Corentin).	Montagner (Raphaël).
Tanguy (Henri).	Nelloneo (Noël).
Nedelec (J.-Louis).	Piriou (Germain).
Ollivier (Hervé).	Quinquis (Yves).
Omnès (Camille).	Quemener (Auguste).

Avec le grade de caporal-chef.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)

M. Penner (Laurent). | M. Pengam (François).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	
Deletire (Ernest).	Le Gall (Jean).
Friand (Paul).	Le Goff (François).
Lucas (Joseph).	Lucas (Joseph).

Avec le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)

M. Bourhis (Henri). | M. Daniel (Alain).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	
Bideau (Pierre).	Priol (Jean).
Core (Jean).	Le Friant (Paul).
Grall (Pierre).	Pennarun (Hervé).
Jade (Yves).	Lennez (Henri).
Le Noan (Vincent).	Hemery (Laurent).
Leroux (Raymond).	Dreuillon (Paul).
Piquet (Jean).	Bothorel (Yves).
	Ansquer (Louis).

(Pour prendre rang du 1er octobre 1944.)

M. Masse (Charles).

Hommes de Troupe

a) 1re *classe.*

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

M. Guermeur (Urbain). | M. Guenadou (Pierre).

b) 2e *classe.*

(Pour prendre rang du 1er juillet 1943.)

M. Moaligou (Louis).

(Pour prendre rang du 1er novembre 1943.)

M. Pendelio (Pierre).

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)

MM.	
Guillemot (Julien).	Le Mouel (Joseph).
	Mahé (Jean).

DIFFUSION LIBRAIRIE OFFICIELLE

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)

MM.	Bourles (Jean).
Hellec (François).	Le Gac (Jean).
Philippe (François).	Millour (André).
Le Signor (Roger).	Legac (Jean).
Creac'h (Albert).	Grall (Henri).
Coat (Paul).	

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)

MM	Le Crenn (Robert).
Montfort (J.-Louis).	Fablet (Louis).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM	Brulé (Jean).
Lamour (Joachim).	Dulis (Joseph).
Kesler (Robert).	Bodivit (Georges).
Hervé (Robert).	Bardoul (Louis).
Galerne (Pierre).	Trebern (Joseph).
Garnier (Roger).	Théon (Emile).
Gasnier (Gilbert).	Salaun (Pierre).
Gaumet (Yves).	Rouzic (François).
Gauthier (Charles).	Quénéa (André).
Gloux (Raymond).	Masson (Isidore).
Gougaud (Jean).	Mahé (François).
Guichard (Jean).	Lemestre (Joseph).
Guhur (Henri).	Le Fort (Pierre).
Guillo (Edouard).	Le Gras (Louis).
Hédan (Joseph).	Le Coz (Marcel).
Henrion (Laurent).	Le Coz (Jean).
Gragnic (Jean).	Le Berre (Marcel).
Jolivel (Lucien).	Laurent (Louis).
Jule (Louis).	Kervéen (Francis).
Lamourique (Alphonse).	Guillou (J.-Pierre).
Lancelot (Désiré).	Guéguen (Henri).
Le Berd (Georges).	Durand (Lucien).
Le Bot (Pierre).	Capitaine (Pierre).
Le Foulgog (Laurent).	Bothorel (J.-Louis).
Le Guen (Mathurin).	Bomin (René).
Le Lem (Laurent).	Auffret (Pierre).
Le Loup (Albert).	Baror (Corentin).
Le Maire (Laurent).	Auffret (Georges).
Le Meur (Gustave).	Degand (Léon).
Le Moing (Louis).	Gloaguen (Jacques).
Lolon (Georges).	Friant (François).
Lorey (Henri).	Drevillon (Louis).
Le Bourdicaut (Roger).	Aguillard (François).
Le Marguerresse (Pierre).	Bales (François).
Lozeaic (Gaston).	Baron (Yves).
Marchica (Antoine).	Bégat (Yves).
Marion (Marcel).	Bothorel (François).
Meutec (Jean).	Boucher (Robert).
Michel (René).	Boudic (Lucien).
Mirol (Jean).	Boulic (Joseph).
Milhouard (Marcel).	Clechmine (Jean).
Milhouard (Jules).	Guillou (Corentin).
Molzan (Georges).	Le Boulch (Jean).
Molio (Hubert).	Kerjosse (Roger).
Felic (Philippe).	Le Coz (Marcel).
Christien (Louis).	Le Page (Robert).
Christien (Louis).	Mao (René).
Christien (Louis).	Mao (Robert).
	Moutiez (Roger).

(Pour prendre rang du 1er novembre 1944.)

M. Moisan (Albert).

4e Région militaire

Avec le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)

M. Bercovitz (René).

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)

M. Mauche (André). | M. Plantadis (Louis).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	Pascaud (André).
Martinet (Roger).	Mazet (Pierre).

Avec le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er mars 1943.)

M. Cauduffe (François).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

M. Sirub (Armand). | M. Mestre (Pierre).

Avec le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)

M. Bretle (Victor).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	Le Quillec (René).
Roux (Amédée).	Pertuis (Robert).

Avec le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)

M. Gibault (Louis).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	Humbert (Paul).
Veillon (Paul).	Monzat (Charles).
Drevin (Paul).	Borely (Pierre).
Goudal (Marc).	Grenier (Jean).
Grimmer (Alfred).	Dardenne (Eugène).
Provedi (Léon).	Fraysse (Henri).
Caquot (Maurice).	

Avec le grade de caporal-chef.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

M. Rimaniol (Robert).

Avec le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)

M. Plazanet (Paul).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	Sarre (Pierre).
Besse (Gabriel).	Roux (Rémi).
Barry (Raymond).	Sabin (Marceau).
Leyris (François).	Chèze (Armand).
Machet (Louis).	

HOMMES DE TROUPE

a) 1re *classe.*

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)

M. Clevarès (Jean).

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)

M. Lostetter (Edgard).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	Busson (Louis).
Chaussat (Robert).	Colin (Jean).
Ordonnaud (Maurice).	Chadefaux (Joseph).
Neuville (Robert).	Gardet (Julien).
Ritter (Henri).	Lafond (André).
Roussarie (Alfred).	Moussours (Alfred).
Juille (Lucien).	

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)

M. Uriot (Robert).

b) 2e *classe.*

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	Burin (Jean).
Bouyoux (Henri).	Camus (Paul).
Leyris (Jean).	

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)

MM.	Bassaler (Roger).
Verbois (Lucien).	Artel (Jean).
Marmisse (René).	

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

M. Chabrol (Pierre).

5e Région militaire

Avec le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1943.)

M. Allex (Jacques).

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)

M. Magne (Claude).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

M. Bravo (Estève). | M. Valette (Lucien).

Avec le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

M. Remazeilles (Paul). | M. Pichocki (Michel).

Avec le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)

M. Bretelle (Emile).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	Sicamois (Pierre).
Buyser (Fernand).	Vialelle (Achille).
Moreau (Eugène).	Cugat (Manuel).
Montfort (Grégoire).	

Avec le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	Belaud (Jacques).
Sarda (Pierre).	Clary (Jean).
Campot (Joseph).	Juste (Antoine).
Gonzalès (Léonce).	Picarel (Emile).
Moisson (William).	Artis (Albert).
Farvacque (Simon).	Atterano (Pierre).
Feuillée (Pierre).	Fernandez (José).
Aubert (Max).	Perrera (Jean).
Barus (Roger).	Rudelle (Paulin).
Hilaire (Henri).	Teste (Robert).
Berceril (Paibo).	Czajkowski (Joseph).
Teuliébes (Louis).	Fourcat (Marcel).
Jaouen (Raymond).	Orosco (François).

(Pour prendre rang du 1er novembre 1944.)

M. Dubois (Marceau).

Avec le grade de caporal-chef.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

M. Costeplane (Jean).

Avec le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)

M. Pichat (Aimé).

(Pour prender rang du 1er avril 1944.)

M. Miralles (Rodrigue).

Avec le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	Bord (Guy).
Massé (Louis).	Verdier (Raymond).
Bortact (Antoine).	Graule (André).

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

M. Baby (Frédéric).

HOMMES DE TROUPE

a) 1re *classe.*

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)

M. Ausseil (Olivier). M. Baldit (Lucien).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	Pauporte (Noël).
Reby (René).	Ribes (René).
Laromiguière (Robert).	Dufour (Armand).
Berscheid (Paul).	Darnis (Pierre).
Squarenti (Adolphe).	Bouzats (Charles).
Gardone (Marius).	Guillemet (Abel).
Artigue (Paul).	Maurel (Marcel).
François (Pierre).	

b) 2e *classe.*

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	Mallet (Paul).
Dupuis (Maurice).	Rouvier (Jean).
Marsaud (Noël).	Geurtzen (Hartmann).
Roques (Lucien).	Toulze (Georges).
Galers (Victor).	

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)

M. Vignes (Georges).

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

M. Roux (Henri).

6e Région militaire

Avec le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

M. Robert (Gilbert).

Avec le grade d'adjudant-chef.

(Pour prendre rang du 1er mars 1943.)
M. Pechoud (Charles).

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)
M. Oswald (Joseph).

Avec le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	
Perisse (Maurice).	Batignani (Louis).
Benkemoun (Georges).	Comeriatti (Paul).

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)
M. Pechioli (Louis). | M. Serrière (René).

Avec le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	
Clause (Raymond).	Ancel (Lucien).
Schiela (Charles).	Garnavault (Henri).

(Pour prendre rang du 1er septembre 1944.)
M. Blosse (Emile).

Avec le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
M. Maquinet (Jean).

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
M. Simonneau (Jean).

(Pour prendre dang du 1er juin 1944.)

MM.	
Lauber (Raymond).	Mariez (Pierre).
Vichard (René).	Ballanl (Georges).
Toussaint (Georges).	Bomont (Marcel).
Baunard (Roger).	Cantova (Charles).
Cordier (Marie).	Mathy (Joseph).
	Pernot (Jean).

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)
M. Mairerichard (Marie). | M. Poirson (Roger).

(Pour prendre rang du 1er septembre 1944.)
M. Charton (André). | M. Durand (Robert).

Avec le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 1er avril 1942.)
M. Vurpillot (Albert).

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)
M. Courroy (Gilbert).

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)
M. Ferraro (Fortuné). | M. Rochais (Gilbert).

(Pour prendre rang du 1er septembre 1944.)
M. Tallotte (Maurice).

HOMMES DE TROUPE

2e *classe*

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Rocher (Marcel).

7e Région militaire

Avec le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	
Lamboley (Jean).	Genot (Robert).
Mongin (Georges).	Kuentzmann (Victor).
Issartel (Henri).	Mourand (Jules).
Billot (Louis).	Muller (Julien).
	Félix (Georges).

Avec le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)

MM.	
Guillère (Charles).	Poilevage (Maurice).
	Baumann (Georges).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Dauphin (Valentin).

Avec le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
M. Bobin (Robert).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	
Frécourt (Georges).	Lenoir (Marius).
	Lajeune (Robert).

Avec le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
M. Menestrier (René).

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
M. Tillier (Jean).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	
Véron (André).	Granl (Raymond).
Boulin (François).	Juillet (Ernest).
Viret (Ernest).	Mariella (Aimable).
Villemin (Lucien).	Mathey (Maurice).
Sarrand (Robert).	Milleret (Pierre).
Jaubert (René).	Pourchet (Roger).
Schepringue (Léon).	Vallet (Henri).
Cordier (Léopold).	Valentin (Georges).
	Linsig (Daniel).

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)
M. Damidaux (Gabriel).

Avec le grade de caporal-chef

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Demonfaucon (Daniel).

Avec le grade de caporal

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	
Gobin (Bernard).	Grandvoinet (Joseph).
	Chamoison (Jean).

HOMMES DE TROUPE

a) 1re *classe.*

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)

MM.	
Page (Jean).	Niot (Maurice).
	Gmerex (Edmond).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	
Jeanpierre (Roger).	Covin (André).
Grandvoinet (Roger).	Prégermain (Louis).

b) 2e *classe.*

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)
M. Vadrot (Paul). | M. Charrier (Louis).

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)
M. Picaud (Louis).

8e Région militaire

Avec le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 1er février 1943.)
M. Destieux (André).

(Pour prendre rang du 1er septembre 1943.)
M. Clément (Jean).

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)
M. Bertrand (Emile). | M. Pinguet (René).

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
M. Rabatel (Robert).

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)
M. Parriel (Jean).

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
M. Loucegnez (Pierre).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	
Lutique (Jacques).	Duprat (Albert).
Cornayre (Arsène).	Clachet (Marcel).
Rousseau (Robert).	Veille (Armand).
	Fournier (Emile).

Avec le grade d'adjudant-chef

(Pour prendre rang du 1er juillet 1943.)
M. Tarpin (Joannès).

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
M. Gaillard (Jean).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)
M. Degeorges (Jean). | M. Rundwasser (Henri).

Avec le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1944.)
M. Ladoire (Georges). | M. Benoit (Armand).

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
M. Hospital (Antoine).

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)
M. Legay (Antoine).

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
M. Giraud (Bernard).

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)

MM.	
Haudecœur (René).	Bouvel (Marcel).
	Juhem (Louis).

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
M. Imbert (Robert). | Balland (Marcel).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	
Gay (Joseph).	Cognet (Jean).
Venet (Robert).	Gérard (Jean-Baptiste).
Roussey (Raymond).	Michard (René).
Delchiard (Jacques).	Buttin (Alfred).
Bertrand (André).	Ruffier (Armand).

Avec le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
M. Hérault (Constant).

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
M. Favoriti (Pierre).

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)

M. Juhem (Joseph).	M. Delaneuville (Raphaël).

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
M. Rostaing (Georges). | M. Chaudet (Félicien).

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)
M. Beffre (René).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	
Raphaël (Maurice).	Jaffeux (Marius).
Poulat (Joseph).	Maire (René).
Bocchio (Hugues).	Sanial (Raphaël).
Amevet (Marcel).	Gayon (Jean).
Barrial (Jean-Louis).	Courchinoux (Félicien).
Wilk (Ludwick).	Valleix (Pierre).
Nuret (Gustave).	Vollaire (Louis).
Espagnol (Jean-Baptiste).	Mercier (Jean).
Einhorn (Jean).	Bellin (Jean).
	Bonnaud (Auguste).

Avec le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er juin 1943.)
M. Fondrat (Roger). | M. Prisset (Jean).

(Pour prendre rang du 1er novembre 1943.)
M. Vigues (Louis).

(Pour prendre rang du 1er décembre 1943.)
M. Bonjean (Robert).

(Pour prendre rang du 1er janvier 1944.)
M. Lagay (Gabriel).

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)

MM.	
Essertel (Paul).	Bernard (Guy).
Lutrin (Roger).	Lavillat (Georges).

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)
M. Tuberca (René). | M. Croset (Fernand).

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)

M. Armatalfet (René).

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)

M. Gambier (René). | M. Joinin (Claudius).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	Contratto (Joseph).
Vettier (Antelme).	Hauchecorne (Paul).
Vallon (Pierre).	Ambroise (Maurice).
Souqual (Antoine).	Bellin (Eugène).
Arnaud (Georges).	Bel (François).
Fayard (Roger).	Bonnet (Robert).
Roussillon (Claudius).	Barrau (André).
Lobut (Paul).	Bamberger (Heinz).
Rouyet (André).	Bouveyron (Robert).
Fresson (Jean).	Boverat (Léonard).
Croiset (Georges).	Danvaux (Rolland).
Gonzalès (Béo).	Danvaux (Eugène).
Albert (Maurice).	Dellorenzi (Marius).
Lami (Bruno).	Oberto (Angèle).
Cortinovis (Charles).	Pacaud (Marcel).
Giraudon (Jocelyn).	Robert (Marcel).
Guende (Georges).	Schulte (Ernest).
Belle (Paul).	Chaffurin (Claudius).
Thévenon (Jean).	

(Pour prendre rang du 1er novembre 1944.)

M. Juhem (Fernand).

Avec le grade de caporal-chef.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

M. Baudin (Justin). | M. Genet (Raymond).

Avec le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	Marmey (Marcel).
Damaisin (René).	Navard (Pierre).

HOMMES DE TROUPE

a) 1re *classe.*

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)

M. Mellet (Jean).

b) 2e *classe.*

(Pour prendre rang du 1er juillet 1944.)

M. Bouchaud (Roger).

9e RÉGION MILITAIRE

Avec le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)

M. Viala (Raymond).

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)

M. Erjaweo (François).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	Belleudy (Marcel).
Baudot (Paul).	Azema (Jean).

Avec le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)

M. Tesse (Maurice).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	Cornier (Jean).
Allard (Albert).	Cros (Roger).
Teyssière (Georges).	Neuhard (Lieven).
Clément (Ernest).	Bresson (André).

Avec le grade de sergent-chef.

(Pour prendre rang du 1er novembre 1943.)

M. Vincenti (Paul). | M. Lobise (Victor).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	Mario (Aimé).
Silvestre (Jean).	Gautry (Paul).

Avec le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)

M. Thomas (Louis). | M. Dardillac (Robert).

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)

M. Serigas (René). | M. Luciani (René).

(Pour prendre rang du 1er mai 1944.)

M. Villaret (René).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	Massat (Henri).
Lugerot (Marcel).	Riaguela (Aimé).
Palmieri (Amédée).	Vela (Joseph).
Deleuil (Georges).	Favède (Marceau).
Teissier (Jacques).	Ferrafier (Etienne).
Tourame (René).	Bourdel (Guy).
Savary (Georges).	Baisse (Louis).
Aguilar (Manuel).	Meliat (Francis).
Talabert (André).	Martin (Jean).
Lahuerta (Angel).	Mazet (Paul).

Avec le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	Mauvignant (Max).
Vallon (Henri).	Gartner (Edward).

HOMMES DE TROUPE

a) 1re *classe.*

(Pour prendre rang du 1er octobre 1943.)

M. Lyonnet (Fortuné).

(Pour prendre rang du 1er mars 1944.)

M. Gonzalès (Faustin).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	Chauvin (Pierre).
Forestier (Noël).	Daurelle (Roger).
Gontard (Roger).	Varanfrain (Raymond)
Allègre (Georges).	Parmentier (Henri).
Faure (Louis).	Leautier (Marcel).
Dorche (Marcel).	Para (Amédée).

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

M. Chomette (René).

b) 2e *classe.*

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)

M. Piquet (Alexandre).

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

MM.	Walczak (François).
Candy (Georges).	Destou (François).
Sutra (Pierre).	

(Pour prendre rang du 1er août 1944.)

M. Tessé (Roger).

A. F. A. T.

1re RÉGION MILITAIRE

Avec le grade d'adjudant.

(Pour prendre rang du 1er décembre 1942.)

Borderie (Jeanne).

3e RÉGION MILITAIRE

Avec le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Jegaden (Yvonne).

TROUPE

2e *classe.*

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Kervinio (Joséphine).

5e RÉGION MILITAIRE

Avec le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Carbonne (Elise).

9e RÉGION MILITAIRE

Avec le grade d'aspirant.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Cavallini (Marie).

Avec le grade de sergent.

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Taixe (Juliette).

TROUPE

1re *classe.*

(Pour prendre rang du 1er avril 1944.)

Lyonnet (Antoinette).

ETRANGER

1re RÉGION MILITAIRE

Avec le grade de caporal.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1942.)

M. Penalva (Albert).

HOMMES DE TROUPE

2e *classe.*

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

M. Szezepanjack (Romain).

3e RÉGION MILITAIRE

HOMMES DE TROUPE

2e *classe.*

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

M. Nowinski (Wladyslaw).

5e RÉGION MILITAIRE

Avec le grade de caporal

(Pour prendre rang du 1er avril 1943.)

M. Rippol (Joseph).

HOMMES DE TROUPE

a) 1re *classe.*

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

M. Simo (Pierre). | M. Azevedo (Marcel).

b) 2e *classe.*

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

M. Dingian (Jacques.) | M. Krazik (Etienne).

9e RÉGION MILITAIRE

HOMMES DE TROUPE

1re *classe.*

(Pour prendre rang du 1er février 1944.)

M. Jedzejewski (Casimir).

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 mai 1947.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet militaire,
Gl ROBERT ASTIER DE VILLATTE.

Personnels civils extérieurs.

Par arrêté en date du 6 mai 1947, pris en application de l'ordonnance du 27 juin 1944, après avis de la commission supérieure d'épuration de Strasbourg, est annulé l'arrêté du 9 mars 1946 (*Journal officiel* du 19 mars 1946) portant rétrogradation d'un échelon de M. Friant (Jean-Baptiste), menuisier au parc du génie de Sarrebourg.

MINISTÈRE DE L'AIR

Décret du 13 mai 1947 portant attribution de la médaille de l'aéronautique.

Le président du conseil des ministres,

Sur la proposition du ministre de l'air et du ministre des travaux publics et des transports,

Vu le décret n° 45-229 du 14 février 1945 portant création d'une décoration dénommée médaille de l'aéronautique;

Vu le décret n° 46-469 du 18 mars 1946 relatif à la médaille de l'aéronautique,

Décrète:

Art. 1er. — Sont décorés de la médaille de l'aéronautique (à titre posthume), avec les citations ci-après:

AIME (Marcel-Louis), moniteur du centre des sports aériens, centre national de Carcassonne, ministère des travaux publics et des transports: excellent pilote, s'est consacré toute sa vie au développement de l'aviation. Mort en service aérien commandé le 25 août 1946 au cours d'un meeting aérien.

BALLET (Jean-Baptiste), colonel, 1re région des sports aériens, ministère des travaux publics et des transports: s'est particulièrement dévoué à la cause de la jeunesse. Décédé accidentellement en service aérien commandé le 8 septembre 1946.

FAVREAU (Jacques), radio navigant, société nationale Air France: radio navigant de grand mérite, ayant depuis de longues années donné la mesure de sa valeur professionnelle et de ses qualités morales. Volontaire pour les vols de nuit, formait avec ses camarades Gobert et Houix un équipage d'élite. Donnant sans cesse l'exemple dans l'accomplissement d'une tâche quotidienne qui exigeait le moral le plus élevé, est tombé glorieusement pour la grandeur de l'aviation française.

FURELAND (André), radio navigant, société générale Air France: jeune radio navigant affecté sur sa demande au département postal où ses qualités professionnelles, son intelligence, son dévouement lui avaient acquis d'emblée l'estime de ses chefs et l'affection de ses camarades. Est tombé victime du devoir au début d'une carrière au cours de laquelle sa valeur l'aurait placé au rang des meilleurs.

HOUIX (Eugène), mécanicien navigant, société nationale Air France: mécanicien navigant de haute valeur, volontaire pour les vols de nuit. Spécialisé avant son entrée au département postal dans les essais et la mise au point de matériel nouveau, avait mis au service de l'aviation commerciale en même temps que des connaissances et une habileté professionnelles éprouvées, les plus belles qualités morales. Conscient de la grandeur de sa tâche à laquelle il s'était entièrement donné, à trouvé une fin glorieuse dans l'accomplissement de son devoir.

MOREAU (Jean), pilote, société Air France: devenu pilote après de longues années de pratique comme radio navigant militaire, puis civil, Jean Moreau avait, après avoir rendu les plus signalés services à la Résistance, apporté à l'aviation postale toute sa foi, toute son ardeur à servir: d'un constant exemple pour ses camarades entraînés par sa magnifique volonté, sa vive intelligence, ses rares qualités de cœur, a trouvé dans l'accomplissement d'un métier qu'il aimait passionnément, la fin glorieuse digne de lui.

PRENEZ (Fernand), adjudant-chef radio navigant, G. A. E. L. n° 87: sous-officier radio navigant de grande valeur, remarquable par sa conscience professionnelle. Titulaire de brillants états de services pendant la campagne 1939-40. A donné toute la mesure de son sang-froid et de son courage au cours d'une mission de liaison sur un avion Goéland. Celui-ci étant en flammes à 2.000 mètres d'altitude, a communiqué son calme aux passagers, leur faisant endosser leur parachute, vérifiant leur harnachement et leur donnant ensuite l'exemple en sautant le premier. Son parachute ne s'étant pas ouvert, a trouvé la mort dans l'accomplissement de son devoir le 26 mars 1946 à Apprieu (Isère).

Art. 2. — Le ministre de l'air et le ministre des travaux publics et des transports sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mai 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'air,

ANDRÉ MAROSELLI.

Le ministre des travaux publics et des transports,

JULES MOCH.

Décret du 13 mai 1947 portant attribution de la médaille de l'aéronautique.

Le président du conseil des ministres,

Sur la proposition du ministre de l'air et du ministre des travaux publics et des transports,

Vu le décret n° 45-229 du 14 février 1945 portant création d'une décoration dénommée médaille de l'aéronautique;

Vu le décret n° 46-469 du 18 mars 1946 relatif à la médaille de l'aéronautique,

Décrète:

Art. 1er. — Sont décorés de la médaille de l'aéronautique à titre exceptionnel du contingent 1946:

ABDOU SIDI SAID, sous-gouverneur interprète à la Grande Comore, ministère des travaux publics et des transports, par son activité inlassable, par son action continuelle a pu convaincre les habitants de la Grande Comore à travailler bénévolement pour la réalisation du terrain d'aviation de Maroni. Ce terrain construit en bordure de mer, permet aux « Junckers » de la compagnie Air France d'assurer chaque semaine la liaison Tananarive-Comores. A rendu ainsi de signalés services à la cause de l'aéronautique aux colonies.

BELLONTE (Maurice), direction des transports aériens, ministère des travaux publics et des transports, après avoir été un des meilleurs artisans du renom des ailes françaises dans le monde, continue à rendre à l'aéronautique les services les plus appréciés.

CAVAILHES, mécanicien navigant à la compagnie Air France, ministère des travaux publics et des transports. A rendu d'immenses services à la ligne tant comme chef d'escale que comme mécanicien navigant. Continue à assurer, à la compagnie Air France, les fonctions de navigant très expérimenté.

HAGUENAU (Daniel-Isaac), ingénieur en chef des ponts et chaussées, ministère des travaux publics et des transports. Depuis sa sortie de l'école polytechnique, a consacré la majeure partie de son activité à l'aéronautique civile. A contribué dans le cadre du service de la navigation aérienne, puis de la direction générale de l'aéronautique, à l'organisation des premières lignes d'aviation marchande; a exécuté de nombreuses missions sur les lignes nouvelles. Successivement comme chef de service puis comme directeur, a été à la tête des services d'infrastructure de la métropole et des colonies, a développé considérablement le nombre des terrains civils et militaires des bases d'hydravions. En juin et juillet 1944, a reconnu et aménagé un terrain d'aviation de haute montagne pour le maquis de l'Oisans. Chargé de nombreuses missions comme délégué français dans les conférences de l'O.P.A.C.I., a organisé la conférence aérienne de Paris pour la région Europe-Méditerranée. Est chargé, au secrétariat général à l'aviation civile et commerciale, de l'étude des questions touchant à l'organisation aéronautique internationale.

LABORIE (Jean-Louis-Pierre), administrateur civil au cabinet du secrétaire général à l'aviation civile, ministère des travaux publics et des transports. A appartenu, de 1930 à 1939, aux services de propagande aéronautique du ministère de l'air, adjoint au chef du service de l'aviation populaire dès sa création, président fondateur du groupe aéronautique du ministère de l'air. Son association s'est attachée à former des pilotes parmi le personnel civil du ministère de l'air et les élèves de l'école supérieure de l'aéronautique. Elle a, en outre, assuré la gérance d'une section d'aviation populaire. Le nombre de brevets obtenus, le nombre d'heures de vol accomplis témoignent que cette triple activité a été conduite avec le maximum d'efficacité.

LAPAQUE (Marcel-Eugène), ingénieur des T. P. E. de 3e classe, subdivision air, ministère des travaux publics et des transports. Chargé depuis le 1er janvier 1937 des travaux de construction de l'aérodrome d'Aulnat, travaux intéressant l'aviation civile et militaire, l'atelier industriel de l'air et les sports aériens. En juin 1940, sur ordre du directeur de l'atelier industriel de l'air, a procédé aux destructions de machines, après le départ du personnel de l'A. I. A., et alors que les Allemands se trouvaient à quelques kilomètres d'Aulnat. Il a pu également abriter du matériel précieux entreposé à l'atelier. En novembre 1942, dès le début de l'occupation de Clermont-Ferrand par les Allemands, a procédé au camouflage de matériel appartenant au ministère de l'air. Déporté en janvier 1944, a été rapatrié le 25 mai 1945 et s'est remis avec ardeur à la reconstruction de l'aérodrome.

PIERRE (Marcel-Robert), ingénieur des ponts et chaussées, ministère des travaux publics et des transports. Président et fondateur de l'Aéro-Club de Soissons. Dès la libération, a remis en activité l'Aéro-Club de Soissons en créant et dirigeant l'école de pilotage de vol sans moteur. Depuis cette date, a fait passer plus de 80 brevets, ce qui porte à environ 180 le nombre d'élèves brevetés par ce moniteur bénévole, tant en vol sans moteur qu'en vol à moteur. Blessé grièvement le 30 mai 1946 en service aérien, a repris ses vols avant complète guérison de ses blessures.

VOLAND (André), mécanicien à la section des sports aériens du centre de Lognes, ministère des travaux publics et des transports. Remarquable mécanicien de la section des sports aériens de Lognes, facilita l'entraînement des élèves par sa compétence technique.

Art. 2. — Le ministre de l'air et le ministre des travaux publics et des transports sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mai 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'air,

ANDRÉ MAROSELLI.

Le ministre des travaux publics et des transports,

JULES MOCH.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Décret du 13 mai 1947 portant attribution de la médaille de l'aéronautique.

Le président du conseil des ministres,

Sur la proposition du ministre de l'air et du ministre des travaux publics et des transports,

Vu le décret n° 45-229 du 14 février 1945 portant création d'une décoration dénommée médaille de l'aéronautique;

Vu le décret n° 45-459 du 18 mars 1946 relatif à la médaille de l'aéronautique;

Vu l'arrêté du 15 mai 1946 nommant les membres du conseil de la médaille de l'aéronautique;

Vu l'avis émis par le conseil de la médaille de l'aéronautique dans sa séance du 22 novembre 1946,

Décrète:

Art. 1er. — Sont décorés de la médaille de l'aéronautique, à titre normal du contingent 1946 (2e semestre):

ABRIOUX (Raymond), chef d'équipe, ministère des travaux publics et des transports.

ALLEZ (Jacques-Adrien), capitaine de réserve, ministère des travaux publics et des transports.

AUDEGOND (André-François), capitaine mécanicien, base équipée 151, Salon.

AUGIRON (André), S.N.C.A.S.O.

AULNET (Victor), chef d'équipe électricien, S.N.C.A.N., le Havre.

AUPIED (Guy-Julien-Henri), capitaine mécanicien, groupe de chasse 1/2.

AUZIECH (Jean-Justin), capitaine mécanicien, C.R.R.T. n° 83.

AYMERIC (Paul), sergent-chef mécanicien, groupe de chasse 1/2.

BABIN (François-Jean), commandant, ministère de l'armement, service technique des télécommunications.

BADRE (Paul-Marie-Désiré), lieutenant-colonel, cadre navigant, E. M. G. A., bureau d'études et plans.

BANES (André-Michel), lieutenant mécanicien, 5e escadre de chasse.

BARTHE (Louis-Armand-Jean-Joseph), lieutenant mécanicien, brigade de bombardement moyen n° 11.

BAUDET (Jules-Francis), mécanicien navigant, ministère des travaux publics et des transports.

BERCON (Eugène-Marius), chef d'atelier de 1re classe, D. T. I., service de liquidation et d'administration.

BERTRAND (André-Eugène), adjudant-chef mécanicien, groupe 2/5.

BEVER (Léon), ingénieur militaire principal des travaux de l'air, D. T. I., C. A. R. de Marseille.

BLAS (Emile-Alexis), capitaine mécanicien, G. A. E. L. 87, Villacoublay.

BOIREAU (Jean), ingénieur militaire des travaux de l'air principal, ministère de l'armement, service de la production aéronautique.

BONGIBAULT (Roger), adjudant-chef mécanicien, groupe de transport 2/15.

BONINO (Maurice), metteur au point, société Hispano-Suiza.

BOUCHES (André-Emile), sergent-chef mécanicien, groupe de reconnaissance 2/33.

BRIGAND (Robert), ajusteur-outilleur, S. N. C. A. C., usine de Billancourt.

BROYER (Jean-Marie-Michel), adjudant-chef mécanicien, groupe de chasse 3/2.

BUSSAT (Marius), adjudant-chef mécanicien, groupe de transport aérien 1/34.

BUTEAU (Maurice), dessinateur principal, S. N. C. A. C.

CABOCHE (Gaston-Jules-Joseph), capitaine mécanicien, groupe de chasse 2/6.

CALAS (Lucien), adjudant-chef mécanicien, compagnie de réparations et dépannage n° 81.

CALLAIS (Jules), pilote d'essais, S. N. C. A. C., usine de Bourges.

CAMBOIS (Didier-Philippe), ingénieur en chef de 2e classe, directeur du centre d'essais en vol de Brétigny.

CANAC (Henri-Joseph), lieutenant mécanicien, 1re division aérienne.

CARLIER (André-Félicien), sergent-chef mécanicien, compagnie de réparations et dépannage n° 81.

CARLIER (Robert), ingénieur adjoint des travaux météorologiques de 2e classe, ministère des travaux publics et des transports.

CARRAZ (Albert-Victor-Arthur), ingénieur, 26, rue de Boisdenier, à Tours.

CASTELBOU (Fernand), adjudant-chef mécanicien, 21e escadre de bombardement.

CHAILLON (Henri-Marcel), capitaine mécanicien, base-école de Tours.

CHAMPSAUR (Gaspard-Norbert-Aimé), ingénieur général de 1re classe, directeur de l'établissement d'expériences et de recherches de Toulouse.

CHAVANNE-GERMAIN (Jean-Emile), adjudant-chef mécanicien, groupe de reconnaissance 1/33.

CIMECHIN (Ginette), S. N. C. A. S. E., Toulouse.

CLERC, contremaître, A. I. A., n° 2, Blida.

CONAN (Yves), chef de département des études mécaniques, S. N. C. A. C.

COURTHEOUX (Roger-Paul), chef de bureau à l'administration centrale, ministère des travaux publics et des transports.

COURTOT (Jean-Louis), adjudant artificier, 21e escadre de bombardement.

DAURAT (Didier), commandant du département postal métropolitain, ministère des travaux publics et des transports.

DAVIOT (Louis-Emile-Philippe), ingénieur, 10, rue du Sergent-Maginot, Paris (16e).

DECROS (Pierre), ingénieur général de 1re classe, directeur du service des recherches aéronautiques.

DEFRISE (Marcel-Albert), capitaine mécanicien, 1re escadre de chasse.

DELLERBA (Charles-Claude), sergent-chef mécanicien, 2e escadre de chasse.

DE L'ISLE (Henri), adjudant-chef, 2e escadre de chasse.

DESSEUX (Antoine-Maurice), lieutenant mécanicien, 50e escadre aérienne.

DINTILHAC (Firmin-Prosper), contrôleur mécanicien, S. N. E. C. M. A. (Paris-Kellermann).

DODEMENT (Marcel), chef du service terrains à la société Messier, Montrouge.

DORIO (Jacques-André-Bernard), sergent-chef mécanicien, G. A. E. L. n° 87.

DUBROCA (Marcel-André), adjudant-chef mécanicien, 1re division aérienne.

DUHAMEL (Jean-Marie-Emile), lieutenant mécanicien, B. D. E. M. 553.

DUPONG (René-Marcel), chaudronnier formeur, S. N. C. A. N., usine du Havre.

EICHENBAUM (Igor-Richard), lieutenant mécanicien, ministère armement.

ESTIER (Maurice), ajusteur outilleur, S. N. C. A. C., usine de Billancourt.

FAUGERON (Daniel), adjudant-chef mécanicien, G. A. E. L. n° 87.

FERNAND (Jean), chef électricien à la société générale d'équipements, à Villemur (Haute-Garonne).

FILHOL (Georges), sergent-chef mécanicien, compagnie de réparations et dépannage n° 81.

FLITCROFT (Jean), chef du service exploitation du secteur continental, ministère des travaux publics et des transports.

FRAYSSINET (Camille-Eloi), capitaine mécanicien, E. M. G. A.

FROISSART (Charles), commandant, cadre navigant, commandant supérieur des écoles de l'air.

GARAUDET (Roger), adjudant-chef mécanicien, groupe de chasse 3/5.

CAUJARENQUES (Marcel), adjudant-chef mécanicien, groupe de chasse 3/2.

GAUTHIER (Marcel), maître ouvrier mécanicien, ministère des travaux publics et des transports.

GAUTIER (Joseph-Célestin), lieutenant mécanicien, base école de Toussus-le-Noble.

GAZAIGNE (Raymond), dessinateur principal, S. N. C. A. C.

GEORGES (Raymond), ingénieur, directeur technique des usines Mathis.

GOBERT (Marcel), pilote, ministère des travaux publics et des transports.

GRAILLOT (René-Louis), capitaine, cadre navigant, groupe de transport 2/15.

HAINAULT (Marcel), ingénieur des travaux de l'air de 1re classe, service de la production aéronautique.

HERUBEL (Auguste), contremaître S. N. C. A. N., usine du Havre.

HOBON (Roger-Eugène-Constant), adjudant-chef mécanicien, groupe de chasse 3/2.

HULEUX (Joseph-Alexandre), atelier d'aviation L. Bréguet.

JACQUET (Robert), adjudant-chef mécanicien, groupe de transport 2/52.

JEANLIN (Robert-Edouard-Jules), sous-lieutenant mécanicien G. A. E. L. n° 87.

KŒNIG (Fernand-Gustave), adjudant mécanicien, 1re escadre de chasse.

LABARTHE (Pierre-Romain), médecin colonel, 1re division aérienne.

LAFANNECHERE (Gaston), chef pilote, ministère des travaux publics et des transports.

LAGAISSE (Abel-Jules), industriel, ministère des travaux publics et des transports.

LECOUR (Henri-Georges), adjudant mécanicien, 21e escadre de bombardement.

LAMBEUF (Georges-Joseph), ingénieur, ministère des travaux publics et des transports.

LEGROS (Louis-René), capitaine mécanicien, école des mitrailleurs, navigateurs et bombardiers de Cazaux.

LEMAIRE (René-Maurice-Louis), inspecteur général du génie de l'air, ministère des travaux publics et des transports.

LENDROIT (Julien), mécanicien navigant, S. N. E. C. M. A., usine de Billancourt.

LEFEVRE (Gaston), mécanicien, ministère des travaux publics et des transports.

LEPLANT (Georges-Julien-Robert), sergent-chef mécanicien, état-major de la 2e escadre de chasse.

LUX (Aloyes), adjudant mécanicien, groupe de chasse 1/2.

MACRON (Edgard), lieutenant mécanicien, groupe de chasse 3/5.

MAIGNAL (Elie-René), lieutenant mécanicien, groupe de chasse 3/5.

MARTEAU (Albert), sous-lieutenant, cadre navigant, G. L. A. M. n° 86.

MERPERT (Michel), ingénieur, S. N. C. A. C.

MATHIS (Roger), capitaine, cadre navigant, ministère de l'armement, S. T. T. A.

MAZEN (Henri-Pierre), ingénieur, ministère des travaux publics et des transports.

MERVAILLE (André-Louis), lieutenant, cadre navigant, A. I. A. n° 3, Casablanca.

MEUNIER (Georges-Jean), ingénieur, ministère des travaux publics et des transports.

MOULIERAC (Jean), capitaine de frégate, ministère de l'armement.

NOIRTIN (Jean), moniteur de vol sans moteur, ministère des travaux publics et des transports.

NOUGAILLON (Justin-François), adjudant-chef mécanicien, école des mitrailleurs, navigateurs bombardiers de Cazaux.

PALABAUD (Marc), sous-lieutenant mécanicien, section d'avions de liaisons n° 99.

PARENT (Maurice-Eugène), capitaine mécanicien, 50e escadre mixte.

PERSONNE (Fernand-Gaston), adjoint au sous-directeur administratif du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale.

PICHOT (M.-P.), adjudant-chef, groupe de chasse 11/7.

PINET (Alphonse), directeur de l'usine S. N. C. A. S. O. de Rochefort.

POLART (François-Georges), commandant, cadre navigant, centre d'essais en vol de Brétigny.

PROSPER (André), secrétaire, comité de parrainage de l'aviation.
RASTEL (Daniel), pilote, S. N. C. A. S. O.
REBIERE (Raoul-Raymond), capitaine, G. A. E. L.
REBOUL (Jean-Ernest-Marie), adjudant mécanicien, groupe de chasse 2/5.
RECHAIN (Eugène-Gabriel-Robert), ingénieur, S. N. C. A. N., usine de Courbevoie.
RETAILLEAU (Fernand), adjudant mécanicien, C. R. R. T. 85.
RICHARD (H.-L.), adjudant-chef mécanicien, groupe de chasse 11/7.
RICHARD (Jean-Pierre), sergent-chef mécanicien, groupe de reconnaissance 1/33.
RICHARD (Marcel-Lucien-Henri), sous-lieutenant mécanicien, groupe de chasse 1/2.
ROBIN (Roger), secrétaire, établissements Voisin, Issy-les-Moulineaux.
ROUAULT (Simone), S. N. C. A. C.
ROUCH (Roger), adjudant-chef mécanicien, groupe Bretagne.
ROUSSEAU, lieutenant, cadre navigant, C. A. E. L. n° 87.
ROUVIERE (Marcel), adjudant-chef mécanicien, E. M. N. B. Cazaux.
ROUYER (Pierre-Claude-Emile), lieutenant mécanicien, ministère des travaux publics et des transports.
ROY (Maurice), adjudant-chef mécanicien, C. R. R. T. 85.
ROYER (Paul-Marcel), adjudant chef mécanicien, groupe de reconnaissance 1/33.
RUCH (Pierre-Joseph-Sébastien), adjudant mécanicien, groupe de reconnaissance 1/33.
SABINE (René-Victor-Jean), ingénieur général de 2e classe du génie maritime, ministère de l'armement.
SANSON (Joseph), inspecteur général de 2e classe, ministère des travaux publics et des transports.
SAUSSIER (Pierre-Bienaimé), capitaine mécanicien, 1re escadre de chasse.
SAUTEREAU (Camille), lieutenant-colonel, 11 *bis*, rue Angélique-Vérien, Neuilly-sur-Seine.
SCHLEGEL (André-Jean-Edouard-Maurice), capitaine, cadre navigant, G. L. A. M. n° 86.
SERRA (André-Augustin-Arsène), ingénieur militaire principal des travaux de l'air, ministère de l'armement.
SERVANTI (Lucien), ingénieur en chef à la S. N. C. A. C. O.
SIADOU (Eugène-Louis), sergent mécanicien, groupe de chasse 3/6.
SIMILLE (Cyrille-Albert), ingénieur, ministère des travaux publics et des transports.
SINTES (André), lieutenant, A. I. A. n° 2 Blida.
STOCK (René), chef de section d'études, S. R. C. A. C.
SUARD (Lucien), radio navigant, ministère des travaux publics et des transports.
SUPERNANT (Léopold-Georges), adjudant-chef mécanicien, G. L. A. M. n° 86.
THIBOUT (Albert-Auguste), commandant mécanicien.
THOBY (Marcel), ajusteur, S. N. C. A. C. usine de Billancourt.
TUFFAL (Louis-Pierre-Jacques), colonel, état-major général air.
VENNIER (Lionnel-Sylvain), capitaine, cadre navigant, ministère de l'armement.
VIMPERE (Emile), lieutenant mécanicien, compagnie de détection électro-magnétique 3/553.

Art. 2. — Le ministre de l'air et le ministre des travaux publics et des transports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mai 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'air,
ANDRÉ MAROSELLI.

Le ministre des travaux publics et des transports,
JULES MOCH.

Décret du 13 mai 1947 portant report de prise de rang dans le grade et promotion dans la réserve, intégration dans les cadres actifs en application de l'article 4 de la loi n° 46-1149 du 22 mai 1946.

Le président du conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre de l'air,
Vu la loi du 9 avril 1935 fixant le statut des cadres actifs de l'armée de l'air et les textes qui l'ont modifiée;
Vu la loi du 1er août 1936 fixant le statut des cadres de réserve de l'armée de l'air et les textes qui l'ont modifiée;
Vu le décret du 7 janvier 1944 sur les promotions des officiers pendant la durée de la guerre;
Vu la loi n° 46-1149 du 22 mai 1946 tendant à faire bénéficier les militaires de l'armée de l'air des dispositions de l'ordonnance n° 45-956 du 42 mai 1945;
Vu l'avis émis par la commission de liquidation et règlement de la résistance, instituée par arrêté du 14 février 1947 du ministre de l'air,
Décrète:

Art. 1er. — La date de prise de rang dans le grade, de l'officier dont le nom suit, ayant acquis des titres dans les Forces françaises combattantes de l'intérieur, est fixée:

RÉSERVE

Au 25 juin 1943.

Dans le grade de sous-lieutenant.

M. Rodes (Marceau-Emile).

Art. 2. — Est promu, pour faits de résistance, à titre définitif:

RÉSERVE

Corps des officiers de l'air.

Cadre sédentaire.

Au grade de lieutenant.

A titre définitif.

(Pour prendre rang du 25 juin 1945.)

M. le sous-lieutenant Rodes (Marceau-Emile).

Art. 3. — En application de l'article 4 de la loi n° 46-1149 du 22 mai 1946, est sur sa demande, admis dans les cadres actifs, à compter du 25 juin 1946, l'officier dont le nom suit:

Corps des officiers de l'air.

Cadre sédentaire.

Avec le grade de lieutenant.

A titre définitif.

(Pour prendre rang du 25 juin 1945.)

M. Rodes (Marceau-Emile), lieutenant de réserve du 25 juin 1945, né le 30 décembre 1902.

Art. 4. — Le report de prise de rang, la promotion et l'admission dans les cadres actifs, objets du présent décret, ne comportent aucune régularisation de solde à une date antérieure à sa signature.

Art. 5. — Le ministre de l'air est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mai 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'air,
ANDRÉ MAROSELLI.

Décret du 13 mai 1947 portant réintégration dans les cadres actifs.

Le président du conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre de l'air,
Vu la loi du 19 mai 1834 sur l'état des officiers;
Vu la loi du 9 avril 1935 fixant le statut du personnel des cadres actifs de l'armée de l'air, plusieurs fois modifiée;
Vu l'ordonnance n° 45-1847 du 18 août 1945 fixant les limites d'âge statutaires des officiers et sous-officiers de l'armée de l'air et les conditions de réintégration dans les cadres actifs,
Décrète:

Art. 1er. — Est réintégré dans les cadres actifs de l'armée de l'air:

Corps du personnel non navigant spécialiste

Avec le grade d'adjudant-chef.

A compter du 16 avril 1947.

(Pour prendre rang du 8 juin 1940.)

M. Lamorlette (Raymond-Achille).

Art. 2. — Est nommé dans les cadres actifs à titre définitif, le sous-officier d'active dont le nom suit:

Corps des officiers mécaniciens de l'air.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 3 novembre 1945.)

M. l'adjudant-chef Lamorlette (Raymond-Achille).

Art. 3. — Les réintégration et nomination faisant l'objet du présent décret ne comportent aucune régularisation de solde.

Art. 4. — Le ministre de l'air est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mai 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'air,
ANDRÉ MAROSELLI.

Décret du 13 mai 1947 portant promotions dans le corps des ingénieurs militaires de l'air.

Le président du conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre de l'air,
Vu la loi du 9 avril 1935 fixant le statut du personnel des cadres actifs de l'armée de l'air et les textes qui l'ont modifiée;
Vu l'ordonnance du 15 septembre 1943 portant remilitarisation des ingénieurs de l'aéronautique, complétée par les ordonnances des 19 décembre 1944 et 8 juin 1945,

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS

Décrète :

Art. 1er. — Sont promus dans le corps des ingénieurs militaires de l'air :

Au grade d'ingénieur en chef de 1re classe de l'air.

(Pour compter du 1er avril 1947.)

M. l'ingénieur en chef de 2e classe de l'air Queuaux (M.-J.-E.).

(Pour compter du 1er mai 1947.)

M. l'ingénieur en chef de 2e classe de l'air Deschamps (J.-R.).

Au grade d'ingénieur en chef de 2e classe de l'air.

(Pour compter du 1er juin 1947.)

Les ingénieurs principaux de l'air :

MM. Helleboid (A.).
Truelle (J.-G.).
Viart (M.-H.-A.).
Joly (F.-M.-G.). — Maintenu en service détaché.

Art. 2. — Le ministre de l'air est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mai 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres :
Le ministre de l'air,
ANDRÉ MAROSELLI.

Décret du 13 mai 1947 portant modification de réintégrations dans les cadres actifs au titre de l'ordonnance n° 45-1847 du 18 août 1945.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'air,

Vu la loi du 19 mai 1834 sur l'état des officiers ;

Vu la loi du 9 avril 1935 fixant les statuts du personnel des cadres actifs de l'armée de l'air, et les textes qui l'ont modifiée ;

Vu le décret du 7 janvier 1944 sur les promotions des officiers pendant la durée de la guerre ;

Vu l'ordonnance n° 45-1847 du 18 août 1945 fixant les limites d'âge statutaires des officiers et sous-officiers de l'armée de l'air et les conditions de réintégration dans les cadres actifs ;

Vu l'avis émis par la commission de liquidation et règlement de la Résistance, instituée par arrêté du 14 février 1947 du ministre de l'air,

Décrète :

Art. 1er. — Les nominations au grade de sous-lieutenant et promotions au grade de lieutenant de réserve du sergent-chef Caruel (Jean-Paul-Camille) prononcées par décret du 16 janvier 1947 (publié au *Journal officiel* du 21 janvier 1947) sont annulées.

Art. 2. — Est réintégré dans les cadres actifs de l'armée de l'air, le sous-officier dont le nom suit :

Avec le grade sergent-chef.

Corps du personnel non navigant spécialiste.

A compter du 6 septembre 1941.

(Pour prendre rang du 27 octobre 1940.)

M. Caruel (Jean-Paul-Camille).

Art. 3. — Le militaire dont le nom suit, ayant acquis des titres dans les Forces françaises de l'intérieur, est nommé au grade d'adjudant à compter du 6 septembre 1942.

M. le sergent-chef Caruel (Jean-Paul-Camille).

Art. 4. — Est nommé, dans les cadres actifs, à titre définitif, le sous-officier dont le nom suit :

Corps des officiers mécaniciens de l'air.

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 25 mars 1944.)

M. l'adjudant Caruel (Jean-Paul-Camille).

Art. 5. — Est promu, dans les cadres actifs, à titre définitif :

Corps des officiers mécaniciens de l'air.

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 25 mars 1945.)

M. le sous-lieutenant Caruel (Jean-Paul-Camille).

Art. 6. — Les réintégration, nomination et promotion, objet du présent décret, ne comportent aucune régularisation de solde.

Art. 7. — Le ministre de l'air est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mai 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres :
Le ministre de l'air,
ANDRÉ MAROSELLI.

Décret du 13 mai 1947 portant modification du décret du 17 février 1947, réintégration, nomination et promotion dans l'armée active.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'air,

Vu la loi du 19 mai 1834 sur l'état des officiers ;

Vu la loi du 9 avril 1935 fixant le statut du personnel des cadres actifs de l'armée de l'air, plusieurs fois modifiée ;

Vu l'ordonnance n° 45-1847 du 18 août 1945 fixant les limites d'âge statutaires des officiers et sous-officiers de l'armée de l'air et les conditions de réintégration dans les cadres actifs,

Décrète :

Art. 1er. — Le décret du 17 février 1947 est annulé en ce qui concerne M. Muller (Georges), réintégré dans les cadres actifs avec le grade d'adjudant-chef pour compter du 2 décembre 1946, rang du 18 août 1939, et nommé au grade de sous-lieutenant pour prendre rang du 26 mai 1945 au titre du corps des officiers de l'air, cadre sédentaire.

Art. 2. — Est réintégré dans les cadres actifs de l'armée de l'air :

Corps du personnel non navigant.

SERVICE GÉNÉRAL

Avec le grade d'adjudant-chef.

(A compter du 2 décembre 1946.)

M. Muller (Georges).

Art. 3. — Est nommé dans les cadres actifs, à titre définitif, le sous-officier dont le nom suit :

Corps des officiers de l'air.

CADRE SÉDENTAIRE

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 25 février 1945.)

M. l'adjudant-chef Muller (Georges).

Art. 4. — Est promu dans les cadres actifs, à titre définitif :

Corps des officiers de l'air.

CADRE SÉDENTAIRE

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 25 février 1947.)

M. le sous-lieutenant Muller (Georges).

Art. 5. — Les réintégration, nomination et promotion, faisant l'objet du présent décret, ne comportent aucune régularisation de solde.

Art. 6. — Le ministre de l'air est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mai 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres :
Le ministre de l'air,
ANDRÉ MAROSELLI.

Décret du 13 mai 1947 portant annulation d'admission dans les cadres actifs, dans les conditions de l'article 5 de la loi n° 46-1149 du 22 mai 1946, admission dans les cadres actifs, dans les conditions des articles 4 et 5 de ladite loi, promotions (active et réserve).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'air,

Vu la loi du 9 avril 1935 fixant le statut des cadres actifs de l'armée de l'air et les textes qui l'ont modifiée ;

Vu la loi du 1er août 1936 fixant le statut des cadres actifs de l'armée de l'air et les textes qui l'ont modifiée ;

Vu le décret du 7 janvier 1944 sur les promotions des officiers pendant la durée de la guerre ;

Vu la loi n° 46-1149 du 22 mai 1946, tendant à faire bénéficier les militaires de l'armée de l'air des dispositions de l'ordonnance n° 45-956 du 12 mai 1945 ;

Vu les décrets des 15 novembre 1946, 15 janvier 1947, 16 janvier 1947 et 17 mars 1947, portant admission dans les cadres actifs d'officiers de réserve de l'armée de l'air ;

Vu les avis émis par la commission de liquidation et règlement de la Résistance, créée par arrêté du 14 février 1947 du ministre de l'air,

Décrète :

Art. 1er. — L'admission dans les cadres actifs des officiers de réserve, désignés ci-après, prononcée par décrets des 15 novembre 1946 (publié au *Journal officiel* du 28 novembre 1946), 15 janvier 1947 (publié au *Journal officiel* du 18 janvier 1947), 16 janvier 1947 (publié au *Journal officiel* du 22 janvier 1947), et 17 mars 1947 (publié au *Journal officiel* du 19 mars 1947),

en application de l'article 5 de la loi n° 46-1149 du 22 mai 1946, est annulée:

M. Sperlus (Roger), capitaine.
M. Biget (Pierre-Louis-Vital-Ernest-Gabriel), pharmacien lieutenant.
M. Crossouard (Paul-Henri), lieutenant.
M. Forsans (Jean-Louis), lieutenant.
M. Wainstein (Léon), lieutenant.
M. Beaucourt (Robert-Eugène), sous-lieutenant.
M. Bes (Moïse-Raoul), sous-lieutenant.
M. Biston (Gaston), sous-lieutenant.
M. Donadieu (Noé-Yves-Roger), sous-lieutenant.
M. Pierre (Pierre-François), sous-lieutenant.
M. Sarrabayrouse (Georges), sous-lieutenant.

Art. 2. — Sont promus, pour faits de résistance, à titre définitif:

RÉSERVE

Corps des officiers de l'air.

CADRE NAVIGANT

Au grade de capitaine.

(Pour prendre rang du 25 mai 1945.)

M. le lieutenant Forsans (Jean-Louis).

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 25 mai 1946.)

M. le sous-lieutenant Pierre (Pierre-François).

Art. 3. — En application de l'article 4 de la loi n° 46-1149 du 22 mai 1946, sont, sur leur demande, admis dans les cadres actifs, à compter du 25 juin 1946, les officiers dont les noms suivent:

Corps des officiers de l'air.

A. — CADRE NAVIGANT

Avec le grade de capitaine.

A titre définitif.

(Pour prendre rang du 25 septembre 1944.)

M. Sperlus (Roger), capitaine de réserve du 25 septembre 1944, né le 24 juin 1907.

(Pour prendre rang du 25 mai 1945.)

M. Forsans (Jean-Louis), capitaine de réserve du 25 mai 1945, né le 1er août 1915.

Avec le grade de lieutenant.

A titre définitif.

(Pour prendre rang du 25 juin 1944.)

M. Wainstein (Léon), lieutenant de réserve du 25 juin 1944, né le 20 novembre 1912.

(Pour prendre rang du 25 mars 1945.)

M. Crossouard (Paul-Henri), lieutenant de réserve du 25 mars 1945, né le 25 juillet 1918.

(Pour prendre rang du 25 mai 1946.)

M. Pierre (Pierre-François), lieutenant de réserve du 25 mai 1946, né le 23 mars 1922.

Avec le grade de sous-lieutenant.

A titre définitif.

(Pour prendre rang du 25 juin 1944.)

M. Sarrabayrouse (Georges), sous-lieutenant de réserve du 25 juin 1944, né le 24 mars 1924.

(Pour prendre rang du 25 juin 1944.)

M. Bes (Moïse-Raoul), sous-lieutenant de réserve du 25 décembre 1944, né le 26 février 1914.

M. Beaucourt (Robert, Eugène), sous-lieutenant de réserve du 25 décembre 1944, né le 9 juin 1921.

B. — CADRE SÉDENTAIRE

Avec le grade de sous-lieutenant.

A titre définitif.

(Pour prendre rang du 25 décembre 1944.)

M. Biston (Gaston), sous-lieutenant de réserve du 25 décembre 1944, né le 28 janvier 1911.

(Pour prendre rang du 25 mars 1945.)

M. Donadieu (Noé-Yves-Roger), sous-lieutenant de réserve du 25 mars 1945, né le 11 juin 1918.

Service de santé de l'air.

PHARMACIENS

Avec le grade de pharmacien lieutenant.

A titre définitif.

(Pour prendre rang du 25 juin 1944.)

M. Biget (Pierre-Louis-Vital-Ernest-Gabriel), pharmacien lieutenant de réserve du 25 mars 1940, né le 13 décembre 1912.

Art. 4. — En application de l'article 5 de la loi n° 46-1149 du 22 mai 1946, est, sur sa demande, admis dans les cadres actifs, à compter du 25 juin 1946, l'officier dont le nom suit:

Corps des officiers de l'air.

CADRE SÉDENTAIRE

Avec le grade de sous-lieutenant.

A titre définitif.

(Pour prendre rang du 25 juin 1946.)

M. Morenvillier (Louis-Eugène), sous-lieutenant de réserve du 25 septembre 1944, né le 29 septembre 1911.

Art. 5. — Sont promus, à titre définitif:

ACTIVE

Corps des officiers de l'air.

A. — CADRE NAVIGANT

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 25 juin 1946.)

M. le sous-lieutenant Sarrabayrouse (Georges.).

(Pour prendre rang du 25 décembre 1946.)

Les sous-lieutenants:

MM. Bes (Moïse-Raoul).
Beaucourt (Robert-Eugène).

B. — CADRE SÉDENTAIRE

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 25 décembre 1946.)

M. le sous-lieutenant Biston (Gaston).

(Pour prendre rang du 25 mars 1947.)

M. le sous-lieutenant Donadieu (Noé-Yves-Roger).

Art. 6. — Les admissions, dans les cadres actifs et les promotions, objet du présent décret, ne comportent aucune régularisation de solde à une date antérieure à sa signature.

Art. 7. — Le ministre de l'air est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mai 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'air,
ANDRÉ MAROSELLI.

Décret du 13 mai 1947 portant annulation d'admission, dans les cadres actifs, dans les conditions de l'article 5 de la loi n° 46-1149 du 22 mai 1946, admission dans les cadres actifs, dans les conditions de l'article 4 de ladite loi, et promotions (active).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'air,

Vu la loi du 9 avril 1935 fixant le statut des cadres actifs de l'armée de l'air et les textes qui l'ont modifiée;

Vu la loi du 1er août 1936 fixant le statut des cadres de réserve de l'armée de l'air et les textes qui l'ont modifiée;

Vu la loi n° 46-1149 du 22 mai 1946, tendant à faire bénéficier les militaires de l'armée de l'air, des dispositions de l'ordonnance n° 45-936 du 12 mai 1945;

Vu les décrets des 15 novembre 1946, 15 janvier 1947, 16 janvier 1947 et 25 février 1947, portant admission dans les cadres actifs, d'officiers de réserve de l'armée de l'air;

Vu les avis émis par la commission de liquidation et règlement de la Résistance, créée par arrêté du 14 février 1947 du ministre de l'air,

Décrète:

Art. 1er. — L'admission dans les cadres actifs des officiers de réserve, désignés ci-après, prononcée par décrets des 15 novembre 1946 (publié au *Journal officiel* du 28 novembre 1946), 15 janvier 1947 (publié au *Journal officiel* du 18 janvier 1947), 16 janvier 1947 (publié au *Journal officiel* du 19 janvier 1947) et 25 février 1947 (publié au *Journal officiel* du 26 février 1947), est annulée.

M. Rœland (Eugène-Jean-Baptiste), capitaine.
M. Creux (Gustave-Robert), lieutenant.
M. Bastide (Robert-Virgile-Hector), sous-lieutenant.
M. Collardey (Jacques), sous-lieutenant.
M. Lapointe (Edouard-Robert), sous-lieutenant.

Art. 2. — En application de l'article 4 de la loi n° 46-1149 du 22 mai 1946, sont, sur leur demande, admis dans les cadres actifs, à compter du 25 juin 1946, les officiers dont les noms suivent.

Corps des officiers de l'air.

A. — CADRE NAVIGANT

Avec le grade de sous-lieutenant.

A titre définitif.

(Pour prendre rang du 25 juin 1944.)

M. Lapointe (Edouard-Robert), sous-lieutenant de réserve du 25 juin 1944, né le 22 janvier 1919.

(Pour prendre rang du 25 septembre 1944.)

M. Collardey (Jacques), sous-lieutenant de réserve du 25 septembre 1944, né le 1er décembre 1921.

M. Bastide (Robert-Virgile-Hector), sous-lieutenant de réserve du 25 septembre 1944, né le 16 juin 1919.

B. — CADRE SÉDENTAIRE

Avec le grade de capitaine.

A titre définitif.

(Pour prendre rang du 25 mars 1945.)

M. Rœland (Eugène-Jean-Baptiste), capitaine de réserve du 25 mars 1945, né le 10 novembre 1906.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Avec le grade de lieutenant.

A titre définitif.

(Pour prendre rang du 25 septembre 1944.)

M. Valeyre (André-Lucien), lieutenant de réserve du 25 septembre 1944, né le 5 septembre 1919.

Avec le grade de sous-lieutenant:

A titre définitif.

(Pour prendre rang du 25 juin 1945.)

M. Bechou (André-Achille), sous-lieutenant de réserve du 25 juin 1945, né le 6 mai 1918.

Corps des officiers des services administratifs de l'air.

Avec le grade de lieutenant.

A titre définitif.

(Pour prendre rang du 25 décembre 1944.)

M. Creux (Gustave-Robert), lieutenant de réserve du 25 décembre 1944, né le 18 décembre 1920.

Art. 3. — Sont promus, à titre définitif:

ACTIVE

Corps des officiers de l'air.

CADRE NAVIGANT

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 25 juin 1946.)

M. le sous-lieutenant Lapointe (Edouard-Robert).

(Pour prendre rang du 25 septembre 1946.)

Les sous-lieutenants:

MM. Collardey (Jacques).
Bastide (Robert-Virgile-Hector).

Art. 4. — Les admissions dans les cadres actifs et les promotions, objet du présent décret, ne comportent aucune régularisation de solde, à une date antérieure à sa signature.

Art. 5. — Le ministre de l'air est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mai 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'air,
ANDRÉ MAROSELLI.

Décret du 13 mai 1947 portant réparation de préjudice de carrière (promotion dans l'armée de l'air).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'air,

Vu la loi du 9 avril 1935 fixant le statut du personnel des cadres actifs de l'armée de l'air et les textes qui l'ont modifiée;

Vu le décret du 7 janvier 1944 sur les promotions des officiers pendant la durée de la guerre;

Vu le décret du 29 septembre 1945 portant promotions dans l'armée de l'air;

Vu le décret du 13 août 1946 portant fixation de dates de prise de rang dans le grade, nominations et promotions dans l'armée de l'air (active et réserve);

Vu l'avis émis par la commission de liquidation et règlement de la Résistance créée par arrêté du 14 février 1947 du ministre de l'air,

Décrète:

Art. 1er. — La promotion au grade de colonel, au titre du congé du personnel navigant, et le report de prise de rang dans le grade prononcés par décret des 29 septembre 1945 et 13 août 1946 de M. le lieutenant-colonel Peters (Henri-Jean), sont annulés.

Art. 2. — Est promu à titre définitif:

ACTIVE

Corps des officiers de l'air.

CADRE NAVIGANT

Au grade de colonel.

(Pour prendre rang du 15 juin 1940.)

M. le lieutenant-colonel Peters (Henri-Jean).

Art. 3. — La promotion, objet du présent décret, ne comporte aucune régularisation de solde.

Art. 4. — Le ministre de l'air est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mai 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'air,
ANDRÉ MAROSELLI.

Décret du 13 mai 1947 portant promotions dans le corps des ingénieurs militaires des travaux de l'air.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'air,

Vu la loi du 9 avril 1935 fixant le statut du personnel des cadres actifs de l'armée de l'air et les textes qui l'ont modifiée;

Vu l'ordonnance du 15 septembre 1943 portant remilitarisation des ingénieurs des travaux aéronautiques de l'Etat, complétée par les ordonnances des 19 décembre 1944 et 8 juin 1945,

Décrète:

Art. 1er. — Sont promus dans le corps des ingénieurs militaires des travaux de l'air:

Au grade d'ingénieur en chef des travaux de l'air.

(Pour compter du 27 mai 1947.)

M. l'ingénieur principal des travaux de l'air Larivière (P. F. N. L.).

Au grade d'ingénieur principal des travaux de l'air.

(Pour compter du 17 mai 1947.)

M. l'ingénieur de 1re classe des travaux de l'air Jeuffroy (A. V.).

(Pour compter du 27 mai 1947.)

M. l'ingénieur de 1re classe des travaux de l'air Castelian (E.).

Art. 2. — Le ministre de l'air est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mai 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'air,
ANDRÉ MAROSELLI.

Décret du 13 mai 1947 portant nomination dans le corps des commissaires ordonnateurs de l'air.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'air,

Vu la loi du 17 février 1942 portant création du corps des commissaires ordonnateurs de l'air;

Vu le décret du 17 février 1942 fixant les dispositions statutaires particulières au corps des commissaires ordonnateurs de l'air,

Décrète:

Art. 1er. — Sont nommés, à titre définitif, pour prendre rang du 27 mars 1947:

ACTIVE

Corps des commissaires ordonnateurs de l'air.

Au grade de commissaire ordonnateur de l'air.

M. le lieutenant-colonel Gardeur (Albert-Jean-Alphonse).

Au grade de commissaire ordonnateur de 3e classe.

M. le commandant Sampont (Robert-Laurent-Jules).

Art. 2. — Le ministre de l'air est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mai 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres;
Le ministre de l'air,
ANDRÉ MAROSELLI.

Décret du 13 mai 1947 portant fixation de prise de rang dans le grade et promotions d'officiers d'encadrement des formations féminines de l'air.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'air,

Vu le décret du 11 janvier 1944 portant création des formations féminines auxiliaires;

Vu le décret du 27 juin 1944 relatif à l'organisation, aux effectifs et aux conditions d'avancement du personnel des formations féminines de l'air;

Vu l'avis émis par la commission de liquidation et règlement de la Résistance créée par arrêté du 14 février 1947 du ministre de l'air,

Décrète:

Art. 1er. — La date de prise de rang dans le grade des officiers dont les noms suivent, ayant acquis des titres dans les Forces françaises combattantes de l'intérieur ou dans les Forces françaises libres, est fixée:

(Pour prendre rang du 1er juin 1944.)

Dans le grade de sous-lieutenant d'encadrement.

Banchet (Henriette).

(Pour prendre rang du 1er janvier 1945.)

Dans le grade de sous-lieutenant d'encadrement.

Goumin (Pervenche-Rose-Francine-H.).

Art. 2. — Sont promues, pour faits de Résistance:

Au grade de lieutenant d'encadrement.

(Pour prendre rang du 1er juin 1945.)

Le sous-lieutenant Banchet (Henriette).

(Pour prendre rang du 1er janvier 1946.)

Le sous-lieutenant Goumin (Perveuche-Rose-Francine-H.).

Art. 3. — Les reports de prise de rang et les promotions, objet des articles 1er et 2, ne comportent aucune régularisation de solde à une date antérieure à la signature du présent décret.

Art. 4. — Le ministre de l'air est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mai 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'air,
ANDRÉ MAROSELLI.

Décret du 13 mai 1947 portant annulation d'une admission dans les cadres actifs, prononcée au titre de l'article 5 de la loi n° 46-1149 du 22 mai 1946, et admission dans les cadres actifs dans les conditions de l'article 4 de ladite loi.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'air,

Vu la loi du 9 avril 1935 fixant le statut des cadres actifs de l'armée de l'air;

Vu la loi du 1er août 1936 fixant le statut des cadres des réserves de l'armée de l'air;

Vu la loi n° 46-1149 du 22 mai 1946 tendant à faire bénéficier les militaires de l'armée de l'air des dispositions de l'ordonnance n° 45-956 du 12 mai 1945;

Vu le décret du 15 novembre 1946 portant admission d'officiers de réserve de l'armée de l'air dans les cadres actifs;

Vu l'avis n° 456 *bis* du 15 février 1947 émis par la commission d'appel et de reclassement,

Décrète:

Art. 1er. — L'admission dans les cadres actifs de M. le sous-lieutenant du corps des officiers de réserve de l'air (cadre sédentaire) Dousset (Gratien-Marie), prononcée par décret du 15 novembre 1946 (*Journal officiel* du 28 novembre 1946) en application de l'article 5 de la loi n° 46-1149 du 22 mai 1946 est annulée.

Art. 2. — En application de l'article 4 de la loi n° 46-1149 du 22 mai 1946, est, sur sa demande, admis dans les cadres actifs de l'armée de l'air à compter du 25 juin 1946, l'officier de réserve désigné ci-après:

Corps des officiers de l'air.

Cadre sédentaire.

M. Dousset (Gratien-Marie), sous-lieutenant de réserve du 25 juin 1945, né le 21 janvier 1916.

Art. 3. — L'annulation, l'admission dans les cadres actifs, objet du présent décret, ne comportent aucune régularisation de solde.

Art. 4. — Le ministre de l'air est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mai 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'air,
ANDRÉ MAROSELLI.

Décret du 13 mai 1947 portant radiation des cadres d'un officier de réserve de l'armée de l'air, condamné à une peine criminelle.

Le président du conseil des ministres,

Sur la proposition du ministre de l'air,

Vu la loi du 1er août 1936 fixant le statut des cadres des réserves de l'armée de l'air (article 24, paragraphe 4),

Décrète:

Art. 1er. — Le lieutenant du corps des officiers mécaniciens de réserve de l'air, Louis (Henri-Victor), est rayé des cadres à compter du 25 mars 1947.

Art. 2. — Le ministre de l'air est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mai 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'air,
ANDRÉ MAROSELLI.

Décret du 13 mai 1947 portant admission dans les cadres actifs au titre de l'article 4 de la loi n° 46-1149 du 22 mai 1946 et promotion dans l'armée active.

Le président du conseil des ministres,

Sur la proposition du ministre de l'air,

Vu la loi du 9 avril 1935 fixant le statut des cadres actifs de l'armée de l'air, et les textes qui l'ont modifiée;

Vu la loi du 1er août 1936 fixant le statut des cadres de réserve de l'armée de l'air, et les textes qui l'ont modifiée;

Vu le décret du 7 janvier 1944 sur les promotions des officiers pendant la durée de la guerre;

Vu la loi n° 46-1149 du 22 mai 1946, tendant à faire bénéficier les militaires de l'armée de l'air des dispositions de l'ordonnance n° 45-956 du 12 mai 1945;

Vu les avis émis par la commission de liquidation et règlement de la Résistance, instituée par arrêté du 14 février 1947 du ministre de l'air,

Décrète:

Art. 1er. — En application de l'article 4 de la loi n° 46-1149 du 22 mai 1946, est, sur sa demande, admis dans les cadres actifs, à compter du 25 mai 1946, l'officier de réserve dont le nom suit:

Corps des officiers de l'air.

CADRE SÉDENTAIRE

Avec le grade de commandant.

A titre définitif.

(Pour prendre rang du 25 mai 1944.)

M. Poirier (Robert-Jean-Marie), lieutenant-colonel de réserve, du 25 septembre 1945, né le 8 octobre 1894.

Art. 2. — En application de l'article 6 de la loi n° 46-1149 du 22 mai 1946, est promu au grade ci-après (active), l'officier dont le nom suit:

Corps des officiers de l'air.

CADRE SÉDENTAIRE

Au grade de lieutenant-colonel à titre temporaire.

(Rang du 25 mai 1946.)

M. le commandant Poirier (Robert-Jean-Marie).

Art. 3. — Est promu, pour faits de résistance, à titre définitif, dans les cadres actifs de l'armée de l'air:

Corps des officiers de l'air.

CADRE SÉDENTAIRE

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 31 mai 1946.)

M. le commandant Poirier (Robert-Jean-Marie).

Art. 4. — L'admission dans les cadres actifs et les promotions objet de l'article 1er, 2 et 3, ne comportent aucune régularisation de solde à une date antérieure à la signature du présent décret.

Art. 5. — Le ministre de l'air est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mai 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres;
Le ministre de l'air,
ANDRÉ MAROSELLI.

Décret du 13 mai 1947 portant annulation d'une admission dans les cadres actifs au titre de l'article 5 de l'ordonnance n° 45-1973 du 1er septembre 1945, et admission dans les cadres actifs, au titre de l'article 4 de ladite ordonnance.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'air,

Vu la loi du 9 avril 1935 fixant le statut des cadres actifs de l'armée de l'air, et les textes qui l'ont modifiée,

Vu la loi du 1er août 1936 fixant le statut des cadres de réserve de l'armée de l'air,

Vu l'ordonnance n° 45-1973 du 1er septembre 1945 relative à l'admission d'officiers de réserve en situation d'activité sur contrat et à l'admission de ces officiers dans les cadres actifs (article 4),

Vu le décret du 27 septembre 1946 portant admission dans les cadres actifs d'officiers de réserve de l'armée de l'air,

Vu l'avis émis par la commission de liquidation et règlement de la résistance, instituée par arrêté du 14 février 1947 du ministre de l'air,

Décrète:

Art. 1er. — L'admission dans les cadres actifs de M. le commandant de réserve Audoin (Jacques), prononcée par décret du 27 septembre 1946 (publié au *Journal officiel* du 3 octobre 1946), en application de l'article 5 de l'ordonnance n° 45-1973 du 1er septembre 1945, est annulée.

Art. 2. — En application de l'article 4 de l'ordonnance n° 45-1973 du 1er septembre 1945 est, sur sa demande, admis dans les cadres actifs de l'armée de l'air à compter du 25 décembre 1945, l'officier de réserve dont le nom suit:

Corps des officiers de l'air.

CADRE SÉDENTAIRE

Avec le grade de commandant.

A titre définitif.

(Pour prendre rang du 25 mars 1945.)

M. Audoin (Jacques), commandant de réserve du 25 mars 1945, né le 11 mai 1898.

SERVICE DE L'HISTOIRE DE L'AVIATION MILITAIRE
UNIVERSITÉ

Art. 3. — L'admission dans les cadres actifs, objet du présent décret ne comporte aucune régularisation de solde à une date antérieure à sa signature.

Art. 4. — Le ministre de l'air est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mai 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'air,
ANDRÉ MAROSELLI.

Décret du 13 mai 1947 portant annulation d'une admission dans les cadres actifs au titre de l'article 5 de l'ordonnance n° 45-1973 du 1er septembre 1945, report de prise de rang dans le grade et admission dans les cadres actifs, au titre de l'article 4 de ladite ordonnance.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'air,

Vu la loi du 9 avril 1935 fixant le statut des cadres actifs de l'armée de l'air, et les textes qui l'ont modifiée;

Vu la loi du 1er août 1936 fixant le statut des cadres de réserve de l'armée de l'air;

Vu l'ordonnance n° 45-1973 du 1er septembre 1945 relative à l'admission d'officiers de réserve en situation d'activité sur contrat et à l'admission de ces officiers dans les cadres actifs (art. 4);

Vu le décret du 27 septembre 1946 portant admission dans les cadres actifs d'officiers de réserve de l'armée de l'air;

Vu l'avis émis par la commission de liquidation et règlement de la résistance, instituée par arrêté du 14 février 1947, du ministre de l'air,

Décrète:

Art. 1er. — L'admission dans les cadres actifs de M. le commandant de réserve Delmas (Exuper-François) prononcée par décret du 27 septembre 1946 (publié au *Journal officiel* du 3 octobre 1946), en application de l'article 5 de l'ordonnance n° 45-1973 du 1er septembre 1945, est annulée.

Art. 2. — La date de prise de rang dans le grade de l'officier dont le nom suit, pour faits de résistance, est fixée:

RÉSERVE

Au 25 juin 1943.

Dans le grade de commandant.

M. Delmas (Exuper-François).

Art. 3. — En application de l'article 4 de l'ordonnance n° 45-1973 du 1er septembre 1945 est, sur sa demande, admis dans les cadres actifs de l'armée de l'air à compter du 25 septembre 1945, l'officier dont le nom suit:

Corps des officiers de l'air.

CADRE SÉDENTAIRE

Avec le grade de commandant.

A titre définitif.

(Pour prendre rang du 25 septembre 1943.)

M. Delmas (Exuper-François) commandant de réserve du 25 juin 1943, né le 5 octobre 1901.

Art. 4. — Le report de prise de rang et l'admission dans les cadres actifs, objet du présent décret, ne comportent aucune régularisation de solde à une date antérieure à sa signature.

Art. 5. — Le ministre de l'air est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mai 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'air,
ANDRÉ MAROSELLI.

Décret du 13 mai 1947 portant annulation d'une admission dans les cadres actifs, au titre de l'article 4 de la loi n° 46-1149 du 22 mai 1946, promotion au grade de commandant dans la réserve et admission dans les cadres actifs, au titre de l'article 4 de la loi n° 46-1149 du 22 mai 1946.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'air,

Vu la loi du 9 avril 1935 fixant le statut des cadres actifs de l'armée de l'air et les textes qui l'ont modifiée;

Vu la loi du 1er août 1936 fixant le statut des cadres des réserves de l'armée de l'air et les textes qui l'ont modifiée,

Vu la loi n° 46-1149 du 22 mai 1946 tendant à faire bénéficier les militaires de l'armée de l'air des dispositions de l'ordonnance n° 45-956 du 12 mai 1945;

Vu le décret du 17 mars 1947 portant admission dans les cadres actifs d'officiers de réserve de l'armée de l'air;

Vu l'avis émis par la commission de liquidation et règlement de la Résistance créée par arrêté du 14 février 1947, du ministre de l'air,

Décrète:

Art. 1er. — L'admission dans les cadres actifs de M. le capitaine de réserve Delocque-Fourcaud (Jean-Henri-Boris), prononcée à compter du 25 juin 1946 par décret du 17 mars 1947 (publié au *Journal officiel* du 19 mars 1947), en application de l'article 4 de la loi n° 46-1149 du 22 mai 1946, est annulée.

Art. 2. — Est promu, à titre définitif, dans les cadres de réserve de l'armée de l'air, pour faits de résistance:

Corps des officiers de réserve de l'air.

CADRE NAVIGANT

Au grade de commandant.

(Pour prise de rang du 25 septembre 1945.)

M. le capitaine Delocque-Fourcaud (Jean-Henri-Boris).

Art. 3. — En application de l'article 4 de la loi n° 46-1149 du 22 mai 1946, est, sur sa demande, admis dans les cadres actifs, à compter du 25 juin 1946, l'officier de réserve dont le nom suit:

Corps des officiers de l'air.

CADRE NAVIGANT

Avec le grade de commandant à titre définitif.

(Pour prise de rang du 25 septembre 1945.)

M. Delocque-Fourcaud (Jean-Henri-Boris), commandant de réserve du 25 septembre 1945, né le 9 mars 1904.

Art. 4. — La promotion et l'admission dans les cadres actifs, objet du présent décret, ne comportent aucune régularisation de solde à une date antérieure à sa signature.

Art. 5. — Le ministre de l'air est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mai 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'air,
ANDRÉ MAROSELLI.

Décret du 13 mai 1947 portant réintégration dans les cadres actifs.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'air,

Vu la loi du 19 mai 1834 sur l'état des officiers;

Vu la loi du 9 avril 1935 fixant le statut du personnel des cadres actifs de l'armée de l'air, plusieurs fois modifiée;

Vu l'ordonnance n° 45-1847 du 18 août 1945 fixant les limites d'âge statutaires des officiers et sous-officiers de l'armée de l'air et les conditions de réintégration dans les cadres actifs,

Décrète:

Art. 1er. — Est réintégré dans les cadres actifs de l'armée de l'air, avec son grade, à titre définitif, l'officier supérieur désigné au présent article, à compter du 11 décembre 1946:

M. Beguier (Maurice-Louis), lieutenant-colonel, en congé du personnel navigant.

Art. 2. — Est promu dans les cadres actifs de l'armée de l'air, à titre définitif:

Corps des officiers de l'air.

CADRE SÉDENTAIRE

Au grade de lieutenant-colonel.

(Pour prendre rang du 12 juin 1945.)

M. le lieutenant-colonel Beguier (Maurice-Louis).

Art. 3. — Les réintégration et promotion, faisant l'objet du présent décret, ne comportent aucune régularisation de solde.

Art. 4. — Le ministre de l'air est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mai 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'air,
ANDRÉ MAROSELLI.

Décret du 13 mai 1947 portant réintégration dans les cadres actifs.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'air,

Vu la loi du 19 mai 1834 sur l'état des officiers;

Vu la loi du 9 avril 1935 fixant le statut du personnel des cadres actifs de l'armée de l'air, plusieurs fois modifiée;

Vu le décret du 7 janvier 1944 sur les promotions des officiers pendant la durée de la guerre;

Vu l'ordonnance n° 45-1847 du 18 août 1945 fixant les limites d'âge statutaires des officiers et sous-officiers de l'armée de l'air et les conditions de réintégration dans les cadres actifs,

Décrète:

Art. 1er. — Est réintégré dans les cadres actifs de l'armée de l'air:

Corps du personnel non navigant du service général.

Avec le grade d'adjudant-chef.

A compter du 1er avril 1942.

(Pour prendre rang du 1er août 1938.)

M. Lachenmaier (Bernard).

Art. 2. — Est nommé dans les cadres actifs, à titre définitif, le sous-officier d'active dont le nom suit:

Corps des officiers de l'air.

CADRE SÉDENTAIRE

Au grade de sous-lieutenant.

(Pour prendre rang du 25 septembre 1944.)

M. l'adjudant-chef Lachemaier (Bernard).

Art. 3. — Est promu dans les cadres actifs, à titre définitif:

Corps des officiers de l'air.

CADRE SÉDENTAIRE

Au grade de lieutenant.

(Pour prendre rang du 25 septembre 1945.)

M. le sous-lieutenant Lachenmaier (Bernard).

Art. 4. — Le ministre de l'air est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mai 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres.

Le ministre de l'air,

ANDRÉ MAROSELLI

Décret du 13 mai 1947 portant admission dans les cadres actifs d'officiers de réserve de l'armée de l'air.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'air,

Vu la loi du 9 avril 1935 fixant le statut des cadres actifs de l'armée de l'air;

Vu la loi du 1er août 1936 fixant le statut des cadres des réserves de l'armée de l'air;

Vu la loi n° 46-1149 du 22 mai 1946 tendant à faire bénéficier les militaires de l'armée de l'air des dispositions de l'ordonnance n° 45-956 du 12 mai 1945 (articles 4 et 5),

Décrète:

Art. 1er. — En application de l'article 4 de la loi n° 46-1149 du 22 mai 1946, est sur sa demande, admis dans les cadres actifs de l'armée de l'air à compter du 25 juin 1946, l'officier de réserve dont le nom suit:

Corps des officiers de l'air.

CADRE NAVIGANT

Avec le grade de sous-lieutenant à titre définitif.

(Rang du 25 février 1945.)

M. Boudard (Denys), sous-lieutenant de réserve du 25 février 1945, né le 5 novembre 1919.

Art. 2. — En application de l'article 5 de la loi n° 46-1149 du 22 mai 1946, sont, sur leur demande, admis dans les cadres actifs de l'armée de l'air, à compter du 25 juin 1946, les officiers de réserve dont les noms suivent:

Corps des officiers de l'air.

CADRE NAVIGANT

Avec le grade de sous-lieutenant à titre définitif.

(Rang du 25 juin 1946.)

M. le sous-lieutenant de réserve Demore (René-Albert), né le 25 juin 1917.

CADRE SÉDENTAIRE.

Avec le grade de sous-lieutenant à titre définitif.

(Rang du 25 juin 1946.)

M. le sous-lieutenant de réserve Dupuy (Elie-Alfred), né le 16 juin 1921.

Art. 3. — Les admissions dans les cadres actifs, objet du présent décret, ne comportent aucune régularisation de solde.

Art. 4. — Le ministre de l'air est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mai 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'air,

ANDRÉ MAROSELLI.

Décret du 13 mai 1947 portant acceptation de démission d'un officier de l'armée active.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'air,

Vu la loi du 19 mai 1834 sur l'état des officiers;

Vu la loi du 31 mars 1928 sur le recrutement de l'armée;

Vu la loi du 9 avril 1935 fixant le statut du personnel des cadres actifs de l'armée de l'air plusieurs fois modifiée;

Vu la loi du 1er août 1936 fixant le statut du cadre des réserves de l'armée de l'air.

Décrète:

Art. 1er. — L'offre de démission de son grade d'officier de l'armée active présentée par M. le sous-lieutenant du corps des officiers de l'armée de l'air (cadre navigant) Fabre (Joseph-Jean-Louis), né le 23 novembre 1919, est acceptée.

Art. 2. — M. Fabre est nommé dans le corps des officiers de réserve de l'armée de l'air (cadre navigant) à compter du jour de sa radiation des contrôles de l'activité, avec le grade de sous-lieutenant à titre définitif pour prendre rang du 13 mars 1944.

Art. 3. — Le ministre de l'air est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mai 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'air,

ANDRÉ MAROSELLI.

Décret du 13 mai 1947 portant homologation dans le grade (armée de l'air) à titre posthume (déportés, décédés, fusillés).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'air,

Vu la loi du 14 avril 1832 sur l'avancement dans l'armée;

Vu le décret du 5 août 1944 sur les promotions et affectations dans l'armée;

Vu le décret du 7 janvier 1944 sur les promotions des officiers pendant la durée de la guerre;

Vu le décret du 20 septembre 1944 relatif au statut des Forces françaises de l'intérieur;

Vu l'avis émis par la commission de liquidation et règlement de la résistance, créée par arrêté du 14 février 1947 du ministre de l'air,

Décrète:

Art. 1er. — Sont homologués à titre posthume:

Ire RÉGION AÉRIENNE

Avec le grade de commandant.

(Rang du 1er septembre 1943.)

M. Pradelle, (Emile-Maurice).

Avec le grade de lieutenant.

(Rang du 1er octobre 1943.)

M. Baron (René-Jules).

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Rang du 1er avril 1943.)

M. Buffet (Georges-Louis-François).

(Rang du 1er mars 1944.)

M. Diart (Robert-Paul).

IIe RÉGION AÉRIENNE

Avec le grade de lieutenant-colonel.

(Rang du 1er septembre 1943.)

M. de Le Motte Ango de Flers (Marcel-Fernand-Joseph).

Avec le grade de capitaine.

(Rang du 1er décembre 1941.)

M. Duprez (François-Emile-Jules-Gérard-Joseph).

(Rang du 1er janvier 1944.)

M. Juillet (Maurice-Lucien).

(Rang du 1er février 1944.)

M. Allanic (Eugène-Jean-Marie).

(Rang du 1er juin 1944.)

M. Dubois (Achille-Emile).

Avec le grade de lieutenant.

(Rang du 1er mai 1944.)

M. Caubet (Jacques-Paul).

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Rang du 1er mai 1944.)

M. Dulacq (Maurice-Jules-Marcel).

IIe Région aérienne

Avec le grade de commandant.

(Rang du 1er avril 1944.)

M. Lasne (Georges-Camille).

Avec le grade de lieutenant.

(Rang du 1er septembre 1943.)

M. Pechon (Victor-Florent).

(Rang du 1er mars 1944.)

M. Bertheau (Louis-Eugène-Désiré).

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Rang du 1er décembre 1944.)

M. Martin (Pierre-Hubert-Charles).

(Rang du 1er septembre 1943.)

M. Fouques (Jacques-Pierre-Augustin-Jules).

(Rang du 1er octobre 1943.)

M. Toquec (Yvon-Jean-Marie).

(Rang du 1er mai 1944.)

M. Lavaud (Jean-Constant).

IVe Région aérienne

Avec le grade de lieutenant-colonel.

(Rang du 1er juillet 1944.)

M. Delattre (Robert-Marie-Gustave).

Avec le grade de capitaine.

(Rang du 1er mars 1945.)

M. Isnard (Alphonse-Marius-Edmond).

(Rang du 1er juin 1944.)

M. Bourges (François-Jean).

(Rang du 1er mai 1944.)

M. Poncet (Charles-Elie-Marie).

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Rang du 1er septembre 1943.)

M. Gaudard (Jean).

(Rang du 1er juin 1944.)

M. Georges (Jean-Pierre).

Ve Région aérienne

Avec le grade de sous-lieutenant.

(Rang du 1er juin 1944.)

M. Jourdren (Robert-Alain).

Art. 2. — Le ministre de l'air est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mai 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'air,
ANDRÉ MAROSELLI.

Décision du 13 mai 1947 portant citation à l'ordre de l'armée aérienne.

Sur la proposition du ministre de l'air,

Le président du conseil des ministres cite à l'ordre de l'armée aérienne:

M. le lieutenant Legrand (Michel-Henri-Camille), de la 1/2 brigade de parachutistes S. A. S. Type d'officier parachutiste. A participé aux campagnes de Lybie, de Tunisie, de Bretagne et des Ardennes. S'y est toujours fait remarquer par une grande bravoure, une lucidité exceptionnelle et un sens aigu du combat parachutiste. Parachuté en Hollande, dans la nuit du 7 au 8 avril 1945, il devenait l'âme d'un groupe d'hommes qu'il entraînait dans une série d'embuscades, de coups de main, d'attaques de convois, caractérisés par leur folle audace et leur réussite exceptionnelle due pour une grande part à ses qualités manœuvrières.

Cette citation comporte l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

Fait à Paris, le 13 mai 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'air,
ANDRÉ MAROSELLI.

Décision du 13 mai 1947 portant citation à l'ordre de l'armée aérienne (à titre posthume).

Sur la proposition du ministre de l'air,

Le président du conseil des ministres cite à l'ordre de l'armée aérienne (à titre posthume):

Commandant de réserve Lecoq (Georges). Officier supérieur de grande classe, animé d'une foi patriotique ardente, qui avait déjà prouvé, au cours de la guerre 1914-1918, ses grandes qualités de chef et de combattant et avait été cité trois fois à l'ordre de l'armée et une fois au corps d'armée. D'un allant remarquable, il avait su, en 1939-1940, insuffler au personnel de son groupe les grandes qualités morales qu'il désirait. N'ayant pas accepté la défaite et désirant continuer la lutte à tout prix, n'a pas hésité à affréter un avion pour rejoindre l'Afrique du Nord dès l'armistice. Disparu, au cours de cette tentative, il reste, pour tous ceux qui l'ont connu, chefs ou camarades, un des plus beaux exemples d'abnégation et de sacrifice.

Lieutenant d'Arlevelle (Jacques-Dieudonné), du groupe de chasse 2/18. Brillant officier pilote de chasse plein de courage et d'enthousiasme. Après une brillante participation à la campagne 1939-1940 qui lui avait valu 2 citations, avait repris volontairement sa place dans les combats pour la libération. A trouvé une mort glorieuse au cours d'une mission de guerre sur le front de l'Atlantique, le 1er mars 1945.

Sergent Mazelli (Richard), du parc régional air 391. A trouvé la mort en défendant avec courage son cantonnement pendant les attaques vietnamiennes de Hanoï, du 19 au 20 décembre 1946.

Sergent Monteillier (Georges), de la compagnie de l'air 592. S'est battu courageusement en défendant la maison où il se trouvait, la nuit du 19 au 20 décembre 1946, contre des attaques répétées des forces ennemies. A été porté disparu à l'issue du combat.

Ces citations comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme.

Fait à Paris, le 13 mai 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'air,
ANDRÉ MAROSELLI.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

Décret du 14 mai 1947 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 14 mai 1947, rendu sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'économie nationale, et vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois et règlements en vigueur, a été nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur, le conseil des ministres entendu:

Au grade de chevalier.

M. Labruyère (Maurice), négociant, président du comité de la Foire de Mâcon; 21 ans d'activité professionnelle, plus 1 an de mobilisation, au total 22 annuités. Titres exceptionnels: services rendus dans la résistance.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Circulaire du 8 mai 1947 aux directeurs des laboratoires agréés et aux inspecteurs de la répression des fraudes interdisant l'emploi de l'acide borique dans les beurres.

Le ministre de l'agriculture à messieurs les directeurs de laboratoires agréés et à messieurs les inspecteurs de la répression des fraudes.

Je désire attirer votre attention sur une question très importante: celle de l'emploi des antiseptiques destinés à assurer la conservation des beurres, notamment l'acide borique et le borate de soude.

Les textes législatifs et réglementaires ne permettent pas l'emploi de ces substances (art. 1er de la loi du 16 avril 1897 modifiée par celle du 28 février 1931; art. 9 de la loi du 2 juillet 1935; art. 1er du décret du 15 avril 1912; art. 18 et 19 du décret du 25 mars 1924).

Pendant la guerre de 1914-1918, il a été toléré pour la conservation des beurres importés ou fabriqués en France, une addition de 5 g au maximum d'acide borique par kilogramme de beurre (circulaires des 11 avril et 21 novembre 1916). Bien que le décret du 25 mars 1924 sur le lait et les produits de la laiterie soit aussi formel que sur les textes antérieurs en ce qui concerne l'interdiction d'utiliser l'acide borique et le borate de soude comme agents conservateurs du beurre, la tolérance a été maintenue notamment par la circulaire n° 68 du 25 septembre 1924 parue au *Journal officiel* du 9 octobre 1924, les circonstances économiques ne permettant pas à cette époque la suppression de leur emploi.

Cette tolérance a persisté; cependant par circulaire en date du 22 novembre 1938, j'estimais qu'il y avait lieu de déférer à l'autorité judiciaire les personnes qui mettaient en vente des beurres boriqués sous des dénominations susceptibles de faire croire à l'acheteur qu'il s'agissait de beurres de qualité supérieure.

L'emploi de ces antiseptiques a pu paraître nécessaire pendant longtemps pour permettre la conservation et la vente d'un produit fabriqué suivant des méthodes périmées et susceptible de s'altérer assez rapidement. Cet usage a d'ailleurs été consacré par une certaine jurisprudence.

Mais les hygiénistes combattent cet emploi des conservateurs. L'académie de médecine dans sa séance du 12 mars 1940 a émis le vœu que la tolérance concernant l'addition d'acide borique employé seul ou mélangé au borate de soude dans les beurres soit supprimée.

La conférence du lait tenue à Paris en septembre 1945 sous l'égide du ministère du ravitaillement a déclaré qu'il ne peut plus être question pour le consommateur français de se contenter de produits médiocres que seul l'acide borique, dont l'efficacité est d'ailleurs toute relative, arrive à peu près à conserver.

L'emploi de l'acide borique pour la conservation des beurres est considéré dans les milieux scientifiques et dans une grande partie du monde professionnel comme l'un des facteurs essentiels du retard technique de l'industrie de la beurrerie en France. La médiocrité de nos beurres a été constatée officiellement à plusieurs reprises.

L'amélioration de la qualité des beurres français nécessite une meilleure organisation de la fabrication, du conditionnement et du stockage de ces produits. Ce n'est que par une modernisation des installations et les méthodes de travail que nous pourrons fabriquer des beurres de qualité soutenue, et envisager demain des exportations vitales pour le pays.

La commission compétente du commissariat général du plan, qui a étudié ces questions, a « jugé inadmissible que notre pays se discrédite en restant le seul à utiliser l'acide borique, tandis qu'en l'abandonnant l'industrie de la beurrerie sera amenée, par la force des choses, à se moderniser » et elle a demandé dans une résolution que l'emploi de l'acide borique soit définitivement interdit.

Tenant compte de ces vœux et résolutions, j'estime qu'il est nécessaire de revenir à la réglementation en vigueur. J'ai donc décidé de rapporter les circulaires ayant toléré l'emploi de ce produit dans le beurre. Toutefois il convient de laisser aux fabricants et aux commerçants un délai d'un an pour qu'ils puissent se conformer à cette nouvelle mesure. A partir du 1er *avril* 1948 il sera interdit de fabriquer, d'exposer, de mettre en vente ou de vendre, d'exporter ou de transiter, sous la dénomination de « beurre » suivie ou non d'un qualificatif, un beurre ayant fait l'objet d'une addition de substances destinées à en assurer la conservation, à l'exception de celles qui sont énumérées à l'article 18 du décret du 25 mars 1924; à l'expiration de ce délai, les personnes qui passeront outre à ladite interdiction seront poursuivies conformément à la législation ci-dessus rappelée.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur adjoint du cabinet,
R. LYON.

MINISTÈRE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Décret n° 47-843 du 14 mai 1947 portant approbation de la convention du 14 mai 1947 relative à l'association en participation constituée sous la dénomination de « Syndicat d'études et de recherches pétrolières en Afrique équatoriale française » entre l'Etat, le bureau de recherches de pétrole, la colonie, la Compagnie française des pétroles, la société d'exploitations minières Pechelbronn et la Société de recherches minières et pétrolières coloniales.

Le président du conseil des ministres,

Sur la proposition des ministres de l'économie nationale, des finances, de la production industrielle et de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 15 janvier 1910 portant création du gouvernement général de l'Afrique équatoriale française et les actes qui l'ont modifié;

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies;

Vu le décret du 13 octobre 1933 portant réglementation de la recherche et de l'exploitation des substances minérales en Afrique équatoriale française, et les actes qui l'ont modifié ou complété;

Vu le décret du 30 octobre 1935 réorganisant le contrôle de l'Etat sur les sociétés, syndicats et associations ou entreprises de toute nature ayant fait appel au concours financier de l'Etat;

Vu le décret du 6 mai 1939 relatif au ravitaillement du pays en carburant;

Vu l'ordonnance du 23 novembre 1944 portant organisation d'un corps de contrôleurs d'Etat et fixant les modalités d'exercice du contrôle économique et financier;

Vu l'ordonnance du 12 octobre 1945 instituant un bureau de recherches de pétrole;

Vu le décret du 17 mai 1934 relatif à la recherche et à l'exploitation du pétrole en Afrique équatoriale française et portant approbation de la convention relative à l'association en participation conclue le 15 mai 1934 entre la colonie de l'Afrique équatoriale française, l'office national des combustibles liquides et la Compagnie française des pétroles,

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvée la convention ci-annexée, en date du 14 mai 1947, relative à l'association en participation constituée sous la dénomination de « Syndicat d'études et de recherches pétrolières en Afrique équatoriale française », entre l'Etat français, le bureau de recherches de pétrole, la colonie de l'Afrique équatoriale française, la Compagnie française des pétroles, la société d'exploitations minières Pechelbronn et la Société de recherches minières et pétrolières coloniales.

Art. 2. — Le décret du 17 mai 1934 susvisé est et demeure abrogé.

Art. 3. — Le ministre de l'économie nationale, le ministre des finances, le ministre de la production industrielle et le ministre de la France d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié aux Journaux officiels de la République française et de l'Afrique équatoriale française et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 14 mai 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la production industrielle,
ROBERT LACOSTE.
Le ministre des finances,
SCHUMAN.
Le ministre de l'économie nationale,
A. PHILIP.
Le ministre de la France d'outre-mer,
MARIUS MOUTET.

Syndicat d'études et de recherches pétrolières en Afrique équatoriale française.

CONTRAT
D'ASSOCIATION EN PARTICIPATION

Entre les soussignés:

1° L'Etat français, substitué, en vertu du décret du 6 mai 1939, à l'office national des combustibles liquides et représenté par les ministres de l'économie nationale, des finances et de la production industrielle;

2° Le bureau de recherches de pétrole, établissement public institué par l'ordonnance du 12 octobre 1945, représenté par son président, spécialement mandaté à l'effet des présentes aux termes d'une délibération du conseil d'administration dudit établissement en date du 11 février 1947 constatée par un procès-verbal dont un extrait certifié véritable est demeuré annexé à chacun des originaux des présentes;

3° Le gouvernement général de l'Afrique équatoriale française, représenté par le gouverneur général de la colonie;

4° La Compagnie française des pétroles, dont le siège est à Paris, 11, rue du Docteur-Lancereaux, représentée par son président directeur général, spécialement mandaté à l'effet des présentes, aux termes d'une délibération du conseil d'administration de ladite société, en date du mercredi 6 mars 1946, constatée par un procès-verbal dont un extrait certifié véritable est demeuré annexé à chacun des originaux des présentes;

5° La société d'exploitations minières Pechelbronn, dont le siège est à Paris, 4, rue Léon-Jost, représentée par son président directeur général, spécialement mandaté à l'effet des présentes, aux termes d'une délibération du conseil d'administration de ladite société en date du 16 décembre 1946 constatée par un procès-verbal dont un extrait certifié véritable est demeuré annexé à chacun des originaux des présentes;

6° La société de recherches minières et pétrolières coloniales, dont le siège est à Paris, 6, rue de la Rochefoucauld, représentée par son président directeur général, spécialement mandaté à l'effet des présentes, aux termes d'une délibération du conseil d'administration de ladite société en date du 11 septembre 1946, constatée par un procès-verbal dont un extrait certifié véritable est demeuré annexé à chacun des originaux des présentes,

Il a été arrêté, décidé et convenu ce qui suit:

Observations préliminaires.

L'association en participation existant antérieurement entre le gouvernement local, l'office national des combustibles liquides et la Compagnie française des pétroles a été constituée le 17 mai 1934 pour une durée de trois ans. Elle a continué à exister en fait depuis le 17 mai 1937, et ses actes, comme sa gestion, reçoivent l'approbation des signataires du présent acte.

La société Pechelbronn, admise comme nouvel associé en 1939, ayant été autorisée par le conseil de gestion à céder sa part au syndicat pétrolier colonial auquel s'est substituée, avec l'accord du conseil de gestion, la société de recherches minières et pétrolières coloniales, et le bureau de recherches de pétrole ayant été admis comme nouvel associé par décision unanime du conseil de gestion, les personnes, établissements et sociétés visées confirment leur accord à ce sujet en signant le présent acte.

L'association en participation continuera à fonctionner à dater de la signature du présent acte sur les bases suivantes:

Art. 1er. — Il est constitué, sous la dénomination de Syndicat d'études et de recherches pétrolières en Afrique équatoriale française, une association entre les adhérents aux présents statuts. Elle est régie par les articles 48 à 50 du code de commerce.

Art. 2. — La durée de ce syndicat d'études et de recherches est fixée à trois ans à compter du 1er janvier 1946. Il continuera ensuite de plein droit pour une nouvelle période de trois ans, à partir du 1er janvier 1949, ainsi successivement par période de trois ans, à moins que l'un des participants n'ait avisé les autres six mois au moins à l'avance, de son intention de le faire cesser, à l'expiration de chaque période triennale. Et si la demande n'est faite que par un ou plusieurs participants, les autres participants pourvu qu'ils soient au nombre de deux au moins, auront le droit, en faisant connaître par écrit leur intention à cet égard, trois mois avant l'expiration de la période en cours, de continuer seuls le syndicat en remboursant au participant ou aux participants qui se retirent le montant de leurs droits sociaux (comprenant leur part du capital et des réserves) tels qu'ils résulteront de l'inventaire commercial qui sera dressé lors de l'expiration de ladite période en cours, sur la base des précédents inventaires. Les modalités de remboursements seront alors arrêtées entre les parties.

Art. 3. — Le syndicat d'études et de recherches a pour objet:

1° D'effectuer tous travaux de recherches ou d'études pétrolières en Afrique équatoriale française;

2° De mettre en valeur la ou les concessions de mines de première catégorie, qui, en cas de découverte de gisement, lui seront accordées de droit, sur sa demande au conseil de gestion;

3° De créer éventuellement, en cas de découverte, une ou plusieurs sociétés d'exploitation et, à cet effet, de réaliser toute fusion avec des sociétés existantes et d'obtenir tous concours d'organismes français ayant ou non jusqu'ici exercé leur activité en Afrique équatoriale française.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Art. 4. — Le siège du syndicat d'études et de recherches est à Paris, 42, rue La Boétie. Il peut être transporté en tout autre endroit de la même ville ou dans toute autre localité par décision du conseil de gestion. Le changement sera immédiatement porté à la connaissance des membres du syndicat et de recherches par lettres recommandées.

Art. 5. — Le capital du syndicat d'études et de recherches est fixé, quant à présent, à 276.406.000 F et divisé en 276.406 parts de 1.000 F chacune, partiellement libérées, non représentées par des titres et souscrites, savoir :

83.286 par l'Etat français.....	83.286.000 F.
79.514 par le bureau de recherches de pétrole.....	79.514.000
54.974 par la colonie.....	54.974.000
53.472 par la Compagnie française des pétroles.....	53.472.000
5.160 par la société de recherches minières et pétrolières coloniales....	5.160.000
276.406 parts de 1.000 F.....	276.406.000 F.

Il est ici rappelé qu'à l'origine le capital s'élevait à 7.650.000 F, divisé en 7.650 parts de 1.000 F entièrement libérées. Il a été porté par augmentations successives à son chiffre actuel.

Art. 6. — Les participants ne sont obligés que jusqu'à concurrence du montant des parts souscrites par chacun d'eux, sans solidarité. Aucun d'eux ne pourra être engagée au delà contre son gré et ne sera obligé de souscrire de nouvelles parts du syndicat d'études et de recherches ou des actions de la ou des sociétés d'exploitation pouvant être constituées ultérieurement.

Art. 7. — Au cas où la création de nouvelles parts serait décidée par l'assemblée générale des participants, conformément à l'article 17, chacun d'eux aura sur les parts nouvelles à souscrire un droit de souscription proportionnel aux parts anciennes possédées par lui. Dans l'exercice de ce droit, l'Etat français et le bureau de recherches de pétrole peuvent se substituer l'un à l'autre.

Toutefois, l'assemblée générale peut autoriser un ou plusieurs participants à souscrire un nombre de parts supérieur à celui auquel il a droit en vertu de l'alinéa précédent.

Art. 8. — Toute cession de parts à une personne étrangère au syndicat d'études et de recherches est interdite, sauf décision contraire du conseil de gestion prise à l'unanimité.

Art. 9. — Le syndicat d'études et de recherches n'est pas dissous par la disparition d'un participant ou la dissolution d'une société participante. Le conseil de gestion décide alors si les successeurs ou ayants droit légaux du membre disparu sont ou non admis à prendre sa suite dans le syndicat. Dans l'affirmative, ils sont substitués au membre disparu dans tous ses droits et obligations tels qu'ils résultent du présent acte. Dans le cas contraire, le conseil peut décider soit le rachat à la valeur d'inventaire au jour de la disparition du membre de la participation de celui-ci, soit l'admission des ayants droit, pour le montant de ladite participation évaluée de la même façon, au partage des bénéfices éventuels ou des avantages de toute nature, dans les conditions prévues à l'article 12.

Art. 10. — Le syndicat d'études et de recherches est administré par un conseil de gestion, composé de dix membres dont un désigné par le ministre de l'économie nationale, un par le ministre des finances, trois par le ministre de la production industrielle, un par le bureau de recherches de pétrole, un par le gouvernement général de la colonie, un par le ministre de la France d'outre-mer, un par la compagnie française des pétroles, un par la société de recherches minières et pétrolières coloniales.

Pourront également être admis à siéger, à titre consultatif, les représentants des administrations de l'Etat intéressés au fonctionnement du syndicat.

Les décisions du conseil de gestion sont prises à la majorité des voix. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante. Les délibérations sont consignées sur un registre de procès-verbaux.

Les fonctions de membre du conseil de gestion sont gratuites.

Art. 11. — Le conseil de gestion a les pouvoirs les plus étendus pour gérer et administrer le syndicat d'études et de recherches dans les limites fixées par les présents statuts.

Il nomme à tous les emplois, engage et révoque le personnel dont il fixe les émoluments et salaires.

Il fait et engage toutes les dépenses relatives à son objet mais seulement dans la limite des fonds disponibles, il reçoit les sommes revenant au syndicat et paie celles qu'il doit; il donne toutes quittances et décharges.

Il convoque l'assemblée générale des participants.

Il statue sur les modalités de création et d'attribution de nouvelles parts décidées par l'assemblée générale.

Chaque année, il élit dans son sein un président et un gérant, ces deux fonctions pouvant être confiées à une seule et même personne. Le président et le gérant sont toujours rééligibles.

Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs au président ou au gérant. Le président peut, avec l'autorisation du conseil de gestion, donner pouvoir, avec ou sans délégation de signature, soit à un ou plusieurs membres du conseil, soit à un ou plusieurs agents d'exécution, en vue d'effectuer certaines opérations pour lesquelles cette mesure aura été jugée utile.

Le conseil prépare, s'il y a lieu, la formation de la ou des sociétés d'exploitation prévues par l'article 3 et généralement prend toutes les mesures qu'il juge utiles aux intérêts du syndicat d'études et de recherches.

Le syndicat d'études et de recherches n'ayant d'existence légale qu'entre ses membres, les opérations effectuées avec les tiers doivent être faites sous le nom personnel d'un ou plusieurs membres du conseil de gestion.

Celui-ci se réunit toutes les fois qu'il est nécessaire sur convocation du président, ou sur la demande expresse soit du gérant, si ces fonctions sont distinctes de la présidence, soit de la moitié au moins des membres du conseil.

Art. 12. — La comptabilité du syndicat d'études et de recherches sera tenue conformément aux usages du commerce.

Les comptes seront arrêtés annuellement et un bilan sera présenté à l'assemblée générale.

Le conseil peut charger de ce service celui des coparticipants qu'il estimera le plus qualifié.

Les bénéfices nets disponibles seront partagés proportionnellement aux parts syndicales. Les pertes, s'il en existe, seront partagées dans les mêmes proportions.

Il en est de même en ce qui concerne les avantages de toute nature pouvant être obtenus par le syndicat, notamment lors de la création éventuelle de sociétés d'exploitation en cas de découverte.

Art. 13. — Les participants seront convoqués en assemblée générale tous les ans, avant le 30 juin, et plus souvent s'il y a lieu, par les soins du conseil de gestion.

La réunion de l'assemblée sera obligatoire, si elle est demandée par un ou plusieurs participants représentant au moins le tiers des parts.

Art. 14. — L'assemblée générale est présidée par le président du conseil de gestion.

Les réunions ont lieu à l'heure et à l'endroit désignés sur l'avis de convocation.

Chaque part donne droit à une voix. Le vote a lieu à la majorité des voix. En cas de partage égal, la voix du président est prépondérante.

Les membres peuvent se faire représenter à l'assemblée par un autre membre agréé par le président.

L'Etat est représenté aux assemblées dans les conditions prévues par l'article 11 du décret du 20 février 1942 relatif à l'agent comptable des participations publiques.

La colonie pourra se faire représenter par un fonctionnaire désigné par le gouverneur général.

Les décisions de l'assemblée sont obligatoires pour tous les membres, y compris les absents et les dissidents, sauf pour ce qui est dit à l'article 6.

Art. 15. — Pour délibérer valablement, l'assemblée générale doit réunir au moins la moitié des parts. Toutefois, au cas où ce nombre ne serait pas atteint, il pourra être convoqué une seconde assemblée qui délibérera valablement sur le même ordre du jour, si le tiers au moins des parts y est représenté.

Art. 16. — Les procès-verbaux des assemblées générales sont signés par le président et par un autre membre désigné par l'assemblée.

Art. 17. — L'assemblée générale approuve, rejette ou redresse les comptes de gestion qui doivent lui être présentés tous les ans.

Elle statue souverainement sur tous les intérêts de l'association.

Elle peut notamment modifier les présents statuts, décider la création de nouvelles parts, la dissolution anticipée du syndicat ou sa prorogation, ainsi que la constitution d'une ou plusieurs sociétés d'exploitation ou la cession de tout ou partie de l'actif et du passif du syndicat d'études, le tout aux conditions qu'elle déterminera. Elle nomme tous liquidateurs et fixe leurs pouvoirs. La nomination des liquidateurs met fin aux pouvoirs des membres du conseil de gestion. A ces liquidateurs est adjoint d'office un liquidateur d'Etat désigné par le ministre de l'économie nationale, sans que cette désignation soit soumise à l'assemblée générale.

Art. 18. — Un contrôleur est chargé d'exercer auprès du syndicat d'études et de recherches les pouvoirs de contrôle définis par le décret-loi du 30 octobre 1935 et l'ordonnance du 23 novembre 1944.

Le contrôleur possède les pouvoirs d'investigation les plus étendus sur pièces et sur place, pour l'examen des documents sociaux, des écritures, des comptes et du bilan.

Le contrôleur assiste à toutes les séances du conseil de gestion et aux assemblées générales. A cet effet, les convocations, accompagnées des ordres du jour, lui sont adressées en même temps qu'aux autres personnes intéressées.

Art. 19. — Les procès-verbaux des séances du conseil de gestion et des assemblées générales sont adressés au contrôleur d'Etat qui, pendant les quarante-huit heures suivant leur réception, a le droit de suspendre l'exécution de toutes actions ou décisions qui lui paraîtraient porter atteinte aux intérêts financiers et aux droits de l'Etat ou de la colonie et à celles qui seraient contraires aux dispositions légales ou réglementaires en vigueur.

Le contrôleur devra, en formulant son veto, en faire connaître explicitement les motifs au syndicat d'études et de recherches pétrolières.

Dans ce cas, le conseil de gestion sera réuni pour une nouvelle délibération qui ne pourra être prise qu'après réception des observations du ou des ministres intéressés, ou à défaut de celles-ci, avant le quinzième jour suivant la première délibération.

Si au cours de cette nouvelle réunion, une majorité de voix comprenant celle de tous les représentants de l'Etat confirme la première délibération, celle-ci pourra recevoir immédiatement son application sans que le contrôleur puisse exercer à nouveau un veto sur cette seconde délibération.

Dans le cas où la majorité des voix ne comprendrait pas celles de tous les représentants de l'Etat ou de la colonie, le litige serait soumis à un arbitre désigné par le premier président de la cour de cassation.

Art. 20. — Après dissolution du syndicat d'études et de recherches pétrolières l'actif net restant disponible, après le payement du passif et des frais de liquidation, est partagé entre tous les membres proportionnellement à leurs parts syndicales.

Art. 21. — Au cas où un différend viendrait à s'élever entre le syndicat d'études et de recherches et un ou plusieurs de ses membres, il est convenu qu'il serait tranché par trois arbitres, dont deux nommés respectivement par chacune des parties, et le troisième par le premier président de la cour de cassation.

Les trois arbitres jugeront souverainement et sans appel, comme amiables compositeurs, sans être astreints aux formes et délais du code de procédure civile.

Art. 22. — La présente convention annule et remplace celle du 15 mai 1934. Elle ne sera valable qu'après approbation par décret contresigné par les ministres de l'économie nationale, des finances, de la France d'outre-mer et de la production industrielle.

Fait à Paris, le 14 mai 1947, en autant d'exemplaires que de parties intéressées.

Pour l'Etat:

Le ministre de l'économie nationale,

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur du cabinet,

HENRI FAURE.

Le ministre des finances,

SCHUMAN.

Le ministre de la production industrielle,

ROBERT LACOSTE.

Pour la colonie:

Le ministre de la France d'outre-mer, agissant par délégation du gouverneur général de l'Afrique équatoriale française,

MARIUS MOUTET.

Pour le bureau de recherches de pétroles:

Le président,

GUILLAUMAT.

Pour la Compagnie française des pétroles:

Le président directeur général,

V. DE METZ.

Pour la société d'exploitations minières Péchelbronn:

Le président directeur général,

MARC BERTAUX.

Pour la Société de recherches minières et pétrolifères coloniales:

Le président directeur général,

BELLANGER.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Décret n° 47-844 du 13 mai 1947 relatif au statut du personnel des secrétariats des facultés et de l'académie d'Alger.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale, du ministre de l'intérieur et du ministre des finances,

Vu les décrets n°s 46-465, 46-467 et 46-468, en date du 18 mars 1946, fixant le statut du personnel des secrétariats des facultés et des académies de Paris et des départements,

Décrète:

Art. 1er. — Le personnel du secrétariat de l'académie d'Alger (secrétaires, secrétaires adjoints, rédacteurs, commis) est soumis au même statut et bénéficie des mêmes conditions de rémunération que le personnel correspondant de l'académie de Paris.

Art. 2. — Le personnel des secrétariats des facultés de l'académie d'Alger (secrétaires, secrétaires adjoints, rédacteurs et commis) est soumis au même statut et bénéficie des mêmes conditions de rémunération que le personnel correspondant des facultés des départements.

Art. 3. — Le ministre de l'éducation nationale, le ministre de l'intérieur et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et au *Journal officiel* de l'Algérie.

Fait à Paris, le 13 mai 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'éducation nationale,

M.-E. NAEGELEN.

Le ministre de l'intérieur,

ÉDOUARD DEPREUX.

Le ministre des finances,

SCHUMAN.

Décret du 13 mai 1947 relatif à l'approbation de l'élection d'un membre libre à l'académie des beaux-arts.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale,

Vu l'ordonnance du 2 novembre 1944 relative à l'approbation de l'élection des membres de l'Institut de France;

Vu le décret du 18 juin 1946 portant de dix à douze le nombre des académiciens libres de l'académie des beaux-arts;

Vu le procès-verbal de la séance de l'académie des beaux-arts en date du 19 février 1947,

Décrète:

Art. 1er. — Est approuvée l'élection par l'académie des beaux-arts de M. Louis Reau, pour remplir la place d'académicien libre créée par le décret du 18 juin 1946.

Art. 2. — Le ministre de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 mai 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'éducation nationale,

M.-E. NAEGELEN.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Service des ports aériens.

Par arrêté du 23 avril 1947, les dispositions de l'arrêté du 14 mars 1946 portant nominations de commandants d'aérodrome adjoints sont annulées en ce qui concerne M. Gonnet (René) et remplacées par les suivantes:

M. Gonnet (René) est nommé commandant d'aérodrome adjoint stagiaire à dater du 16 août 1945.

M. Gonnet, commandant d'aérodrome adjoint stagiaire, est nommé commandant d'aérodrome de 4e classe à dater du 16 février 1946.

L'ancienneté de l'intéressé dans la 4e classe de son emploi est reportée au 16 août 1945, compte tenu de six mois de stage.

L'effet pécuniaire du présent arrêté est fixé à la date de titularisation de l'intéressé.

Service des télécommunications.

Par arrêté du 23 avril 1947, les démissions présentées par MM. Manzini (Jean) et Rohem (Albert), opérateurs radioélectriciens stagiaires, sont acceptées à dater du 1er mars 1947 en ce qui concerne M. Manzini, et du 3 mars 1947 en ce qui concerne M. Rohem.

Par arrêté du 24 avril 1947, les dispositions de l'arrêté du 25 juillet 1945 portant nominations de chefs de poste radioélectricien ordinaires sont annulées en ce qui concerne M. Dubuisson (Gabriel) et remplacées par les suivantes:

M. Dubuisson (Gabriel), opérateur radioélectricien principal de 3e classe, est nommé chef de poste radioélectricien ordinaire de 1re classe à dater du 1er décembre 1944.

M. Dubuisson est reclassé ainsi qu'il suit dans le grade de chef de poste radioélectricien ordinaire:

De 3e classe à dater du 1er décembre 1943.
De 2e classe à dater du 1er décembre 1945.

L'effet pécuniaire du présent arrêté ne pourra être antérieur au 1er juin 1945.

Etablissement central de la météorologie.

Par arrêté du 24 avril 1947, M. Valade (Christian), ingénieur adjoint des travaux météorologiques de 3e classe, est détaché, à compter du 1er avril 1946, pour une durée de deux ans, auprès du ministère des affaires étrangères (commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes).

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 14 mai 1947 mettant un auditeur au conseil d'Etat à la disposition du ministre de la France d'outre-mer.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer et du garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret du 3 juillet 1897 sur les indemnités de route, et les textes modificatifs;

Vu l'article 61 de la loi de finances du 28 février 1934;

Vu la lettre en date du 28 avril 1947 du haut commissaire de la République française au Cameroun,

Décrète:

Art. 1er. — M. Bernard Jouvin, auditeur de 1re classe au conseil d'Etat, est mis à la disposition du ministre de la France d'outre-mer, à compter du 15 mai 1947, pour exercer les fonctions de conseiller juridique du haut commissaire de la République française au Cameroun.

Art. 2. — L'intéressé aura droit, pendant la durée de sa mission:

1° Pendant les trois premiers mois:

a) Aux émoluments qu'il percevrait dans la position de service en France (traitement de base, acompte provisionnel, indemnité exceptionnelle de cherté de vie de 25 p. 100, versement d'attente, indemnité de résidence familiale), qui lui seront réglés en francs métropolitains;

b) Aux indemnités de déplacement applicables au Cameroun et à la majoration coloniale de quatre dixièmes, qui lui seront réglés en francs C. F. A;

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

2° A partir du quatrième mois:

A son traitement de grade, au versement d'attente, à l'indemnité de résidence familiale, aux indemnités pour frais de déplacement applicables au Cameroun et à la majoration de quatre dixièmes, qui lui seront réglés en francs C. F. A. Il n'aura plus droit à l'indemnité de cherté de vie de 25 p. 100 et l'acompte provisionnel restera réglé en francs métropolitains.

Art. 3. — Les émoluments attachés à la position de service en France de M. Jouvin resteront à la charge du budget du ministre de la justice.

La majoration de quatre dixièmes, les indemnités pour frais de déplacement et la différence de change résultant, au delà du quatrième mois; du payement en francs C. F. A. des émoluments métropolitains de M. Jouvin seront à la charge du budget du Cameroun, ainsi que les frais de voyage.

Art. 4. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 mai 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la France d'outre-mer,

MARIUS MOUTET.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

ANDRÉ MARIE.

Décret portant dissolution d'associations.

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 mai 1947 page 4389, 2e colonne, article 1er, 1°, au lieu de: « Mouvement démocratique de la rénovation malgache, dont le siège social est situé, 105, avenue de Neuilly, à Paris », lire: « Mouvement démocratique de la rénovation malgache, dont le siège social est situé, 105, avenue de Neuilly, à Neuilly ».

Industries animales.

Le ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret n° 46-638 du 6 avril 1946 portant organisation du service de l'élevage et des industries animales des colonies;

Vu le décret n° 47-242 du 31 janvier 1947 fixant les conditions d'application au personnel des services vétérinaires de l'Indochine, du décret précité;

Vu l'arrêté du gouverneur général de l'Indochine en date du 20 juin 1921 fixant le statut du personnel des services vétérinaires de l'Indochine, et tous actes qui l'ont modifié;

Vu le procès-verbal de la commission de reclassement en date du 12 février 1947;

Sur la proposition du directeur de l'agriculture, de l'élevage et des forêts,

Arrête:

Art. 1er. — Sont reclassés dans le cadre général du personnel du service de l'élevage et des industries animales des colonies, les vétérinaires du cadre local de l'Indochine, dont les noms suivent:

NOMS ET PRÉNOMS	GRADE ACTUEL dans le cadre local.	GRADE D'ÉQUIVALENCE dans l'ancien cadre général.	GRADE de reclassement proposé.	ANCIENNETÉ civile conservée dans la classe.	RAPPELS militaires conservés.	ANCIENNETÉ totale au 6 avril 1946 dans la classe.
M. Roussel (Fernand)..	Vétérinaire inspecteur principal de 1re classe après 3 ans.	Vétérinaire en chef de 1re classe après 6 ans.	Vétérinaire inspecteur en chef, chef de service.	13 ans 9 mois 5 jours.	5 ans 6 jours.	18 ans 9 mois 11 jours.
M. Benhard (Julien)...	Idem.	Idem.	Idem.	11 ans 9 mois 5 jours.	5 ans 7 mois 17 jours.	17 ans 3 mois 22 jours.
M. Jacolot (Henri).....	Idem.	Idem.	Idem.	10 ans 9 mois 5 jours.	6 mois 10 jours.	11 ans 3 mois 15 jours.
M. Grenouillit (Fernand).	Idem.	Idem.	Vétérinaire inspecteur en chef après 3 ans.	9 ans 4 mois 5 jours.	1 an 6 mois 14 jours.	10 ans 10 mois 19 jours.
M. Gillon (André).....	Idem.	Idem.	Vétérinaire inspecteur en chef, chef de service.	3 ans 11 mois 20 jours.	2 ans 7 mois 4 jours.	6 ans 6 mois 24 jours.
M. Juge (René).....	Idem.	Idem.	Idem.	3 ans 9 mois 5 jours.	11 mois 27 jours.	4 ans 9 mois 2 jours.
M. Cébé (Jean).....	Idem.	Idem.	Idem.	3 ans 9 mois 5 jours.	5 mois 24 jours.	4 ans 2 mois 29 jours.
M. Baradat (Raymond).	Inspecteur principal de 1re classe avant 3 ans.	Vétérinaire en chef de 1re classe après 3 ans.	Idem.	9 mois 5 jours.	6 mois 14 jours.	1 an 3 mois 19 jours.
M. Molinis (Justin).....	Vétérinaire inspecteur principal de 2e classe.	Vétérinaire en chef de 1re classe avant 3 ans.	Vétérinaire inspecteur principal de 1re classe avant 3 ans.	2 ans 5 jours.	11 mois 12 jours.	2 ans 11 mois 17 jours.
M. Jauffret (René).....	Idem.	Idem.	Vétérinaire inspecteur en chef avant 3 ans.	3 mois 5 jours.	1 mois 28 jours.	5 mois 3 jours.
M. Sauvel (René).....	Idem.	Idem.	Idem.	3 mois 5 jours.	»	3 mois 5 jours.
M. Collin (Pierre).....	Vétérinaire inspecteur principal de 3e classe.	Vétérinaire en chef de 2e classe.	Vétérinaire inspecteur principal de 1re classe avant 3 ans.	3 mois 5 jours.	1 an 7 mois 10 jours.	1 an 10 mois 15 jours.
M. Villoz (René).....	Idem.	Idem.	Idem.	1 an 3 mois 5 jours.	5 mois 26 jours.	1 an 9 mois 1 jour.
M. Colson (Marius)....	Idem.	Idem.	Idem.	3 mois 5 jours.	11 mois 12 jours.	1 an 2 mois 17 jours.
M. Pinot (Albert).....	Idem.	Idem.	Idem.	3 mois 5 jours.	10 mois 15 jours.	1 an 1 mois 20 jours.
M. Hilsont (Philippe)..	Vétérinaire inspecteur de 1re classe.	Vétérinaire de 1re classe après 4 ans.	Vétérinaire inspecteur principal de 2e classe.	1 an.	1 an.	2 ans.
M. Guignard (Henri)...	Idem.	Vétérinaire de 1re classe avant 4 ans.	Idem.	3 mois 5 jours.	1 an 4 mois 5 jours.	1 an 7 mois 5 jours.
M. Périn (Pol).....	Vétérinaire inspecteur de 2e classe.	Vétérinaire de 3e classe.	Vétérinaire inspecteur de 1re classe après 4 ans.	4 ans.	1 an 2 mois 24 jours.	5 ans 2 mois 24 jours.
M. Granjou (Joseph)...	Vétérinaire inspecteur de 3e classe.	Vétérinaire-adjoint de 1re classe après 4 ans.	Vétérinaire inspecteur de 1re classe avant 4 ans (avec 2 ans d'ancienneté civile).	2 ans.	11 mois 12 jours.	2 ans 11 mois 12 jours.
M. Afrighi (René).....	Idem.	Vétérinaire-adjoint de 1re classe après 4 ans.	Vétérinaire inspecteur de 1re classe avant 4 ans.	Néant.	11 mois 20 jours.	11 mois 20 jours.

Art. 2. — La situation administrative des anciens fonctionnaires des services vétérinaires locaux de l'Indochine désignés ci-dessous, est rétablie de la manière suivante dans le cadre général du service de l'élevage et des industries animales des colonies.

NOMS ET PRÉNOMS	DATE DES PROMOTIONS	GRADE ET CLASSES	ANCIENNETÉ civile conservée dans la classe.	RAPPELS militaires conservés.	ANCIENNETÉ totale conservée dans la classe.
M. Jacotot (Jean).....	Déclassé au 6 avril 1946...	Vétérinaire inspecteur en chef, chef de service.	10 ans 9 mois 5 jours.	8 mois 10 jours.	11 ans 3 mois 15 jours.
	Promu au 6 avril 1946....	Vétérinaire inspecteur général de 2e classe.	8 ans 9 mois 5 jours.	8 mois 10 jours.	8 ans 3 mois 15 jours.
	Promu au 6 avril 1946....	Vétérinaire inspecteur général de 1re classe.	6 ans 3 mois 5 jours.	10 jours.	6 ans 3 mois 15 jours.
M. Molinié (Justin).....	Reclassé au 6 avril 1946..	Vétérinaire inspecteur principal de 1re classe.	2 ans 5 jours.	11 mois 18 jours.	2 ans 11 mois 17 jours.
	Promu au 6 avril 1946...	Vétérinaire inspecteur principal de 1re classe après 6 ans.	8 ans 5 jours.	11 mois 12 jours.	8 ans 11 mois 17 jours.
M. Jauffret (René).....	Reclassé au 6 avril 1946...	Vétérinaire inspecteur en chef avant 3 ans.	3 mois 5 jours.	1 mois 28 jours.	1 mois 5 jours.
	Promu au 6 avril 1946....	Vétérinaire inspecteur en chef, chef de service.	9 mois 5 jours.	1 mois 28 jours.	11 mois 4 jours.
M. Collin (Pierre).....	Reclassé au 6 avril 1946...	Vétérinaire inspecteur principal de 1re classe avant 3 ans.	3 mois 5 jours.	1 an 7 mois 10 jours.	1 an 10 mois 15 jours.
	Promu au 6 avril 1946....	Vétérinaire inspecteur principal de 1re classe après 6 ans.	6 ans.	1 an 7 mois 10 jours.	7 ans 7 mois 10 jours.
M. Villoz (René).....	Reclassé au 6 avril 1946...	Vétérinaire inspecteur principal de 1re classe avant 3 ans.	1 an 3 mois 5 jours.	5 mois. 26 jours.	1 an 9 mois 1 jour.
	Promu au 6 avril 1946....	Vétérinaire inspecteur en chef avant 3 ans.	3 mois 5 jours.	5 mois. 26 jours.	9 mois 1 jour.
M. Colson (Marius).....	Reclassé au 6 avril 1946...	Vétérinaire inspecteur principal de 1re classe avant 3 ans.	3 mois 5 jours.	11 mois 12 jours.	1 an 2 mois 7 jours.
	Promu au 6 avril 1946....	Vétérinaire inspecteur principal de 1re classe après 6 ans.	6 ans.	11 mois 12 jours.	6 ans 11 mois 12 jours.
M. Pinot (Albert).....	Reclassé au 6 avril 1946...	Vétérinaire inspecteur principal de 1re classe avant 3 ans.	3 mois 5 jours.	10 mois 15 jours.	1 an 1 mois 20 jours.
	Promu au 6 avril 1946....	Vétérinaire inspecteur principal de 1re classe après 6 ans.	6 ans.	10 mois 15 jours.	6 ans 10 mois 15 jours.
M. Hilsont (Philippe).....	Reclassé au 6 avril 1946...	Vétérinaire inspecteur principal de 2e classe.	1 an.	1 an.	2 ans.
	Promu au 6 avril 1946....	Vétérinaire inspecteur principal de 1re classe avant 3 ans.	1 an.	1 an.	2 ans.
M. Guignard (Henri).....	Reclassé au 6 avril 1946...	Vétérinaire inspecteur principal de 2e classe.	Néant.	1 an 4 mois 5 jours.	1 an 4 mois 5 jours.
	Promu au 6 avril 1946....	Vétérinaire inspecteur principal de 1re classe avant 3 ans.	Néant.	4 mois 5 jours.	4 mois 5 jours.
M. Granjau (Joseph).....	Reclassé au 6 avril 1946...	Vétérinaire inspecteur de 1re classe avant 4 ans.	2 ans.	11 mois 12 jours.	2 ans 11 mois 12 jours.
	Promu au 6 avril 1946....	Vétérinaire inspecteur de 1re classe avant 4 ans.	4 ans.	11 mois 12 jours.	4 ans 11 mois 12 jours.
M. Arrighi (René).....	Reclassé au 6 avril 1946...	Vétérinaire inspecteur de 1re classe après 4 ans.	Néant.	11 mois 12 jours.	11 mois 12 jours.
	Promu au 6 avril 1946....	Vétérinaire inspecteur de 1re classe après 4 ans.	4 ans.	11 mois 12 jours.	4 ans 11 mois 12 jours.

Art. 3. — Les reclassements et promotions indiqués aux articles précédents auront leur effet, tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté, pour compter du 6 avril 1946.

Fait à Paris, le 5 mai 1947.

MARIUS MOUTET.

Magistrature coloniale.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 25 avril 1947, l'arrêté du 4 octobre 1945 portant nominations dans la magistrature d'outre-mer a été rapporté en ce qui concerne M. Gourves (Jean), considéré comme renonçant à sa nomination.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 25 avril 1947, la nomination de M. Jouffrault (Robert) en qualité d'attaché au parquet du procureur général près la cour d'appel de l'Afrique équatoriale française a été rapportée.

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Décret n° 47-845 du 8 mai 1947 constituant un conseil supérieur de la propriété industrielle.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre du commerce,

Décrète:

Art. 1er. — Il est institué auprès du ministre du commerce un conseil supérieur de la propriété industrielle. Ce conseil a un rôle consultatif. Il donne son avis sur les questions qui lui sont soumises par le ministre.

Art. 2. — Le conseil supérieur de la propriété industrielle comprend vingt-sept membres nommés pour trois ans par le ministre du commerce. Il est composé comme suit:

Un représentant du ministère des affaires étrangères;

Un représentant du ministère de l'économie nationale;

Un représentant du ministère des finances;

Un représentant du ministère de la justice;

Un représentant du ministère de la production industrielle;

Un représentant du centre national de la recherche scientifique au ministère de l'éducation nationale;

Deux professeurs à la faculté de droit;

Six personnalités proposées par les différentes organisations syndicales et représentant, par moitié, les intérêts des patrons et des salariés;

Quatre ingénieurs-conseils, avocats ou juristes spécialisés en matière de propriété industrielle;

(*Supplément. — Fin.*)

Trois inventeurs ou ingénieurs désignés en raison de leur compétence technique;

Un médecin et un pharmacien désignés après accord avec le ministre de la santé publique et de la population;

Deux personnalités choisies par le ministre du commerce, en raison de leur compétence spéciale en matière de propriété industrielle ou de leurs fonctions et ne rentrant pas dans les catégories ci-dessus;

Le chef du service de la propriété industrielle est membre de droit du conseil. Il peut se faire représenter aux séances.

Art. 3. — Parmi les membres du conseil supérieur, le ministre du commerce désigne un président, obligatoirement fonctionnaire ou inventeur et deux vice-présidents.

Art. 4. — Le comité peut constituer en son sein des commissions temporaires pour l'examen des questions particulières. Il peut, également, lorsqu'il le juge utile, associer à ses travaux, à titre consultatif, des personnalités compétentes.

Art. 5. — Le secrétariat du conseil est assuré par le service de la propriété industrielle.

Art. 6. — Sont abrogées, sauf en ce qui concerne l'article 1er, les dispositions du décret du 4 juin 1945 constituant un comité supérieur des inventions et de la propriété industrielle.

Art. 7. — Le ministre du commerce est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 mai 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre du commerce,
JEAN LETOURNEAU.

Décret du 3 mai 1947 portant création d'un office public municipal d'habitations à bon marché à Millau (Aveyron).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur et du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu la loi du 5 décembre 1922 codifiant les lois sur les habitations à bon marché et la petite propriété;

Vu la loi du 13 juillet 1928 ayant pour but de remédier à la crise du logement;

Vu le décret du 24 décembre 1945 transférant au ministre de la reconstruction et de l'urbanisme les attributions du ministre de la santé en matière d'habitations à bon marché;

Vu la délibération du conseil municipal de Millau en date du 18 janvier 1946;

Vu l'avis du comité du patronage des habitations à bon marché en date du 25 février 1946;

Le conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Il est créé un office public municipal d'habitations à bon marché à Millau (Aveyron).

Art. 2. — Est approuvée la délibération en date du 18 janvier par laquelle le conseil municipal de Millau a décidé d'affecter la somme de 6 millions, recueillie par la caisse communale de lutte contre le taudis, à la dotation de l'office public communal.

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur et le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 mai 1947.

PAUL RAMADIER.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
CHARLES TILLON.

Le ministre de l'intérieur,
ÉDOUARD DEPREUX.

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES ARTS ET DES LETTRES

Délégation de signature.

Le ministre de la jeunesse, des arts et des lettres,

Vu le décret n° 46-302 du 16 février 1946 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu l'arrêté du 28 mars 1947 portant nomination au cabinet du ministre de la jeunesse, des arts et des lettres;

Vu le décret n° 47-627 du 5 avril 1947 relatif aux attributions du ministre de la jeunesse, des arts et des lettres,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation est donnée à M. Marcel Lemaire, chef de cabinet, de signer tous actes, arrêtés ou décisions à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 mai 1947.

PIERRE BOURDAN.

Application de la loi n° 45-0195 du 31 décembre 1945 portant fixation du budget général (services civils) et notamment les articles 46 et 47 relatifs aux entreprises de presse.

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 mai 1947:

Page 4151, article 1er, 1er alinéa, ajouter à la fin de la 6e ligne: « après la libération »; article 2, au lieu de : « Le ministre de la jeunesse, des arts et des lettres », lire: « Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre, ministre de la jeunesse, des arts et des lettres par intérim, signé: Mitterrand ».

Page 4152, 3e colonne, 31e ligne, après: « *Indépendant du Haut Jura*, à Morez », ajouter: « *Indépendant du Louhannais et du Jura*, à Louhans; 70 ligne, après: « *Lexovien libre*, à Lisieux », ajouter: « *Libérateur* (*Le*), à Rochechouart ».

Page 4153, 2 colonne, 43 ligne, au lieu de: « *Radical du Quercy*, Gurdon », lire: « *Radical du Quercy* (*Le*), Gourdon; 3e colonne, 22e ligne, au lieu de: « *Réveil de l'Aisne*, ex *Réveil, Populaire* », lire: « *Réveil d'Aunis* (*Le*), à La Rochelle ».

Agents du service de la conservation des palais nationaux et du service des jardins.

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 mai 1947, page 4260, 3e colonne:

Domaine de Trianon, au lieu de: « Gillet (Maurice) », lire: « Gillet (Maurice) »; Domaine de Saint-Germain, au lieu de: « Trollier », lire: « Trolliet »; Domaine de Fontainebleau, au lieu de: « Desnault », lire: « Besnault »; Domaine de Bléraincourt, au lieu de: « Retré », lire: « Detré »; Domaine de Rambouillet, au lieu de: « Porcheux », lire: « Torcheux ».

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Décret du 2 mai 1947 portant annulation de nomination dans la Légion d'honneur.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre du travail et de la sécurité sociale et du garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'ordonnance du 9 novembre 1944 relative aux décorations décernées au titre civil depuis le 16 juin 1940;

Vu l'arrêté du 12 décembre 1944 instituant une commission de revision des promotions et nominations faites dans l'ordre de la Légion d'honneur, au titre civil, depuis le 16 juin 1940;

Vu l'avis motivé émis par ladite commission dans sa séance du 21 mars 1946;

Vu l'avis rendu par le conseil de l'ordre de la Légion d'honneur dans sa séance du 1er avril 1947,

Décrète:

Art. 1er. — Est annulé l'acte dit décret du 15 mars 1944 portant nomination de M. Adrien Dimanche au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre du travail et de la sécurité sociale et le garde des sceaux, ministre de la justice, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 mai 1947.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
PAUL RAMADIER.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
A. CROIZAT.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
ANDRÉ MARIE.

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Décret du 14 mai 1947 accordant un congé de trois mois avec traitement à un haut fonctionnaire du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu le décret du 22 janvier 1947 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 46-1476 du 17 juin 1946 relatif aux effectifs et aux statuts du personnel de l'administration centrale du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre;

Vu le décret du 8 octobre 1946 nommant un directeur à l'administration centrale du ministère des anciens combattants et victimes de la guerre;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. l'intendant général Lavaud, directeur de l'état civil et des recherches, est placé, sur sa demande, en congé de trois mois, du 10 mai au 9 août 1947, avec traitement entier.

Art. 2. — M. Rouaix, inspecteur général au ministère des anciens combattants et victimes de la guerre, est chargé, par intérim, de la direction de l'état civil et des recherches, pendant la période visée à l'article 1er.

Art. 3. — Le président du conseil des ministres et le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 mai 1947.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

PAUL RAMADIER.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

FRANÇOIS MITTERRAND.

Suspension de fonctions.

Par arrêt en date du 11 février 1947, la cour d'appel de Rouen (première chambre civile) a prononcé contre Me Mesnier, huissier à Rouen, la peine disciplinaire de la suspension pour une durée de six mois.

Par autre arrêt du 17 février 1947, Me Legay, huissier à Rouen, a été nommé administrateur de l'office dudit Me Mesnier, pendant la durée de la suspension infligée à ce dernier.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1947

Ordre du jour du vendredi 16 mai 1947.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion des interpellations:

1° De M. Henri Roulon, sur l'approvisionnement du pays en pain;

2° De M. Pierre André, sur la crise du blé et des répercussions sur le marché du pain;

3° De M. Reille-Soult, sur les conséquences de la politique agricole du Gouvernement, notamment en ce qui concerne le blé et la viande, et sur les mesures immédiates qu'il importe de prendre pour y porter remède;

4° De M. le colonel Félix, sur la diminution de la ration de pain et sur l'ensemble des problèmes annexes que soulève cette question;

5° De M. Waldeck Rochet, sur la question du blé et du pain et sur les problèmes du ravitaillement en général.

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponses des ministres aux dix questions orales suivantes:

1° M. Boisdon demande à M. le ministre de la reconstruction: 1° dans quel délai il compte procéder au relèvement des maxima légaux des loyers, qui sont la principale ressource des organismes d'habitations à bon marché, relèvement dont M. le ministre de la reconstruction reconnaissait, l'été dernier, la nécessité; 2° s'il ne serait pas possible d'autoriser ces organismes à vendre aux enchères publiques une fraction de leur patrimoine immobilier limitée au cinquième de la valeur actuelle globale de ce patrimoine dans le but de rembourser d'abord les annuités en retard et d'entreprendre immédiatement, avec les fonds qui resteront disponibles, des constructions nouvelles là où le besoin s'en fait le plus immédiatement sentir, sans avoir à attendre de nouvelles avances de l'Etat, étant entendu que les mises en vente auraient lieu sur des mises à prix égales à la valeur vénale actuelle des maisons;

2° M. Alain Signor demande à M. le ministre des travaux publics et des transports combien de bateaux en bois ont été construits depuis 1942 et quels en ont été les bénéficiaires étant donné le nombre important de petits patrons pêcheurs qui ont eu leur bateau sinistré et qui n'ont pu, malgré la priorité dont ils étaient bénéficiaires, reconstruire leur embarcation;

3° M. Bergeret demande à M. le ministre de l'économie nationale: 1° quelles mesures il compte prendre pour la conservation du matériel des surplus alliés, pris en charge par la société nationale de vente des surplus, et l'organisation plus rationnelle des dépôts; 2° si le rythme des ventes ne pourrait être accéléré et s'il n'y aurait pas lieu de modifier les méthodes actuellement employées, afin de mettre rapidement une grande masse de matériel sur le marché; 3° quelles sont les parts respectives dudit matériel attribuées à la métropole, à l'Afrique du Nord, aux territoires d'outre-mer et à l'exportation;

4° M. Louis Siefridt demande à M. le ministre du travail et de la sécurité sociale s'il est en mesure de faire connaître, au moins approximativement, l'importance de l'économie de gestion qu'il compte réaliser du fait de la substitution du système de la répartition au système de la capitalisation en matière d'assurance vieillesse;

5° M. Waldeck Rochet expose à M. le ministre des finances que, dans de nombreux départements, les commissions départementales des impôts directs, chargées de déterminer l'impôt sur le bénéfice de l'exploitation agricole, ont manifestement outrepassé la volonté du législateur en dépassant parfois très largement les taux d'augmentation fixés par la loi de finances du 22 décembre 1946 et lui demande s'il n'envisage pas de donner aux représentants de l'administration qui font partie de la commission centrale d'appel, des directives tendant à reviser les décisions qui comportent des augmentations abusives qui, contrairement à toute logique, frappent généralement plus lourdement les exploitations agricoles familiales que les grandes exploitations de type capitaliste;

6° M. Midol expose à M. le ministre des travaux publics et des transports que l'ordonnance d'octobre 1945 a créé l'établissement public à l'aéroport de Paris, dont le décret d'administration publique a été publié au *Journal officiel* du 5 janver 1947; que, dans une réponse à une première question écrite, il indiquait que les plans de l'aéroport d'Orly étaient sur le point d'être terminés; qu'actuellement, aucun projet définitif n'est encore établi; qu'il en résulte que les communes intéressées ne peuvent préparer le plan définitif d'urbanisme; et demande à M. le ministre des travaux publics et des transports: 1° à quelle époque, conformément au décret d'administration publique, sera nommé le conseil d'administration de l'aéroport de Paris, et en particulier, le directeur de l'aéroport; 2° quelle sera l'autorité du conseil d'administration sur ce directeur nommé par le ministre sans consultation prévue dudit conseil d'administration; 3° quand les communes seront-elles fixées au moins sur les emprises territoriales de l'aéroport d'Orly ainsi que sur les travaux publics annexés à cet aéroport afin de mettre au point leurs plans de reconstruction, réclamés justement et avec insistance par la population;

7° M. Pierre Courant demande à M. le ministre de la reconstruction si un sinistré bénéficiaire d'une décision lui attribuant une première somme pour commencer les travaux de reconstruction peut, s'il présente la justification de dépenses beaucoup plus importantes, se voir opposer que la loi nouvelle sur les dommages de guerre a modifié la situation ou s'il continue à pouvoir compter sur un payement très rapide de la totalité des sommes dont l'attribution l'a décidé à réparer sa maison;

8° Mme Germaine Degrond demande à M. le président du conseil des ministres quelle politique le haut commissaire aux vivres entend suivre vis-à-vis des restaurants sociaux dont le but est d'assurer la subsistance quotidienne des plus infortunés et qui sont menacés de disparaître si l'aide des pouvoirs publics ne leur est apportée au plus tôt;

9° M. André Morice demande à M. le ministre des finances s'il est en mesure de confirmer que le barème B concernant les retraités proportionnels est définitivement aboli;

10° M. Desjardins demande à M. le ministre de la production industrielle quand l'avis de la commission des quatre hauts fonctionnaires, instituée pour examiner la régularité des comptes et la gestion du conseil d'administration des Charbonnages de France sera publié.

2. — Suite de la discussion des interpellations:

1° De M. Henri Roulon, sur l'approvisionnement du pays en pain;

2° De M. Pierre André, sur la crise du blé et ses répercussions sur le marché du pain;

3° De M. Reille-Soult, sur les conséquences de la politique agricole du Gouvernement, notamment en ce qui concerne le blé et la viande, et sur les mesures immédiates qu'il importe de prendre pour y porter remède;

4° De M. le colonel Félix, sur la diminution de la ration de pain et sur l'ensemble des problèmes annexes que soulève cette question;

5° De M. Waldeck Rochet, sur la question du blé et du pain et sur les problèmes du ravitaillement en général.

Séances du vendredi 16 mai 1947.

Des billets portant la date dudit jour où valables pour la journée comprennent:

Galeries. — Depuis M. Allonneau, jusques et y compris M. Arthaud.

Tribunes. — Depuis M. Asseray, jusques et y compris M. Badiou.

Liste des projets, propositions ou rapport mis en distribution le vendredi 16 mai 1947.

N° 19. — Proposition de loi de M. Furaud sur le statut de l'artisanat.

N° 473 (rectifié). — Proposition de loi de M. Rabier portant statut politique de l'Algérie.

N° 1208. — Proposition de loi de M. Albert Schmitt relative à la nullité des actes de spoliation.

N° 1209. — Proposition de résolution de M. Albert Schmitt relative à la caisse de retraites et de prévoyance des clercs et employés de notaire.

N° 1219. — Proposition de loi de M. Solinhac relative aux spécialités pharmaceutiques agréées, à l'usage des collectivités ou services publics.

N° 1227. — Proposition de résolution de M. Louis Rollin relative au jury de la Haute Cour de justice.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

N° 1235. — Proposition de résolution de M. Mendès-France relative au statut du fermage.

N° 1317. — Proposition de résolution de M. André Marty relative aux condamnés pour fait de collaboration.

N° 1251. — Proposition de résolution de M. Jean Masson relative aux gérants succursalistes des maisons d'alimentation de détail.

N° 1258. — Proposition de résolution de M. Waldeck Rochet relative aux assurances sociales et d'accidents du travail pour les salariés de l'agriculture.

N° 1260. — Avis de M. Cogniot sur les propositions de loi relatives à l'avance sur reclassement de certains personnels scientifiques.

N° 1261. — Proposition de résolution de M. Maurice Fredet relative à la constitution d'un stock de sécurité de semences de blés de printemps.

N° 1269. — Rapport, par M. Louis Michaud, sur la proposition de loi relative aux conditions d'habitabilité pour les constructions à usage d'habitation.

N° 1270. — Rapport, par M. Lareppe, sur la proposition de résolution relative à l'exportation des matériaux de construction.

N° 1274. — Avis de M. Viatte sur les propositions de résolution relatives à l'école du bois de Mouchard (Jura).

N° 1282. — Proposition de loi de M. Leenhardt tendant à régulariser la situation des entreprises placées sous réquisition.

Commission des affaires économiques.

Séance du mercredi 14 mai 1947.

Présents. — MM. Bergasse, Bergeret, Xavier Bouvier (Ille-et-Vilaine), Catrice, Chambeiron, Chausson, Christiaens, Duforest, Faraud, Gaillard, Gazier, Gozard, Guérin (Maurice) (Rhône), Joubert, Julien (Gaston) (Hautes-Alpes), Leenhardt, Mme Le Jeune (Hélène) (Côtes-du-Nord), MM. Palewski, Pflimlin, Pinay, Poimbœuf, Mme Poinso-Chapuis, MM. Ramonet, Rigal (Albert) (Loiret), Taillade, Védrines, Villard.

Suppléant. — M. Carlier (de Mme Degrond).

Commission des affaires étrangères.

Séance du mercredi 14 mai 1947.

Présents. — MM. Aragon (d'), Augarde, Auneran (général), Bardoux (Jacques), Paul Bastid, Biscarlet, Bonnefous (Edouard), Boute (Florimond), Bouhey (Jean), Boysson (de), Mme Madeleine Braun, MM. Cachin (Marcel), Césaire, Chambrun (de), Chevigné (de), Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Coty (René), Devinat, Dhers, Fajon (Etienne), Fonlupt-Esperaber, Gorse, Grenier (Fernand), Jouve (Géraud), Le Bail, Marin (Louis), Muller (André), Noguères, Pourtalet, Raymond-Laurent, Rivet, Rosenblatt, Schumann (Maurice) (Nord), Teitgen (Henri) (Gironde), Vendroux.

Commission de l'agriculture.

Séances du mercredi 14 mai 1947.

Présents. — MM. Bas, Baudry d'Asson (de), Baurens, Blanchet, Bocquet, Boulot (Paul), Caron, Castera, Charpentier, Delcos, Durroux, Gros, Guille, Lalle, Lambert (Lucien) (Bouches-du-Rhône), Laurens (Camille) (Cantal), Lucas, Martineau, Masson (Jean) (Haute-Marne), Monin, Montagnier, Moussu, Paumier, Perdon (Hilaire), Pirot, Rochet (Waldeck), Roulon, Sesmaisons (de), Signer, Terpend, Valay, Vée, Zunino.

Excusés. — MM. Lamarque-Cando, Olmi, Ruffe.

Suppléant. — M. Orvoen (de M. Guillou).

Commission de l'éducation nationale.

Séance du mercredi 14 mai 1947.

Présents. — MM. Airoldi, Bèche, Binot, Calas, Mme Charbonnel, Mlle Dienesch, MM. Doyen, Farine (Philippe), Fauvel, Finet, Garaudy, Mme Guérin (Lucie) (Seine-Inférieure), M. Kir, Mlle Lamblin, Mme Lempereur, MM. Le Scellour, Marc Sangnier, Rincent, Mlle Rumeau, MM. Schauffler, Simonnet, Mlle Weber.

Excusés. — MM. de Boysson, Delxonne, Lhuissier, Petit (Eugène).

Suppléant. — M. Besset (de M. Albert Masson).

Commission de la famille de la population et de la santé publique.

Séance du mercredi 14 mai 1947.

Présents. — MM. Arthaud, Barrot, Mme Bastide (Denise) (Loire), MM. Boulet (Paul), Bouxom, Cayeux (Jean), Mme Charbonnel, MM. Cordonnier, Dixmier, Dubois, Frédet (Maurice), Gallet, Guilbert, Mme Hertzog-Cachin, MM. Mazuez, Mora, Mmes Peyroles, Poinso-Chapuis, Rabaté, Roca, MM. Savard, Segelle, Thamier, Véry (Emmanuel), Mme Vienot, M. Vuillaume.

Excusé. — M. Olmi.

Suppléant. — M. Bessac (de M. Lacaze).

Commission des finances.

Séance du mercredi 14 mai 1947.

Présents. — MM. Pierre Abelin, Auguste Allonneau, Albert Aubry, Gaston Auguet, Charles Barangé, Robert Bétolaud, Jean Blocquaux, Maurice Bourgès-Maunoury, André Burlot, Robert Buron, Georges Cogniot, Léon Dagain, Joseph Denais, Jacques Duclos, Joannès Dupraz, Marc Dupuy, Roger Dusseaulx, Pierre Gabelle, Félix Garcia, Gilles Gozard, Jacques Grésa, André Guillant, Jean-Moreau, René Lamps, Joseph Laniel, Max Lejeune, René Mayer, Pierre Mendès-France, Pierre Meunier, Bernard Paumier, Christian Pineau, Arthur Ramette, Paul Reynaud, Pierre Schneiter, Lionel de Tinguy, Auguste Tourtaud, Pierre Truffaut.

Assistaient en outre à la séance. — MM. Dreyfus-Schmidt, délégué de la commission de l'intérieur, Pierre Villon, délégué de la commission de la défense nationale, Bourret, délégué de la commission des moyens de communication, pour l'aviation civile et commerciale.

Suppléant. — M. Guy Petit (de M. Maurice Petsche).

Commission de l'intérieur.

Séance du mercredi 14 mai 1947.

Présents. — MM. Aragon (d'), Astier de La Vigerie (d'), Badiou, Ballanger (Robert) (Seine-et-Oise), Beauquier, Ben Tounes, Biondi, Borra, Bouret (Henri), Chevalier (Fernand) (Alger), Demusois, Doyen, Dreyfus-Schmidt, Fagon (Yves), Fonlupt-Espraber, Guyomard, Hervé (Pierre), Jaquet, L'Huillier (Waldeck), Marcellin, Marty (André), Mokhtari, Mont, Pantaloni, Petit (Albert) (Seine), Quilici, Rabier, Rencurel, Serre, Servin, Mme Sportisse, MM. Viard, Wagner.

Excusé. — M. Sigrist.

Suppléants. — M. Giacobbi (de M. Queuille), M. Jacques Chevallier (de M. Godin), M. Auneran (de M. Barrachin), M. Cordonnier (de M. Bussel).

Commission de la justice et de législation.

Séance du mercredi 14 mai 1947.

Présents. — M. Amiot, Mlle Archimède, MM. Berger, Chamant, Charpin, Chautard, Citerne, Courant, Defos du Rau, Delahoutre, Desjardins, Dominjon, Gallet, Gaty-Gasparrou, Garet, Grimaud, Guesdon, Mme Hertzog-Cachin, MM. Juge, Kriegel-Valrimont, Minjoz, Mondon, Montillet, Moro Giafferri (de), Péron (Yves), Rollin (Louis), Tinaud (Jean-Louis), Toujas, Valentino, Wasmer.

Excusé. — M. Edgar Faure.

Commission des moyens de communication.

Séance du mercredi 14 mai 1947.

Présents. — MM. Auban, Babet (Raphaël), Barthélemy, Beauquier, Benoist (Charles) (Seine-et-Oise), Bianchini, Billat, Bour, Bruyneel, David (Jean) (Seine-et-Oise), Degoulte, Evrard, Genest, Geoffre (de), Hulin, Lécrivain-Servoz, Livry-Level, Mme Méty, MM. Midol, Mme Reyraud, MM. Schaff, Schmidt (Robert) (Haute-Vienne), Schmitt (Albert) (Bas-Rhin), Vuillaume.

Suppléant. — M. Rencurel (de M. Béné).

Commission des pensions.

Séance du mercredi 14 mars 1947.

Présents. — MM. Aubry, Brusset, Darou, Devemy, Draveny, Duclos (Jean) (Seine-et-Oise), Fauvel, Forcinal, Guillou (Louis), Hamani Diori, Hulin-Desgrées, Lambert (Emile) (Doubs), Macouin, Moulon, Musmeaux, Nisse, Mme Péri, MM. Pinçon, Poirot, Roucaute (Roger) (Ardèche), Touchard, Tourné, Mlle Weber.

Excusés. — MM. Mallez, de Raulin.

Commission du ravitaillement.

Séance du mercredi 14 mai 1947.

Présents. — MM. Asseray, Bégouin, Charpentier, Coffin, Mmes Darras, Degrond, MM. Denis (André) (Dordogne), Dumet (Jean-Louis), Mlle Dupuis (José) (Seine), Mme Duvernois, MM. Farinez, Genest, Mme Ginollin, MM. Halbout, Kir, Maillocheau, Mauroux, Mme Méty, MM. Michelet, Mouchet, Schauffler, Thamier, Vée.

Excusé. — M. Minjoz.

Suppléant. — M. Mehaignerie (de Mlle Prévert).

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre.

Séance du mercredi 14 mai 1947.

Présents. — MM. Bichet, Coudray, Darou, Devemy, Garet, Gaultier, Gouge, Greffier, Guigueu, Guillon (Jean) (Indre-et-Loire), Guitton, Halbout, Lecacheux, Lenormand, Levindrey, Michaud (Louis) (Vendée), Michaut (Victor) (Seine-Inférieure), Morice, Nisse, Poirot, Schmitt (Albert) (Bas-Rhin), Siefridt, Thiriet, Thuillier.

Excusés. — MM. Crouzier, Fouyet, Midol, Petit (Eugène), Prot, Raymond-Laurent, Schmitt (René).

Suppléant. — M. Pantaloni (de M. Chastellain).

Commission des territoires d'outre-mer.

Séance du mercredi 14 mai 1947.

Présents. — MM. Aku, Aujoulat, Boisdon, Castellani, Césaire, Defferre, Devinat, Diallo (Yacine), Dumas (Joseph), Duveau, Félix-Tchicaya, Gosnat, Guillon (Jean) (Indre-et-Loire), Horma Ould Babana, Houphouet-Boigny, Juglas, Lamine-Guèye, Lisette, Lozeray, Malbrant, Mamadou Konate, Mazel, Ninine, Reille-Soult, Tony Révillon, Senghor, Temple, Thibault.

Suppléants. — M. Aumeran (de M. Frédéric-Dupont).

Commission chargée d'enquêter sur les problèmes du vin.

Séance du mercredi 14 mai 1947.

Présents. — MM. André, Delcos, Farinez, Gros, Guille, Thamier, Vée.

Excusé. — M. Olmi.

Suppléant. — Mlle Dupuis (de M. Mouchet).

Convocations de commissions.

La commission de l'agriculture se réunira le vendredi 16 mai 1947, à quatorze heures (local de la commission n° 232):

Examen du rapport de M. Castera sur la proposition de loi (n° 1256) tendant à encourager la culture du blé par l'établissement d'un prix différentiel en faveur des petits et moyens producteurs dont le prix de revient est supérieur au prix de revient national.

La commission des finances se réunira, mardi 20 mai 1947, à dix heures, mercredi 21 mai 1947, à dix heures et à quinze heures, et vendredi 23 mai 1947, à dix heures (local de la commission des finances).

Mardi 20 mai 1947, à dix heures.

Budget ordinaire de 1947 (services civils):

Ministères d'Etat (II. — Haut commissariat à la distribution) (M. Bernard Paumier, rapporteur).

Agriculture (M. Pierre Abelin, rapporteur).

Mercredi 21 mai 1947.

A dix heures.

Budget ordinaire de 1947 (services civils):

Affaires étrangères (M. Jacques Duclos, rapporteur).

Loi de finances (*suite*) (M. le rapporteur général).

A quinze heures.

Loi de finances (*suite*) (M. le rapporteur général).

Vendredi 23 mai 1947, à dix heures.

Examen pour avis du rapport de M. Lhuillier fait au nom de la commission de l'intérieur sur le projet de loi (n° 218) portant réforme des finances locales (M. le rapporteur général, rapporteur pour avis et MM. Lionel de Tinguy et Gaston Auguet, rapporteurs adjoints).

La commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre des membres de l'Assemblée se réunira le vendredi 16 mai 1947, à quatorze heures trente (local du 3e bureau):

I. — Exposé de M. René Coty, rapporteur provisoire sur le dossier transmis par le ministère des colonies.

II. — Nomination de rapporteurs pour les propositions de résolution: (n° 1198) de M. Kriegel-Valrimont et (n° 1199) de M. Charles Lussy, relatives aux conditions de l'examen des demandes en autorisation de poursuites.

Convocation de bureau.

Le 4e bureau se réunira le vendredi 16 mai 1947, à quatorze heures (local du 4e bureau):

Examen des opérations électorales de la Guyane (Mme Degrond, rapporteur).

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1947

Ordre du jour du mardi 20 mai 1947.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vérification de pouvoirs.

Premier bureau.

Côte d'Ivoire, 2e collège (élection de MM. Franceschi et Djaument). (M. Armengaud, rapporteur.)

2. — Nomination de membres de commissions générales.

3. — Nomination de deux membres du conseil supérieur de la protection civile.

4. — Discussion du projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, approuvant les comptes définitifs du budget local de la Réunion, exercices 1943 et 1944. (Nos 160 et 234, année 1947. — M. Alain Poher, rapporteur général.)

5. — Discussion de la proposition de résolution de M. Dulin et des membres du groupe du rassemblement des gauches républicaines tendant à inviter le Gouvernement à faire connaître les mesures qu'il envisage de prendre à la suite des révélations faites par les autorités responsables sur la situation dramatique des céréales, en vue d'assurer aux Français le pain quotidien d'ici la soudure 1947 (*discussion immédiate ordonnée*). (N° 210, année 1947.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er étage. — Depuis M. Charles Costes, jusques et y compris M. Dorey.

Tribunes. — Depuis M. Amadou Doucoure, jusques et y compris M. Grimaldi.

Commission des affaires étrangères.

Séance du mercredi 14 mai 1947.

Présents. — MM. Aguesse, Baron, Mme Brossolette, MM. Brunot, Buard, Chatagner, Général Delmas, Gasser, Gaiuing, Salomon Grumbach, Helleu, Jacques-Desirée, Julien, Léonetti, Mostefai (El Hadi), Ott, Paul-Boncour, Pinton, Primet, Willard (Marcel), Zyromski.

Excusés. — MM. Pezet, Sérot.

La commission des affaires étrangères a nommé:

Vice-président: M. Buard, pour remplacer M. J.-R. Bloch.

Commission des finances.

Séance du mercredi 14 mai 1947.

Présents. — MM. Boyer (Jules), Cardonne (Gaston), Courrière, Dorey, Duchet, Gerber (Marc), Gerber (Philippe), Janton, Laffargue, Landaboure, Merle (Toussaint), Minvielle, Pauly, Peschaud, Poher, Roubert (Alex), Sauer, Vieljeux.

Commission de la France d'outre-mer.

Séance du mercredi 14 mai 1947.

Présents. — MM. André (Max), Brunhes (Julien), Brunot, Claireaux, Cozzano, David (Léon), Djamah (Ali), Ferracci, Jaumeau, Mme Lefaucheux, MM. Maïza (Mohamadou-Djibrilla), Mostefai (El Hadj), Poisson, Rucart (Marc), Serrure, Socé (Ousmane), Touré (Fodé Mamadou).

Excusés. — MM. Jayr, Lessassier-Boisauné.

Suppléant. — M. Charles Cros (de M. Diop).

Commission des moyens de communication et des transports (postes, télégraphes et téléphones, chemins de fer, lignes aériennes, etc.).

Séance du mercredi 14 mai 1947.

Présents. — MM. Bocher, Boyer (Jules), Brunhes (Julien), Buffet (Henri), Cayrou (Frédéric), Denvers, Dubois (Célestin), Dujardin, Glauque, Jouve (Paul), Lacaze, Lagarosse, Masson (Jules), Montgascon (de), Prévost, Rochette, Rouel.

Excusés. — MM. Barré et Cardin.

Commission du ravitaillement.

Séance du mercredi 14 mai 1947.

Présents. — MM. Aussel, Boisrond, Bossanne (André), Mme Cardot (Marie-Hélène), MM. Chatagner, Dubois (Célestin), Dumas (François), Lefranc, Vilhet, Pouncelot, Racault, Soldani, Mme Rollin, MM. Roudel, Sarrien, Schiever, Tognard.

Excusé. — M. Wehrung.

Suppléant. — M. Dubois (Célestin), de M. Vilhet.

La commission du ravitaillement a nommé:

Vice-président: Mme Brion, pour remplacer M. Mammonat.

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du mercredi 14 mai 1947.

Présents. — MM. Abel-Durand, Baret (Adrien), Caspary, Defrance, Mme Devaud, MM. Jarrie, Lafay (docteur), Larribère, Martel (Henri), M'Bodje (Mamadou), Menu, Naine, Pujol, Rehault, Renaison, Rosset, Saint-Cyr, Siabas, Walker (Maurice).

Excusés. — MM. Bosson, Dassaud, Mme Saunier, M. Satonnet.

Convocation de bureau.

Le 4e bureau se réunira le mardi 20 mai 1947, à quatorze heures quinze (local n° 202):

Examen du dossier d'élection de Mlle Dubois (Juliette-Anne-Marie), proclamée membre du Conseil de la République, par l'Assemblée nationale, en remplacement de M. Jean-Richard Bloch. Nomination d'un rapporteur.

DIRECTION ET REDACTION DES DEBATS

AVIS ET COMMUNICATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES

MACHINES A TIMBRER

dont l'emploi a été autorisé par l'administration de l'enregistrement pour le timbrage des chèques, des affiches sur papier, des quittances, des reçus ou décharges de titres ou d'objets, des reçus constatant des dépôts d'espèces, des effets de commerce et des ordres de virement en banque (art. 38, 39 et 40 de la loi du 16 avril 1930; arrêtés des 9 avril 1932, 24 juillet 1933, 6 novembre 1934 et 18 octobre 1935).

LISTE DES AUTORISATIONS ACCORDEES PENDANT LE MOIS D'AVRIL 1947

Classement par type d'appareil et par numéro d'empreintes.

EMPREINTES		NOMS, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers.	CONCESSIONNAIRES	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer — Valeur des empreintes.	DATE de l'autorisation.	OBSERVATIONS
Lettres.	Numéros.					
		I. — *Type C de la Société des machines Havas.*				
H	0416	Société anonyme « Les Publications corporatives périodiques », 14, rue Brunel, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	21 avril 1947.	
H	0437	Société anonyme des « Piles Wonder », 77, rue des Rosiers, à Saint-Ouen (Seine).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 9,99 F.	23 avril 1947.	
H	0448	M. Etienne Pigeau, directeur de la caisse mutuelle de réassurance agricole, S-10, rue Alsace-Lorraine, à Niort (Deux-Sèvres).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	9 avril 1947.	Remplace la machine H, n° 0397.
H	0449	Société en commandite par actions « Puiseux, Boulanger et Cie » (manufacture de caoutchouc Michelin), place des Carmes-Déchaux, à Clermont-Ferrand.	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	23 avril 1947.	
H	0450	Société à responsabilité limitée « Brésard-Néel », 25, rue d'Alger, à Lyon (Rhône).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	9 avril 1947.	
H	0453	Société anonyme « Docks Fouquet », 41, rue de Tourville, au Havre (Seine-Inférieure).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	21 avril 1947.	
H	0601	Société anonyme « Etablissements Léon Clément », 94, boulevard Victor-Hugo, à Saint-Ouen (Seine).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	23 avril 1947.	Remplace la machine H, n° 0098.
		II. — *Type E de la Société des machines Havas.*				
HE	404	Société anonyme « Etablissements Ernest Ronot », à Saint-Dizier (Haute-Marne).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	3 avril 1947.	Remplace la machine HB n° 047.
HE	406	Société anonyme « Grande fabrique de liqueurs Fournier-Demars », 38, rue Benjamin-Constant, à Saint-Amand (Cher).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	9 avril 1947.	Remplace la machine HE n° 216.
HE	407	M. David Georges, propriétaire des établissements « Mondial Oil », 46, quai Deschamps, à Bordeaux (Gironde).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	21 avril 1947.	

EMPREINTES		NOMS, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers.	CONCESSIONNAIRES	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer. — Valeur des empreintes.	DATE de l'autorisation.	OBSERVATIONS
Lettres.	Numéros.					
		II. — *Type E de la Société des machines Havas* (suite).				
HE	409	Société anonyme « Imprimerie moderne », 43, rue Voltaire, à Agen (Lot-et-Garonne).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	21 avril 1947.	Remplace la machine HB n° 121.
HE	410	Société anonyme « Commerciale des chaussures Bally-Camsat », 95 *bis*, boulevard Richard-Lenoir, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	3 avril 1947.	
		III. — *Type S. M. de la Société des machines S. A. T. A. S.*				
SM	0190	Société « Coopération pharmaceutique française », 9, rue Damonville, à Melun (Seine-et-Marne).	Satas.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	23 avril 1947.	

LISTE DES AUTORISATIONS DONT LES USAGERS ONT CESSE DE BENEFICIER PENDANT LE MOIS D'AVRIL 1947

EMPREINTES		NOMS, PRÉNOMS, PROFESSION, ADRESSE ou raison sociale des usagers	CONCESSIONNAIRES	NATURE DES DOCUMENTS à timbrer — Valeur des empreintes	DATE de la décision de retrait de l'autorisation.	OBSERVATIONS
Lettres.	Numéros.					
		I. — *Type A de la société des machines Havas.*				
HA	074	Société anonyme « Crédit lyonnais », 17 à 21, boulevard des Italiens, à Paris (succursale de Nantes).	Havas.	Chèques: 0,50 F.	28 avril 1947.	Machine retirée le 22 avril 1947.
		II. — *Type B de la société des machines Havas.*				
HB	035	Agence parisienne des « Etablissements David Campari », 1 boulevard Haussman, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,25 F, 0,50 F, 0,75 F, 1 F et 1,50 F.	26 avril 1947.	Machine retirée le 5 février 1947.
HB	121	Société anonyme « Imprimerie moderne », 43, rue Voltaire, à Agen (Lot-et-Garonne).	Havas.	Quittances et effets de commerce : 0,25 F, 0,50 F, 0,75 F, 1 F et 1,50 F.	21 avril 1947.	Remplacée par la machine HE n° 409.
		III. — *Type C de la société des machines Havas.*				
H	0098	Société anonyme « Etablissements Léon Clément », 94, boulevard Victor-Hugo, à Saint-Ouen (Seine).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 9,99 F.	23 avril 1947.	Remplacée par la machine H n° 0601.
H	0175	Société à responsabilité limitée « Gauthier frères », 23, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Beaune (Côte-d'Or).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 9,99 F.	3 avril 1947.	Usage à Paris, 17, boulevard Malesherbes. Machine retirée le 21 mars 1947.
H	0179	Société anonyme « Deybach, Géricot et Cie », 43, boulevard Malesherbes, à Paris.	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 9,99 F.	3 avril 1947.	Usage à Paris, 17, boulevard Malesherbes. Machine retirée le 21 mars 1947.
H	0275	Société à responsabilité limitée « Fromageries Gérard », au Tholy (Vosges).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	21 avril 1947.	Machine retirée le 15 octobre 1945.
H	0397	M. Etienne Pigeau, directeur de la Caisse mutuelle de réassurance agricole, 8-10, rue Alsace-Lorraine, à Niort (Deux-Sèvres).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 9,99 F.	9 avril 1947.	Remplacée par la machine H n° 0418.
		IV. — *Type E de la société des machines Havas.*				
HE	017	Société anonyme « Etablissements Ernest Ronot », à Saint-Dizier (Haute-Marne).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 9,99 F.	3 avril 1947.	Remplacée par la machine HE n° 404.
HE	216	Société anonyme « Grande fabrique de liqueurs Fournier-Demars », 38, rue Benjamin-Constant à Saint-Amand (Cher).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 9,99 F.	9 avril 1947.	Remplacée par la machine HE n° 406.
HE	281	Société anonyme « Etablissements métallurgiques de Fourchambault », 13, rue de l'Usine, à Fourchambault (Nièvre).	Havas.	Quittances et effets de commerce: 0,01 F à 99,99 F.	28 mars 1947.	Machine retirée le 12 mai 1944.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

MINISTÈRE DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

2e DIVISION — 3e BUREAU — STATISTIQUE COMMERCIALE

Tableau comparatif, en valeur et en tonnage, des importations et des exportations (commerce spécial).

IMPORTATIONS

Quatre premiers mois des années 1947 et 1946.

DÉSIGNATION DES CATÉGORIES de marchandises.	VALEURS (MILLE FRANCS) 1947. Pays étrangers.	1947. France d'outre-mer.	1947. Total.	1946. Pays étrangers.	1946. France d'outre-mer.	1946. Total.
Objets d'alimentation	8.888.252	19.357.972	28.246.224	11.347.860	7.222.043	18.569.903
Matières nécessaires à l'industrie (A)	43.633.079	5.811.424	49.444.503	20.051.790	2.458.253	22.510.043
Objets fabriqués	25.333.637	1.480.536	26.814.173	15.656.028	997.064	16.653.092
Totaux	77.854.968	26.649.932	104.504.900	47.055.678	10.677.365	57.733.043
(A) Dont: houille crue, carbonisée et agglomérée	3.929.798	48.586	3.978.384	2.698.180	52	2.698.232

DÉSIGNATION DES CATÉGORIES de marchandises.	VALEURS (MILLE FRANCS) Différences en 1947 par rapport à 1946. Pays étrangers.	Différences en 1947 par rapport à 1946. France d'outre-mer.	Différences en 1947 par rapport à 1946. Total.	TONNAGES GLOBAUX (TONNES MÉTRIQUES) 1947.	1946.	Différence en 1947 par rapport à 1946.
Objets d'alimentation	— 2.459.608	+ 12.135.924	+ 9.676.316	1.005.123	1.635.027	— 629.904
Matières nécessaire à l'industrie (A)	+ 23.581.289	+ 3.353.171	+ 26.934.460	7.522.864	7.223.064	+ 299.800
Objets fabriqués	+ 9.677.609	+ 483.472	+ 10.161.081	846.853	615.080	+ 201.773
Totaux	+ 30.799.290	+ 15.972.567	+ 46.771.857	9.344.840	9.473.171	— 128.331
(A) Dont: houille crue, carbonisée et agglomérée	+ 1.231.618	+ 48.544	+ 1.280.162	2.840.104	3.712.431	— 872.327

Mois d'avril des années 1947 et 1946.

DÉSIGNATION DES CATÉGORIES de marchandises.	VALEURS (MILLE FRANCS) 1947. Pays étrangers.	1947. France d'outre-mer.	1947. Total.	1946. Pays étrangers.	1946. France d'outre-mer.	1946. Total.
Objets d'alimentation	2.368.241	4.535.999	6.904.240	4.850.676	2.671.222	7.521.898
Matières nécessaires à l'industrie	11.720.696	2.218.921	13.939.617	6.565.424	892.115	7.457.539
Objets fabriqués	6.463.446	243.962	6.707.408	5.526.314	282.171	5.808.485
Totaux	20.552.353	6.998.882	27.551.235	16.942.414	3.845.508	20.787.922

DÉSIGNATION DES CATÉGORIES de marchandises.	VALEURS (MILLE FRANCS) Différences en 1947 par rapport à 1946. Pays étrangers.	Différences en 1947 par rapport à 1946. France d'outre-mer.	Différences en 1947 par rapport à 1946. Total.	TONNAGES GLOBAUX (TONNES MÉTRIQUES) 1947.	1946.	Différence en 1947 par rapport à 1946.
Objets d'alimentation	— 2.482.435	+ 1.864.777	— 617.688	232.048	569.751	— 337.703
Matières nécessaires à l'industrie	+ 5.155.272	+ 1.326.806	+ 6.482.078	2.428.703	2.132.907	+ 295.796
Objets fabriqués	+ 937.132	— 38.209	+ 898.923	211.486	202.513	+ 8.973
Totaux	+ 3.609.939	+ 3.153.374	+ 6.763.313	2.872.237	2.905.171	— 32.934

EXPORTATIONS

Quatre premiers mois des années 1947 et 1946.

DÉSIGNATION DES CATÉGORIES de marchandises.	VALEURS (MILLE FRANCS) 1947. Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Total.	1946. Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Total.
Objets d'alimentation	5.562.687	4.970.954	10.533.641	2.281.809	1.075.883	3.360.692
Matières nécessaires à l'industrie	7.615.025	1.959.119	9.574.144	3.035.102	518.808	3.553.910
Objets fabriqués	28.582.252	19.625.393	48.207.645	5.340.001	5.519.678	10.859.679
Totaux	41.759.364	26.555.766	68.315.130	10.659.912	7.114.369	17.774.281

DÉSIGNATION DES CATÉGORIES de marchandises.	VALEURS (MILLE FRANCS) Différences en 1947 par rapport à 1946. Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Total.	TONNAGES GLOBAUX (TONNES MÉTRIQUES) 1947.	1946.	Différences en 1947 par rapport à 1946.
Objets d'alimentation	+ 3.277.278	+ 3.895.071	+ 7.172.349	293.915	63.854	+ 230.061
Matières nécessaires à l'industrie	+ 4.579.923	+ 1.440.611	+ 6.020.534	3.076.855	2.066.570	+ 1.010.285
Objets fabriqués	+ 23.212.251	+ 14.105.715	+ 37.317.966	1.002.646	518.339	+ 484.307
Totaux	+ 31.099.452	+ 19.441.397	+ 50.540.849	4.373.416	2.648.763	+ 1.724.653

Mois d'avril des années 1947 et 1946.

DÉSIGNATION DES CATÉGORIES de marchandises.	VALEURS (MILLE FRANCS) 1947. Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Total.	1946. Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Total.
Objets d'alimentation	1.439.133	1.124.841	2.563.974	963.412	417.760	1.381.172
Matières nécessaires à l'industrie	2.233.867	631.543	2.865.410	1.316.377	168.281	1.484.658
Objets fabriqués	8.482.655	6.482.718	14.965.403	2.684.068	1.956.888	4.640.956
Totaux	12.155.655	8.239.132	20.394.787	4.963.857	2.542.929	7.506.786

DÉSIGNATION DES CATÉGORIES de marchandises.	VALEURS (MILLE FRANCS) Différences en 1947 par rapport à 1946. Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Total.	TONNAGES GLOBAUX (TONNES MÉTRIQUES) 1947.	1946.	Différences en 1947 par rapport à 1946.
Objets d'alimentation	+ 475.721	+ 707.081	+ 1.182.802	62.948	21.364	+ 41.584
Matières nécessaires à l'industrie	+ 917.490	+ 463.262	+ 1.380.752	886.036	610.405	+ 275.631
Objets fabriqués	+ 5.793.587	+ 4.525.860	+ 10.321.447	275.204	213.431	+ 61.773
Totaux	+ 7.191.798	+ 5.696.203	+ 12.888.001	1.224.188	845.200	+ 378.988

Soit, en plus, pour les importations: 7.156.448.000 F, résultant de la différence... { Pays étrangers..... + 8.396.698.000 F. France d'outre-mer.... — 1.240.250.000 F.

UNIVERSITY OF MICHIGAN DIGITIZED BY GOOGLE

IMPORTATIONS

Résumé analytique des valeurs en milliers de francs et des poids en tonnes métriques (comparaison avec le mois précédent).

Mois d'avril 1947.

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	VALEURS				QUANTITÉS			
	Avril 1947.		Mars 1947.		Avril 1947.		Mars 1947.	
	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.
Objets d'alimentation.								
Viandes	497.958	111.639	479.088	36.645	7.015	1.558	7.394	812
Graisses	36.887	201	287.805	939	1.821	3	6.188	27
Produits de ferme	421.185	59.998	269.445	46.100	6.822	633	3.161	404
Poissons	191.371	37.975	72.680	273.660	6.530	715	3.217	4.324
Boissons	3.108	2.038.015	8.772	2.296.021	234	66.012	114	82.837
Farineux, légumes et fruits	828.094	1.873.114	825.282	1.712.332	58.856	61.312	68.883	46.627
Sucres et dérivés	168.179	109.490	99.514	220.173	9.633	1.410	7.585	3.949
Denrées coloniales	210.284	294.720	93.107	406.653	3.404	5.747	1.316	6.294
Autres marchandises	11.145	7.847	4.163	6.522	103	240	48	152
Totaux	2.368.211	4.535.999	2.139.856	4.999.045	94.418	137.630	97.906	145.426
Matières nécessaires à l'industrie.								
Textiles	2.767.966	225.275	4.214.088	140.766	39.364	8.451	63.994	5.785
Métaux (y compris les minerais)	1.548.747	168.065	1.600.264	184.804	88.804	39.906	82.543	27.757
Combustibles	2.405.468	27.722	2.442.633	8.622	1.532.447	17.018	1.209.263	5.673
Drilles et pâtes de cellulose	201.095	6.489	240.380	4.682	14.375	219	18.497	162
Pierres et matériaux	139.863	291.927	122.207	206.658	139.230	160.243	103.576	110.032
Chevaux, juments et poulains	73.265	1.137	24.859	109	778	15	181	1
Peaux et pelleteries brutes	327.728	68.713	261.169	104.441	1.621	338	1.389	253
Éponges brutes et préparées	730	441	2.748	10.603	«	»	1	5
Graines et fruits oléagineux	130.627	878.082	869.548	241.850	14.551	39.073	28.125	12.484
Graines à ensemencer	91.940	5.192	126.589	6.487	778	207	1.466	175
Tabacs en feuilles	77.984	120.884	88.709	772	1.417	1.289	1.183	24
Huiles fixes pures	1.842.451	27.798	171.040	7.483	28.855	667	3.076	134
Essences végétales et parfums synthétiques	63.175	34.539	103.768	39.257	64	49	90	63
Sucs végétaux autres que le caoutchouc	42.440	44.847	77.457	114.279	511	779	696	2.457
Caoutchouc et gutta-percha bruts ou refondus en masse	40.964	130.343	70.015	44.226	1.031	1.935	1.435	736
Bois communs	359.998	86.100	196.903	58.812	137.386	7.695	75.480	5.139
Tourteaux et drèches	185.715	29.308	67.108	44.573	16.624	2.472	6.041	4.868
Plantes et arbustes de serre et de pépinière	61.760	469	21.201	315	443	2	170	6
Soufre	185.944	»	102.655	»	79.069	»	50.238	»
Courant électrique	80.878	»	91.514	»	»	»	»	»
Goudron minéral, bitumes et asphaltes	38.024	»	28.985	»	18.133	»	14.298	»
Nitrate de soude naturel	155.834	»	50.651	»	23.222	»	7.675	»
Perles fines et pierres gemmes	109.736	1.274	26.315	3.118	»	»	»	»
Autres marchandises	288.664	80.016	230.147	75.951	8.105	1.540	7.910	1.431
Totaux	11.720.696	2.218.921	11.233.953	1.297.868	2.146 805	281.898	1.677.327	476.885
Objets fabriqués.								
Produits des industries chimiques	1.022.686	10.533	857.924	6.311	93.421	460	58.568	407
Produits des industries mécaniques	3.975.433	4.373	5.222.353	8.375	90.092	122	175.143	183
Fils et tissus	522.730	84.188	371.939	113.551	4.993	286	3.328	448
Objets d'habillement	111.359	6.599	117.917	18.978	360	31	413	47
Peaux ouvrées	45.173	49.244	48.312	97.565	306	6	367	82
Objets d'art et de luxe	54.828	5.513	57.416	5.474	32	5	27	9
Poteries et verreries	142.666	2.412	135.564	2.440	7.102	41	7.044	34
Papier et ses applications	309.463	1.117	265.377	4.911	7.707	7	6.668	32
Ouvrages en bois	53.157	16.650	56.870	16.936	3.459	403	4.603	445
Ouvrages de sparterie, de vannerie et de corderie	20.549	9.080	23.866	18.238	48	145	43	182
Ouvrages en caoutchouc et en gutta-percha	90.949	3.566	109.909	2.488	1.426	56	1.324	43
Liège ouvré	6.153	37.670	6.992	45.548	23	408	22	426
Instruments et appareils scientifiques	40.833	189	30.239	1.396	41	»	68	1
Autres marchandises	67.477	12.926	90.826	38.629	444	62	696	111
Totaux	6.463.446	243.962	7.395.504	380.830	209.454	2.032	258.314	2.450
Totaux généraux	20.552.353	6.998.382	20.769.313	6.677.743	2.450.677	421.560	2.033.547	324.761

EXPORTATIONS

Résumé analytique des valeurs en milliers de francs et des poids en tonnes métriques (comparaison avec le mois précédent).

Mois d'avril 1947.

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	VALEURS				QUANTITÉS			
	Avril 1947.		Mars 1947.		Avril 1947.		Mars 1947.	
	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.	Pays étrangers.	France d'outre-mer.
Objets d'alimentation.								
Viandes	27.384	93.979	23.391	45.535	89	600	62	268
Graisses	35.090	9.313	118	4.120	382	176	2	66
Produits de ferme	41.579	66.332	25.636	83.297	573	920	353	971
Poissons	31.483	8.860	10.205	12.207	295	183	111	230
Boissons	949.686	383.175	910.121	462.809	10.126	6.971	9.163	8.343
Farineux, légumes et fruits	277.215	238.137	279.076	324.701	42.658	18.857	15.923	25.926
Sucres et dérivés	54.232	289.938	61.300	451.055	1.341	9.449	1.111	14.785
Denrées coloniales	4.385	836	571	443	46	7	2	5
Epices préparées	274	3.190	1.613	3.316	5	69	37	70
Autres marchandises	14.805	31.072	18.211	20.560	14	454	322	153
Totaux	1.439.133	1.124.841	1.330.192	1.408.043	25.502	37.446	27.331	50.817
Matières nécessaires à l'industrie.								
Textiles	457.859	13.934	366.927	9.770	11.257	124	8.672	107
Métaux (y compris les minerais)	503.051	159.162	399.131	143.601	588.363	12.305	425.860	9.444
Combustibles	126.467	173.232	163.847	110.953	45.075	35.337	57.330	26.043
Pierres et matériaux	116.232	52.660	59.916	33.999	99.166	21.474	49.617	14.646
Chevaux, juments et poulains	25.321	1.915	10.689	700	79	2	20	1
Peaux et pelleteries brutes	169.114	422	65.133	76	971	»	468	»
Plumes autres que de parure	10.029	108	6.615	74	67	1	44	1
Eponges brutes ou préparées	3.812	41	2.044	258	1	»	1	1
Graines et fruits oléagineux	12.932	1.956	8.663	675	424	28	234	28
Graines à ensemencer	332.266	2.909	320.136	2.365	4.514	21	3.719	18
Huiles fixes pures	715	6.453	594	1.328	8	52	6	32
Essences végétales et parfums synthétiques	210.502	11.231	106.025	10.402	145	30	73	19
Sucs végétaux autres que le caoutchouc	15.301	6.116	9.109	3.964	161	75	113	78
Espèces médicinales	8.973	1.905	4.173	1.662	176	47	79	15
Bois communs	66.203	121.637	39.034	107.266	30.612	17.183	16.760	15.772
Plantes, arbustes de serre et de pépinière	19.891	7.389	52.180	6.025	159	36	376	27
Soufre	680	24.531	1.097	22.196	71	2.760	123	2.660
Courant électrique	1.363	»	5.711	»	»	»	»	»
Perles fines et pierres gemmes	16.862	690	21.463	995	»	»	»	»
Autres marchandises	136.271	45.307	93.074	37.698	13.577	1.465	12.315	1.156
Totaux	2.233.867	631.543	1.735.861	493.407	795.126	90.910	575.860	70.048
Objets fabriqués.								
Produits des industries chimiques	1.431.875	564.658	1.010.167	502.180	153.486	23.142	121.898	23.363
Produits des industries mécaniques	2.125.931	2.062.672	1.787.932	1.496.808	28.796	23.638	22.869	17.559
Fils et tissus	2.962.603	2.250.498	2.350.344	1.375.935	3.675	6.186	3.141	3.711
Objets d'habillement	177.186	288.369	199.795	222.247	91	644	70	565
Peaux ouvrées	157.141	80.404	138.491	49.680	148	355	130	224
Objets d'art et de luxe	263.097	98.114	239.958	85.105	339	311	268	227
Poteries et verreries	331.801	168.477	241.175	129.023	9.266	5.844	6.987	4.396
Papier et ses applications	392.358	192.184	332.520	157.855	5.506	3.972	3.043	2.520
Ouvrages en bois	94.758	147.152	47.130	83.475	843	5.221	522	3.084
Ouvrages en caoutchouc	149.823	147.704	123.930	107.297	721	1.028	623	697
Instruments et appareils scientifiques	72.158	26.072	58.860	20.795	98	79	87	54
Colis postaux	159.797	353.742	133.124	214.523	115	871	97	603
Autres marchandises	161.124	102.612	139.724	72.063	299	530	336	376
Totaux	8.482.655	6.482.748	6.803.390	4.516.976	203.383	71.821	160.071	57.379
Totaux généraux	12.155.655	8.239.132	9.869.443	6.418.426	1.024.011	200.177	763.262	178.244

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels:* PIERRE CASSAGNEAU.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

Grands Magasins de Nouveautés
AUX DEUX PASSAGES
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 19.800.000 F
DONT 500.000 F REMBOURSÉS
SIÈGE SOCIAL : 38, RUE DE LA RÉPUBLIQUE, LYON.
R. C.: B. 1819

MM. les porteurs d'obligations 5 0/0 1930 de 1.000 F sont informés que le remboursement des 259 titres sortis au tirage du 11 avril 1947 aura lieu à Lyon, aux guichets de la Société lyonnaise de dépôts et de crédit industriel, 8, rue de la République, ou aux guichets du Crédit lyonnais, 18, rue de la République, à partir du 1er juin 1947, à raison de 1.000 F brut, coupon n° 35 attaché.

Les obligations appelées à ce remboursement portent les numéros :

13	147	209	251	253	317	338	399
413	429	450	473	479	487	556	568
590	598	614	654	681	760	784	840
835	891	898	899	1.012	1.024	1.027	1.028
1.038	1.041	1.052	1.073	1.076	1.081	1.099	1.123
1.126	1.133	1.149	1.203	1.226	1.237	1.267	1.341
1.384	1.395	1.434	1.451	1.460	1.472	1.483	1.492
1.519	1.525	1.526	1.529	1.588	1.596	1.609	1.610
1.615	1.613	1.690	1.692	1.693	1.707	1.714	1.719
1.748	1.755	1.806	1.812	1.860	1.863	1.865	1.892
1.905	1.920	1.945	1.948	1.971	1.975	2.031	2.068
2.072	2.073	2.078	2.110	2.122	2.125	2.130	2.140
2.142	2.164	2.231	2.259	2.293	2.343	2.383	2.393
2.421	2.443	2.450	2.475	2.476	2.478	2.489	2.492
2.513	2.523	2.558	2.570	2.647	2.651	2.655	2.677
2.699	2.708	2.731	2.754	2.754	2.764	2.794	2.796
2.815	2.820	2.825	2.844	2.850	2.852	2.859	2.908
2.914	2.934	2.940	2.967	2.973	2.993	3.026	3.027
3.030	3.033	3.036	3.045	3.046	3.047	3.050	3.061
3.092	3.120	3.166	3.171	3.178	3.184	3.196	3.204
3.209	3.224	3.266	3.271	3.295	3.352	3.366	3.387
3.402	3.458	3.482	3.490	3.496	3.497	3.505	3.525
3.536	3.560	3.570	3.598	3.623	3.631	3.641	3.649
3.674	3.750	3.756	3.759	3.775	3.794	3.800	3.857
3.915	3.924	3.929	3.946	3.948	3.975	4.015	4.016
4.018	4.028	4.083	4.085	4.093	4.104	4.105	4.110
4.114	4.136	4.173	4.192	4.199	4.238	4.248	4.262
4.279	4.300	4.316	4.331	4.333	4.350	4.358	4.384
4.388	4.397	4.455	4.458	4.473	4.474	4.505	4.514
4.558	4.561	4.563	4.598	4.628	4.631	4.683	4.703
4.707	4.728	4.751	4.815	4.816	4.817	4.824	4.838
4.870	4.882	4.899	4.911	4.945	4.950	4.964	4.974
4.975	4.978	4.983					

Liste des obligations sorties aux tirages antérieurs et non encore présentées au remboursement

51	54	98	137	202	210	303	305
307	367	379	431	434	441	455	468
482	491	519	585	588	614	730	781
786	790	818	822	868	914	980	1.009
1.017	1.023	1.094	1.100	1.101	1.120	1.122	1.153
1.156	1.183	1.185	1.193	1.224	1.238	1.259	1.262
1.292	1.368	1.409	1.416	1.419	1.429	1.430	1.432
1.437	1.438	1.494	1.513	1.561	1.570	1.575	1.685
1.691	1.700	1.742	1.766	1.768	1.772	1.778	1.781
1.803	1.835	1.850	1.851	1.858	1.868	1.871	1.897
1.899	1.900	1.916	1.925	1.980	2.027	2.048	2.051
2.124	2.255	2.274	2.312	2.375	2.382	2.389	2.435
2.466	2.537	2.560	2.580	2.611	2.653	2.654	2.725
2.750	2.834	2.881	2.884	2.939	2.968	2.978	2.995
3.018	3.031	3.043	3.119	3.236	3.317	3.339	3.342
3.363	3.429	3.454	3.519	3.553	3.587	3.599	3.632
3.682	3.683	3.721	3.758	3.789	3.827	3.832	3.878
3.909	3.911	4.008	4.010	4.037	4.131	4.172	4.203
4.207	4.213	4.216	4.233	4.265	4.295	4.322	4.329
4.330	4.342	4.352	4.354	4.364	4.367	4.462	4.491
4.511	4.517	4.519	4.551	4.565	4.589	4.612	4.619
4.689	4.708	4.719	4.727	4.779	4.801	4.826	4.834
4.863	4.891	4.893	4.895	4.906	4.910	4.952	4.972
4.990	4.992						

Les Coopérateurs du Midi

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE CONSOMMATION
A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES
SIÈGE SOCIAL: AVENUE CHARLES-GIDE,
A LA SEYNE-SUR-MER (VAR)

Liste des deux cent soixante-deux (262) obligations 5 1/2 0/0 1931 sorties au tirage du 3 avril 1947 et remboursables le 1er juin 1947.

9	28	29	37	65	75	100	124
132	145	150	229	243	277	283	285
295	367	371	401	442	471	526	542
564	586	611	614	651	679	684	702
724	729	777	848	926	966	972	1.012
1.074	1.093	1.099	1.103	1.135	1.163	1.281	1.314
1.342	1.394	1.432	1.466	1.558	1.561	1.569	1.574
1.576	1.612	1.614	1.617	1.624	1.637	1.647	1.671
1.676	1.680	1.706	1.715	1.764	1.776	1.788	1.797
1.835	1.870	1.880	1.896	1.906	1.921	1.945	1.946
1.955	1.985	2.009	2.057	2.109	2.111	2.123	2.148
2.152	2.154	2.158	2.185	2.217	2.248	2.253	2.271
2.294	2.320	2.335	2.413	2.427	2.493	2.502	2.510
2.521	2.533	2.586	2.595	2.608	2.650	2.672	2.680
2.681	2.684	2.685	2.744	2.747	2.763	2.766	2.812
2.856	2.858	2.894	2.930	3.001	3.005	3.018	3.024
3.029	3.033	3.040	3.041	3.042	3.048	3.066	3.069
3.072	3.081	3.109	3.111	3.174	3.179	3.224	3.257
3.263	3.298	3.302	3.310	3.322	3.323	3.448	3.450
3.459	3.535	3.544	3.548	3.589	3.594	3.616	3.628
3.644	3.662	3.668	3.672	3.718	3.726	3.769	3.777
3.836	3.837	3.843	3.866	3.891	3.907	3.925	3.952
3.971	3.985	3.999	4.006	4.047	4.048	4.083	4.104
4.129	4.142	4.147	4.155	4.190	4.242	4.250	4.259
4.315	4.316	4.337	4.346	4.371	4.395	4.404	4.422
4.492	4.494	4.504	4.511	4.523	4.543	4.580	4.604
4.624	4.638	4.645	4.669	4.727	4.739	4.766	4.787
4.794	4.806	4.833	4.860	4.885	4.910	4.923	4.938
4.989	5.025	5.032	5.040	5.060	5.107	5.109	5.122
5.128	5.142	5.204	5.222	5.265	5.277	5.349	5.351
5.353	5.366	5.380	5.399	5.426	5.438	5.503	5.505
5.510	5.516	5.521	5.539	5.580	5.692	5.728	5.763
5.804	5.865	5.910	5.918	5.963	5.966		

Obligations sorties aux tirages antérieurs et non présentées au remboursement.

2	222	254	376	379	426	432	475
487	488	489	534	543	545	589	591
593	594	595	606	617	708	737	904
912	1.032	1.033	1.089	1.184	1.592	1.645	1.860
1.888	1.889	1.968	2.038	2.066	2.068	2.071	2.075
2.246	2.297	2.469	2.647	2.656	2.664	2.667	2.748
2.769	2.781	2.785	2.805	2.840	2.853	2.923	2.935
2.971	2.983	2.984	2.996	2.999	3.071	3.079	3.112
3.147	3.195	3.315	3.343	3.368	3.371	3.401	3.444
3.507	3.527	3.541	3.648	3.713	3.735	3.748	4.072
4.073	4.101	4.102	4.107	4.161	4.180	4.185	4.207
4.209	4.236	4.443	4.823	4.827	4.849	4.895	4.897
4.943	4.982	4.988	4.994	4.996	5.004	5.010	5.018
5.026	5.029	5.054	5.087	5.089	5.302	5.305	5.402
5.411	5.415	5.501	5.519	5.583	5.690	5.693	5.697
5.714	5.747	5.770	5.784	5.818	5.830	5.834	5.856
5.868	5.870	5.873	5.878	5.879	5.882	5.883	5.936

Société Lilloise de Matériel de Chemins de Fer
" LA LILLOISE "
SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 16 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 1, RUE JULES-LEFEBVRE, PARIS
R.C.: Seine 76269.

Obligations de 5.000 F 4 1/4 0/0 1946.

Premier amortissement du 1er juin 1947.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse de treize (13) obligations.

Pour épuiser la totalité de la somme prévue pour le premier amortissement, il a été procédé, le 29 avril 1947, au tirage au sort de trente-neuf (39) obligations.

Les obligations sorties au tirage portent les numéros suivants:

398 à 436

Leur remboursement s'effectuera à partir du 1er juin 1947, coupon 1er juin 1948 attaché à raison de 5.000 F net, tant au nominatif qu'au porteur, aux caisses de la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 29, boulevard Haussmann, Paris.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 11 juillet 1946.*)

Caisse Nationale d'Equipement de l'Electricité et du Gaz
68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 3,75 0/0 1945
DE LA
Société des Forces motrices du Cantal.

Premier amortissement.

Les porteurs d'obligations 3,75 0/0 de 5.000 francs (émission 1945) de la Société des Forces motrices du Cantal, société anonyme au capital de 150 millions de francs, dont le siège social est à Paris, 68, rue du Faubourg-Saint-Honoré, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946), sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 15 juillet 1947. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *des 18 et 19 juin 1945.*)

ETABLISSEMENTS STEIN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.500.000 F

SIÈGE SOCIAL: 29, AVENUE DE L'OPÉRA, PARIS (1er)

R. C.: Belfort, n° 3567.

Avis aux porteurs d'obligations de 1.000 F 5 0/0 1930 (amortissements 1947).

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la société a procédé, de mai 1946 à mai 1947, au rachat en Bourse de 23 obligations 5 p. 100 1930. En conséquence, le dix-septième tirage au sort relatif aux 396 obligations à amortir à la date du 1er juin 1947 a porté sur 373 obligations dont les numéros suivent. Ces titres seront remboursables à partir du 1er juin 1947 au guichet des banques: le Crédit lyonnais, à Paris, et la Société générale, à Paris; le coupon du 1er juin 1947 sera payable en même temps.

60	79	81	112	156	159	166	167
175	179	237	257	269	276	278	299
330	335	340	343	346	350	406	409
420	432	443	444	459	462	469	474
483	526	546	563	567	578	589	602
604	605	665	672	681	694	700	732
742	759	764	781	810	842	826	831
837	847	911	935	951	961	970	979
1.001	1.032	1.055	1.056	1.070	1.087	1.160	1.161
1.163	1.164	1.166	1.190	1.195	1.200	1.236	1.239
1.246	1.390	1.399	1.414	1.426	1.428	1.434	1.436
1.462	1.466	1.470	1.482	1.483	1.485	1.486	1.506
1.507	1.580	1.590	1.593	1.599	1.627	1.632	1.633
1.662	1.666	1.667	1.673	1.677	1.678	1.726	1.727
1.734	1.778	1.819	1.820	1.837	1.876	1.887	1.891
1.920	1.976	1.981	1.999	2.003	2.015	2.044	2.048
2.061	2.071	2.088	2.091	2.096	2.097	2.132	2.134
2.146	2.181	2.222	2.226	2.248	2.305	2.306	2.307
2.308	2.321	2.368	2.370	2.398	2.418	2.419	2.420
2.445	2.446	2.452	2.453	2.455	2.479	2.481	2.487
2.490	2.535	2.540	2.549	2.568	2.570	2.571	2.574
2.576	2.577	2.582	2.592	2.603	2.606	2.630	2.666
2.670	2.671	2.679	2.721	2.723	2.762	2.809	2.822
2.837	2.859	2.862	2.881	2.969	2.975	2.998	3.004
3.007	3.012	3.021	3.040	3.063	3.048	3.054	3.070
3.076	3.387	3.393	3.396	3.329	3.331	3.335	3.409
3.418	3.492	3.503	3.595	3.691	3.607	3.616	3.627
3.643	3.659	3.665	3.689	3.703	3.711	3.715	3.716
3.717	3.783	3.786	3.803	3.866	3.873	3.908	3.909
3.910	3.920	3.940	3.962	3.975	3.978	3.979	3.980
3.998	3.999	4.008	4.011	4.016	4.038	4.044	4.081
4.089	4.095	4.112	4.115	4.116	4.175	4.177	4.180
4.184	4.201	4.206	4.214	4.220	4.233	4.240	4.264
4.269	4.379	4.400	4.401	4.409	4.504	4.509	4.511
4.517	4.518	4.527	4.528	4.530	4.539	4.575	4.583
4.587	4.590	4.593	4.611	4.677	4.683	4.686	4.690
4.713	4.734	4.765	4.770	4.775	4.780	4.851	4.914
4.921	4.930	4.932	4.975	5.031	5.049	5.057	5.079
5.081	5.116	5.193	5.205	5.207	5.225	5.228	5.237
5.251	5.276	5.279	5.333	5.336	5.338	5.345	5.356
5.366	5.385	5.392	5.393	5.397	5.401	5.418	5.425
5.446	5.465	5.474	5.480	5.481	5.489	5.529	5.545
5.562	5.576	5.598	5.591	5.594	5.600	5.613	5.621
5.626	5.627	5.635	5.674	5.683	5.686	5.690	5.707
5.720	5.726	5.734	5.743	5.764	5.796	5.800	5.806
5.807	5.808	5.822	5.824	5.829	5.919	5.928	5.929
5.938	5.956	5.960	5.966	5.967			

Total: 373 obligations.

Liste des obligations sorties aux tirages antérieurs et non encore présentées au remboursement à la date du 5 mai 1947.

1	6	9	15	16	17	20	25
30	31	32	33	48	56	57	58
59	65	66	67	69	130	135	163
164	178	196	210	211	215	216	217
218	221	229	232	238	242	244	249
268	272	273	274	279	294	297	302
306	329	349	352	391	405	408	410
412	413	416	424	426	427	436	439
440	441	442	452	461	470	471	472
473	475	479	493	495	527	551	552
553	562	566	569	576	620	670	683
684	707	709	713	714	720	723	727
735	743	762	763	765	777	786	789
793	797	809	820	821	824	839	841
848	879	893	897	905	914	916	936
937	939	959	980	1.006	1.010	1.031	1.035
1.036	1.054	1.065	1.089	1.090	1.091	1.092	1.102
1.103	1.116	1.119	1.122	1.125	1.140	1.151	1.152
1.167	1.171	1.172	1.173	1.174	1.183	1.186	1.187
1.191	1.206	1.207	1.212	1.224	1.232	1.235	1.251
1.260	1.264	1.279	1.322	1.324	1.325	1.326	1.331
1.332	1.361	1.369	1.370	1.371	1.373	1.383	1.388
1.392	1.395	1.396	1.397	1.431	1.449	1.464	1.471
1.478	1.480	1.481	1.494	1.495	1.521	1.522	1.535
1.536	1.540	1.541	1.542	1.543	1.562	1.567	1.569
1.570	1.574	1.576	1.610	1.615	1.616	1.636	1.638
1.652	1.659	1.680	1.688	1.717	1.724	1.744	1.769
1.770	1.772	1.773	1.807	1.817	1.818	1.840	1.842
1.845	1.848	1.849	1.853	1.864	1.880	1.903	1.910
1.921	1.924	1.925	1.927	1.955	1.970	1.978	1.985
1.991	1.996	2.016	2.017	2.018	2.019	2.021	2.023
2.042	2.043	2.051	2.055	2.065	2.087	2.089	2.092
2.094	2.095	2.116	2.117	2.119	2.135	2.138	2.151
2.153	2.154	2.156	2.157	2.164	2.176	2.179	2.185
2.197	2.198	2.209	2.215	2.217	2.220	2.225	2.227
2.229	2.236	2.237	2.251	2.254	2.272	2.289	2.294
2.295	2.296	2.320	2.323	2.342	2.362	2.363	2.364
2.365	2.369	2.374	2.375	2.376	2.391	2.400	2.401
2.423	2.424	2.427	2.437	2.456	2.457	2.459	2.464
2.466	2.478	2.517	2.520	2.524	2.527	2.528	2.538
2.544	2.547	2.548	2.553	2.555	2.557	2.560	2.561
2.565	2.566	2.578	2.579	2.580	2.583	2.590	2.591
2.597	2.598	2.599	2.600	2.601	2.604	2.654	2.673
2.674	2.677	2.711	2.712	2.727	2.746	2.747	2.748
2.750	2.751	2.752	2.756	2.817	2.818	2.819	2.820
2.824	2.826	2.829	2.880	2.884	2.885	2.944	2.949
2.951	2.965	2.966	2.967	2.968	2.973	2.974	2.976
2.977	2.990	2.991	2.995	2.996	2.999	3.046	3.049
3.063	3.077	3.153	3.260	3.262	3.271	3.273	3.276
3.280	3.281	3.288	3.298	3.299	3.332	3.378	3.413
3.416	3.417	3.486	3.487	3.488	3.494	3.495	3.496
3.497	3.498	3.499	3.500	3.501	3.516	3.593	3.596
3.597	3.606	3.608	3.609	3.610	3.611	3.613	3.617
3.618	3.621	3.622	3.625	3.629	3.631	3.632	3.633
3.634	3.636	3.640	3.641	3.649	3.650	3.651	3.652
3.653	3.660	3.670	3.671	3.681	3.685	3.692	3.705
3.714	3.729	3.778	3.779	3.780	3.781	3.785	3.787
3.790	3.791	3.792	3.793	3.794	3.795	3.796	3.799
3.800	3.802	3.806	3.807	3.812	3.813	3.815	3.860
3.861	3.864	3.868	3.912	3.916	3.917	3.918	3.922
3.928	3.929	3.943	3.944	3.946	3.974	3.981	3.983
3.984	3.985	3.997	4.009	4.013	4.022	4.023	4.024
4.025	4.026	4.027	4.045	4.061	4.072	4.075	4.077
4.079	4.084	4.085	4.087	4.091	4.093	4.101	4.103
4.104	4.105	4.107	4.108	4.111	4.118	4.127	4.128
4.130	4.131	4.133	4.157	4.166	4.187	4.192	4.199
4.204	4.208	4.210	4.218	4.231	4.261	4.265	4.267
4.273	4.382	4.397	4.398	4.399	4.499	4.502	4.503
4.505	4.514	4.532	4.534	4.536	4.541	4.563	4.566
4.567	4.569	4.570	4.571	4.577	4.584	4.586	4.591
4.592	4.599	4.604	4.609	4.618	4.620	4.674	4.675
4.676	4.684	4.712	4.714	4.725	4.727	4.733	4.738
4.743	4.748	4.757	4.758	4.762	4.763	4.766	4.768
4.773	4.776	4.797	4.811	4.814	4.821	4.831	4.854
4.868	4.871	4.874	4.895	4.898	4.901	4.911	4.913
4.920	4.924	4.937	4.944	4.950	4.952	4.954	4.955
4.956	4.958	4.970	4.973	4.974	4.976	4.980	4.981
4.982	5.053	5.087	5.110	5.180	5.188	5.189	5.192
5.194	5.200	5.206	5.208	5.209	5.210	5.229	5.285
5.293	5.294	5.323	5.324	5.326	5.330	5.335	5.339
5.347	5.348	5.355	5.360	5.361	5.368	5.369	5.386
5.391	5.406	5.411	5.412	5.426	5.427	5.428	5.429
5.440	5.445	5.447	5.449	5.451	5.453	5.454	5.456
5.459	5.460	5.461	5.462	5.463	5.471	5.483	5.488
5.496	5.497	5.498	5.499	5.520	5.526	5.527	5.563
5.564	5.567	5.579	5.581	5.587	5.602	5.611	5.616
5.617	5.620	5.628	5.630	5.631	5.680	5.682	5.699
5.702	5.736	5.740	5.742	5.753	5.761	5.767	5.787
5.798	5.809	5.828	5.831	5.832	5.834	5.836	5.872
5.918	5.922	5.927	5.930	5.932	5.933	5.935	5.957
5.958	5.965	5.968	5.974	5.988	5.993	5.995	5.996
5.998	6.000						

Société des Lunetiers

Raison sociale: Eparvier, Cottet, Poichet et Cie.

SIÈGE SOCIAL: 6, RUE PASTOURELLE, PARIS (3e)

R. C.: Seine n° 77567.

Obligations de 2.000 F à 1/2 0/0 1944.

Troisième amortissement.

La Société des lunetiers, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé au rachat des obligations à 1/2 0/0 1944.

En conséquence il n'a pas été effectué de tirage pour l'amortissement du 15 mai 1947.

Numéros des obligations sorties au tirage d'amortissement du 4 avril 1945 (1er amortissement) et restant à rembourser.

225 à 230 — 1.481 à 1.490 — 1.971 à 1.977 — 1.983 à 1.987 — 1.990 — 2.550 — 2.761 — 2.762 — 2.941 à 2.950 — 3.266 à 3.270.

Société anonyme des Habitations à Bon Marché de Loos, La Madeleine, Perenchies et Communes limitrophes

A LILLE, 12, RUE DU VIEUX-FAUBOURG

CAPITAL: 4.520.500 F

Registre du commerce: Lille n° 1428.

Emprunt 1930 de 5.000 obligations de 1.000 F à 5 0/0.

Liste des 86 obligations sorties au huitième tirage effectué le 30 avril 1947.

70	196	160	206	264	289	292	301
303	358	406	473	522	538	570	603
617	649	694	704	771	867	905	1.004
1.045	1.066	1.077	1.084	1.090	1.132	1.138	1.156
1.275	1.417	1.419	1.542	1.545	1.637	1.645	1.767
1.822	2.015	2.018	2.145	1.213	1.215	2.285	2.354
2.365	2.402	2.427	2.477	2.639	2.675	2.678	2.691
3.006	3.008	3.010	3.021	3.247	3.268	3.448	3.562
3.580	3.598	3.606	3.625	3.643	3.692	3.716	3.750
3.774	3.787	3.856	4.022	4.064	4.116	4.306	4.401
4.447	4.478	4.762	4.765	4.770	4.775		

Remboursement à partir du 15 mai 1947 par 1.000 F aux guichets du Crédit commercial de France et du Crédit du Nord.

D'après le tableau d'amortissement publié au *Journal officiel* du 16 mai 1935, page 5263, il devait être remboursé le 15 mai prochain 172 obligations d'un montant nominal de 172.000 F. Il a été racheté en Bourse 92 obligations. Le complément de la somme affectée à l'amortissement est employé au remboursement des 86 obligations ci-dessus.

Numéros des obligations sorties aux tirages des 28 avril 1941, 27 avril 1942, 21 avril 1944, 23 avril 1945 et 23 avril 1946.

58	122	176	513	527	560	563	566
567	691	742	875	878	882	939	1.025
1.060	1.080	1.086	1.099	1.154	1.226	1.271	1.273
1.376	1.377	1.378	1.610	1.697	1.698	1.892	1.893
1.899	1.959	2.019	2.030	2.111	2.125	2.258	2.334
2.785	2.844	2.959	2.993	3.027	3.150	3.168	3.363
3.365	3.375	3.387	3.392	3.395	3.401	3.426	3.427
3.430	3.438	3.447	3.486	3.576	3.587	3.614	3.641
3.783	3.786	3.811	3.816	3.883	4.035	4.041	4.067
4.177	4.187	4.190	4.199	4.253	4.254	4.288	4.384
4.428	4.521	4.636	4.688	4.689	4.773	4.780	4.796
4.866	4.928	4.946					

Gouvernement de la Guadeloupe

Liste des 60 numéros d'obligations sorties au tirage du 2 mai 1947 et remboursables à partir du 1er juin 1947.

OBLIGATIONS DE 1.000 F

1.361 à 1.367 — 1.369 et 1.370 — 1.861 à 1.870 — 4.681 à 4.690 — 5.437 et 5.438 — 5.440 — 6.451 à 6.458.

OBLIGATIONS DE 5.000 F

10.708 et 10.709 — 10.730 et 10.731.

Numéros des obligations amorties à des précédents tirages et restant à rembourser.

OBLIGATIONS DE 1.000 F

71 à 76 — 182 et 183 — 186 à 189 — 1.191 à 1.200 — 1.272 — 1.274 et 1.275 — 1.291 à 1.300 — 1.472 à 1.474 — 1.791 à 1.795 — 1.799 et 1.800 — 1.904 et 1.905 — 1.910 — 2.131 à 2.140 — 2.633 — 2.639 et 2.640 — 3.151 à 3.160 — 3.731 à 3.734 — 5.131 à 5.135 — 6.248 à 6.250 — 7.311 à 7.317 — 7.320 — 7.491 et 7.495 — 7.555 — 8.031 à 8.035 — 8.036 à 8.040 — 8.751 à 8.755 — 8.758 et 8.759 — 8.823 — 8.827 — 8.830 — 9.141 à 9.143 — 9.145 à 9.150 — 9.362 à 9.365 — 9.401 à 9.404 — 9.406 à 9.410 — 9.751 — 9.754 et 9.755 — 9.757 à 9.760 — 9.951 à 9.954 — 9.956 à 9.957 — 9.959 et 9.960.

OBLIGATIONS DE 5.000 F

10.380 — 10.083 — 10.906 et 10.907 — 11.133 et 11.139 — 11.160 — 11.330 et 11.321 — 11.382 — 11.383.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

Société Industrielle et Financière des TUBES

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 20.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 6, RUE DARU, PARIS
R. C.: Seine n° 247924 B.

Avis aux porteurs d'obligations 4 1/2 0/0 1931.

MM. les porteurs d'obligations sont informés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ces titres, a procédé par rachats en Bourse à l'amortissement des 635 obligations prévues au tableau d'amortissement pour l'année 1947.

Numéros des obligations sorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

337 et 338 — 657 à 660 — 842 à 844 — 941 à 950 — 1.076 — 1.083 à 1.085 — 1.146 à 1.150 — 1.306 à 1.310 — 1.341 à 1.345 — 1.356 à 1.360 — 1.506 à 1.508 — 1.636 à 1.638 — 1.701 à 1.705 — 1.866 à 1.869 — 1.916 à 1.918 — 1.951 à 1.955 — 1.991 à 1.995 — 2.041 — 2.271 à 2.275 — 2.302 à 2.305 — 2.386 à 2.390 — 2.510 — 2.666 et 2.667 — 2.841 à 2.845 — 2.876 à 2.880 — 2.952 et 2.953 — 3.021 à 3.025 — 3.139 et 3.140 — 3.224 et 3.225 — 3.246 — 3.252 — 3.520 — 3.616 à 3.620 — 3.671 à 3.675 — 3.981 — 4.452 à 4.455 — 4.341 — 4.486 à 4.490 — 4.522 — 4.551 et 4.552 — 4.796 — 4.800 — 4.926 — 5.301 à 5.303 — 5.305 — 5.321 — 5.446 à 5.450 — 5.461 à 5.465 — 5.526 — 5.646 à 5.650 — 5.681 à 5.685 — 6.445 — 6.536 — 6.550 — 6.748 à 6.750 — 6.874 — 6.905 — 7.011 à 7.015 — 7.036 et 7.037 — 7.039 et 7.040 — 7.110 — 7.311 et 7.312 — 7.817 — 7.819 et 7.820 — 7.886 et 7.887 — 7.890 — 7.936 à 7.938 — 8.021 et 8.022 — 8.084 et 8.085 — 8.361 — 8.766 et 8.767 — 8.771 — 8.961 et 8.965 — 9.050 — 9.456 à 9.460 — 9.461 et 9.462 — 9.301 à 9.305 — 9.336 — 9.432 à 9.435 — 9.605 — 9.626 — 9.630 — 9.831 — 9.936 à 9.938 — 10.240 — 10.331 — 10.346 et 10.347 — 10.499 et 10.500 — 10.648 et 10.649 — 10.981 et 10.982 — 11.556 à 11.560 — 11.611 à 11.615 — 12.036 — 12.149 — 12.151 et 12.152 — 12.341 et 12.342 — 12.389 et 12.390 — 12.671 à 12.675 — 12.750 — 12.751 à 12.755 — 13.251 et 13.252 — 13.291 à 13.294 — 13.382 — 13.461 et 13.462 — 13.536 à 13.538 — 13.881 à 13.883 — 14.393 et 14.394 — 14.540 — 14.565 — 14.746 et 14.747 — 14.836 à 14.840 — 14.943 à 14.945 — 14.956 à 14.960 — 14.961 à 14.965 — 15.031 à 15.035 — 15.286 à 15.290 — 15.464 et 15.465 — 15.696 à 15.699 — 16.001 à 16.005 — 16.167 et 16.168 — 16.232 à 16.235 — 16.341 à 16.345 — 16.711 à 16.714 — 16.761 à 16.765 — 17.008 à 17.010 — 17.023 à 17.025 — 17.414 et 17.415 — 17.646 — 17.978 — 18.435 — 18.896 — 18.909 — 18.913 — 19.131 à 19.133 — 19.156 — 19.261 à 19.264 — 19.305 — 19.362 — 19.365 — 19.399 — 19.431 à 19.435 — 19.602 et 19.603 — 19.618 à 19.620 — 19.736 à 19.738 — 19.966 à 19.968.

Société des Produits Chimiques de CLAMECY

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 mars 1947: page 2090, 3e colonne, Obligations non remboursées à ce jour. Tirage du 7 février 1945, 1re ligne, au lieu de: « 421 à 424 », lire: « 421 — 424 ».

ELECTRICITE ET EAUX DE MADAGASCAR

Rectificatif au *Journal officiel* du 10 mai 1947: page 4336, 1re colonne, Obligations de 1.000 F 5 0/0 1931 amorties au tirage du 21 avril 1947, 48e ligne, au lieu de: « 21.889 », lire: « 21.389 », 49e ligne, au lieu de: « 21.419 », lire: « 21.429 ».

AVIS D'ADJUDICATIONS

Postes, télégraphes et téléphones.

Avis d'adjudication d'appel d'offres et de concours technique

Il va être procédé à la direction régionale des postes, télégraphes et téléphones, à Bordeaux, à l'attribution des entreprises ci-après désignées concernant la construction d'un immeuble, rue du Château-d'Eau, à Bordeaux:

Lot n° 3: plomberie, zinguerie, sanitaire.

Les travaux de plomberie, zinguerie, sanitaire, évalués à la somme approximative de 4.000.000 de francs seront attribués sur soumissions fermées et sur offres de prix le 30 juin 1947, à seize heures, à la direction régionale des postes, télégraphes et téléphones, salle des commissions, 13, rue du Palais-Gallien, à Bordeaux. Ils donneront lieu à la conclusion d'un marché de gré à gré. Les demandes d'admission à soumissionner devront parvenir à la direction régionale des postes, télégraphes et téléphones, à Bordeaux, au plus tard le 6 juin 1947.

Lot n° 9: peinture, vitrerie.

Les travaux de peinture et vitrerie, évalués à la somme approximative de 8.000.000 de francs, seront attribués par adjudication publique, sur soumissions fermées et sur offres de prix, le 30 juin 1947, à seize heures, à la direction régionale des postes, télégraphes et téléphones, salle des commissions, 13, rue du Palais-Gallien, à Bordeaux. Les demandes d'admission à soumissionner devront parvenir à la direction régionale des postes, télégraphes et téléphones, à Bordeaux, le 6 juin 1947 au plus tard.

Lot n° 15: électricité.

Les travaux d'électricité, évalués à la somme approximative de 5.000.000 de francs, donneront lieu à l'ouverture d'un concours technique. Les demandes d'admission à concourir devront parvenir à la direction régionale des postes, télégraphes et téléphones, à Bordeaux, le 6 juin 1947 au plus tard.

Les demandes d'admission à soumissionner pour les lots nos 3 et 9 et les demandes d'admission à concourir pour le lot n° 15 devront être accompagnées des pièces prévues aux articles 2 et 3 du cahier des charges générales, notamment:

De deux certificats délivrés sur timbre par des hommes de l'art et ayant moins d'un an de date;

D'une pièce justifiant que le candidat est patenté pour l'année courante et pour la spécialité objet de l'adjudication;

D'un certificat d'un organisme qualifié dépendant du ministère du travail et de la sécurité sociale attestant la régularité de la situation du candidat en matière de sécurité sociale;

De sa carte professionnelle ou d'une copie certifiée conforme.

Le cahier des charges spéciales et le devis descriptif seront remis gratuitement aux candidats qui en feront la demande.

Le cahier des charges générales peut être acquis dans tous les bureaux de poste moyennant le prix de 8 F (référence administrative: Bulletin officiel des postes, télégraphes et téléphones de 1936, p. 163).

Ce document peut être également consulté dans toutes les directions des postes, télégraphes et téléphones.

Adresser la correspondance à la direction régionale des postes, télégraphes et téléphones, service des bâtiments, 13, rue du Palais-Gallien, Bordeaux. (Renseignements tous les jours ouvrables de dix à douze heures et de seize à dix-huit heures.)

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

SEQUESTRES

Par ordonnance en date du 5 novembre 1946, le président du tribunal civil de Parthenay (Deux-Sèvres) a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la société à responsabilité limitée Sabourin et Cie, demeurant à la Ferrière-en-Parthenay et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département des Deux-Sèvres, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 6 novembre 1946, le président du tribunal civil de Parthenay (Deux-Sèvres) a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Sabourin (Louis), demeurant à la Ferrière-en-Parthenay (Deux-Sèvres) et a nommé d'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département des Deux-Sèvres, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 19 février 1947, le président du tribunal civil de Briey a ordonné la mise sous séquestre des biens, droits et intérêts appartenant à Grzes (Jean), ayant demeuré à Jouaville (Meurthe-et-Moselle), lesdits biens, droits et intérêts comprenant notamment un immeuble sis à Jouaville, 13, route de Donceurt, et a désigné l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, en la personne du directeur de l'enregistrement de Nancy, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 26 février 1947, le président du tribunal civil de Meaux a rapporté ses ordonnances des 13 novembre 1944 et 15 octobre 1945 aux termes desquelles il avait placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Figini (François), entrepreneur de maçonnerie, demeurant à Thorigny (Seine-et-Marne), 6, rue Parmentier, ressortissant italien, et nommé l'administration des domaines, représentée par son directeur départemental, en qualité de séquestre. En conséquence, le président a ordonné la mainlevée de ce séquestre.

Par ordonnance en date du 26 mars 1947, le président du tribunal civil de Nancy a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Muller (Willi-Ferdinand), ressortissant allemand, biens consistant en un immeuble sis à Saint-Max, 70, rue Sallerin, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, en la personne du directeur de l'enregistrement de Nancy, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 28 mars 1947, le président du tribunal civil de Briey a ordonné la mainlevée du séquestre des biens, droits et intérêts appartenant à Carla (Jean), de nationalité italienne, demeurant à Homécourt, lesdits biens, droits et intérêts sis dans l'arrondissement de Briey, et placés sous séquestre par ordonnance du 17 août 1945, Carla étant alors interné administrativement.

Par ordonnance en date du 11 avril 1947, le président du tribunal civil de Thionville a prononcé la mainlevée du séquestre des biens, droits et intérêts appartenant au sieur Elz (Adalbert), de nationalité française, ayant demeuré à Thionville, rue Elisabeth.

Par ordonnance en date du 11 avril 1947, le président du tribunal civil de Thionville a prononcé la mainlevée du séquestre des biens, droits et intérêts appartenant au sieur Reichert (Louis), de nationalité française, ayant demeuré à Thionville, rue du Chemin-Couvert.

Par ordonnance en date du 12 avril 1947, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Mme Goepper (Marguerite), épouse de Eduard Binstadt, ressortissante allemande, demeurant en Allemagne, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 12 avril 1947, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Gotthard (Arthur), ressortissant allemand, demeurant en Sarre (Allemagne), et a nommé l'administration de l'enregistrement des domaines et du timbre prise en la personne du directeur du département de la Moselle pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 12 avril 1947, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Mme Hergott (Catherine) veuve de Becker (Markus), ressortissante allemande, demeurant en Allemagne, et a nommé l'administration de l'enregistrement des domaines et du timbre prise en la personne du directeur du département de la Moselle pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 12 avril 1947, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Mme Schmitt (Catherine) et Schmitt (Mathilde), ressortissantes allemandes demeurant en Allemagne, et a nommé l'administration de l'enregistrement des domaines et du timbre prise en la personne du directeur du département de la Moselle pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Demandes d'envoi en possession de successions

Etude de Me J. Guillot, avoué à Grenoble, 23, rue Docteur-Mazet.

Par jugement en date du 30 avril 1947, le tribunal civil de Grenoble a donné acte à Mme Amélie Brus, veuve Marcel-Félix Orllange, ménagère, demeurant à Voiron, rue Banche-de-Cour, 5, de sa demande d'envoi en possession de la moitié des biens composant la succession de son dit mari, décédé audit lieu le 17 juin 1946, qui aurait été dévolue à la ligne maternelle, et avant de faire droit sur ladite demande a prescrit l'exécution des formalités de publication prescrites par la loi.

Pour extrait:

J. Guillot, avoué.

Etude de Me Beurier, avoué à Argentan (Orne).

Par jugement du tribunal civil d'Argentan du 12 mars 1947, rendu sur la requête de Mme Marie-Juliette Lehout, veuve Alfred-Jules-Augustin Dujarrier, demeurant à Neuville-sur-Touques, il a été donné acte à celle-ci de sa demande d'envoi en possession de la succession d'Alfred-Jules-Augustin Dujarrier, susnommé, son mari, en son vivant cultivateur, demeurant à Neuville-sur-Touques, où il est décédé le 2 juillet 1946 sans laisser aucun héritier connu au degré successible, et avant d'y faire droit il a été prescrit que cette demande serait rendue publique, conformément aux prescriptions de la loi.

Pour extrait certifié sincère par l'avoué soussigné.

Argentan, le 6 mai 1947.

R. Beurier.

BILANS DE SOCIÉTÉS

BANQUE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE

Bilan au 31 décembre 1946.

ACTIF

Caisses, C. N. E. P. et correspondants français	415.617.564 29
Garantie de la circulation..	2.291.952.850 66
Disponibilités à l'étranger.	23.988.997 28
Portefeuille	6.069.632.501 50
Participations financières..	12.193.190 73
Avances sans intérêts aux colonies	17.000.000 »
Avances contractuelles aux colonies	66.904.897 81
Comptes courants et débiteurs divers	6.961.314.951 76
Créance sur le Trésor résultant de la nouvelle parité du franc C. F. A.	4.433.776.602 75
Immeubles	27.848.975 06
Comptes d'ordre et divers.	2.702.584.087 93
	23.022.214.619 77

PASSIF

Capital	52.629.600 »
Réserves:	
Fonds de prévoyance statutaire	17.500.000 »
Réserve statutaire	6.997.826 71
Réserve supplémentaire	13.995.653 52
Provision pour remboursement de billets de banque adirés	66.904.897 »
Billets au porteur en circulation	13.272.741.049 50
Effets à payer	218.933.475 43
Comptes courants et créditeurs divers	4.974.882.982 13
Trésoriers-payeurs coloniaux (leurs comptes courants)	1.098.653.614 04
Dividendes à payer	10.198.426 06
Clients et correspondants (leurs comptes d'encaissement)	97.065.129 83
Comptes d'ordre et divers.	3.076.932.240 46
Réescompte du portefeuille.	107.561.160 75
Profits et pertes: bénéfice net du semestre	7.215.664 34
	23.022.214.619 77

Demandes de changement de nom

M. Levy (Jacques-Léon), né à Belfort le 22 juillet 1895, industriel demeurant à Buenos-Ayres, Callao 1375 (république Argentine), agissant tant en son nom personnel qu'au nom de sa fille mineure Françoise-Jeannine-Caroline-Emilie, née à Marseille, le 19 décembre 1926, dépose un pourvoi auprès du garde des sceaux, à l'effet de substituer au nom patronymique de Levy, celui de Puget.

M. Weil (Alphonse), administrateur de sociétés, né le 31 juillet 1899 à Meudon (Seine-et-Oise), demeurant à Paris (16e), 133, avenue Malakoff, et agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses deux enfants mineurs: Pierrette-Arlette-Camille-Sophie, née à Paris (16e), le 24 septembre 1936, et Didier-Hubert, né à Paris (16e), le 26 décembre 1938, dépose une requête auprès du garde des sceaux, à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Viger.

M. Levy (Roger-Louis), né le 13 mars 1912, à Paris (12e), employé S. N. C. F., demeurant à Paris (18e), 45, rue Custine, dépose une requête auprès du garde des sceaux, à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Hovelac.

M. Dreyfus (Julien-Etienne), né le 17 novembre 1907, à Paris (4e), administrateur de 2e classe au ministère de l'économie nationale, demeurant à Paris (6e), 3, rue Joseph-Bara, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses filles mineures: Lucile-Gabrielle, née le 18 février 1938, à Paris (16e), et Annie-Henriette, née à Paris (14e), le 28 mai 1940, dépose une requête auprès du garde des sceaux, à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Devize.

M. Jacoviac (Raymond-Robert), étudiant, né le 25 juin 1923, à Paris, demeurant à Montpellier (Hérault), 11, avenue du Pont-Juvénal, dépose une requête auprès du garde des sceaux, à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Jacquier.

M. Finkelstein (Maurice), directeur commercial, né le 25 novembre 1912, à Paris (14e), demeurant à Paris, 10, boulevard Barbès, et agissant tant en son nom personnel qu'au nom de son fils mineur, Jean-Claude-Roger-Léon, né à Mazamet (Tarn), le 26 octobre 1939, dépose une requête auprès du garde des sceaux, à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Froncel.

M. Dreyfus (Simon), né le 14 juin 1901, à Mertzwiller (Bas-Rhin), commerçant, demeurant à Paris (17e), 27, rue Brochant, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineurs: Claude, né le 5 décembre 1931, à Paris (9e), et Richard, né le 3 septembre 1934, à Neuilly-sur-Seine, dépose une requête auprès du garde des sceaux, à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Delmas.

M. Levy (Raymond-René), garagiste, né le 22 décembre 1912, à Saint-Dié (Vosges), demeurant 8, rue de la République, aux Lilas (Seine), dépose une requête auprès du garde des sceaux, à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Cardet.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations: 50 fr. la ligne
(Décret du 20 novembre 1945, article 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

14 avril 1947. Déclaration à la préfecture de l'Ain. Association d'enseignement familial ménager. But: bonne marche de l'école ménagère. Siège social: 27, rue Henri-Grobon, Miribel.

14 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Fougères. Association locale des aides familiales rurales. But: aider matériellement et moralement la mère de famille du milieu rural. Siège social: chez M. Bouvier, au bourg de Saint-Marc-sur-Couesnon.

UNIVERSITY OF MICHIGAN LIBRARIES

15 avril 1947. Déclaration à la préfecture de la Somme. Fédération des locataires et des usagers du gaz et de l'électricité de la Somme. But: défense des intérêts des locataires. Siège social: 57, rue des Jacobins, Amiens.

15 avril 1947. Déclaration à la préfecture d'Orléans. Société amicale des sapeurs-pompiers d'Huêtre. But: subvenir aux frais des fêtes et concours organisés pour le perfectionnement de l'instruction du corps. Siège social: mairie d'Huêtre.

15 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Céret. Etoile sorédienne. But: organisation de séances récréatives et danses. Siège social: café des Sports, à Sorède.

15 avril 1947. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. La Pervenche de Châteauneuf-la-Forêt. But: rassembler et regrouper les jeunes après leur sortie de l'école, continuer leur éducation sous forme distractive par la création d'une section artistique s'occupant de monter des représentations et par l'organisation d'excursions et sorties en groupes. Siège social: mairie de Châteauneuf-la-Forêt.

15 avril 1947. Déclaration à la préfecture des Hautes-Alpes. Association familiale rurale d'Orcières. But: étude et défense des droits et intérêts moraux et matériels des familles rurales. Siège social: hôtel de la Poste, Orcières.

16 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Lesparre. Espoir sportif de Blaignan. But: le football, le basket et l'athlétisme. Siège social: mairie de Blaignan.

16 avril 1947. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. Association philatélique lunelloise. But: étude et encouragement de la science du timbre et son développement entre ses membres actuels et éventuels. Siège social: au domicile du président M. Ferrier (Pierre), boulevard La Fayette, Lunel.

16 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. Amicale des anciens élèves de l'école Condé. Modifications aux statuts. Siège social: école de garçons de la rue de Condé, Calais.

16 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. Association catholique des chefs de famille d'Andrès. But: étude et défense des intérêts moraux et matériels de la famille. Siège social: M. Florent Rohart, président, Andrès.

16 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Briançon. Amicale des anciens élèves des écoles de Puy-Saint-André et Puy-Chalvin. But: éducatif et récréatif, resserrer les liens entre les anciens élèves de l'école. Siège social: école de Puy-Saint-André.

17 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. La Fanfare des trompettes de Calais. But: faciliter des relations amicales et développer l'art de la musique. Siège social: 61, rue Alfred-Delcluze, Calais.

17 avril 1947. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. Association d'éducation populaire d'Uzel. But: organisation du fonctionnement des écoles libres, recrutement des directeurs et maîtres, acquisition ou location de tous immeubles nécessaires à ces écoles. Siège social: école Jeanne-d'Arc, Uzel.

17 avril 1947. Déclaration à la préfecture de l'Orne. Amicale des anciens combattants et mobilisés de la Chapelle-Moche. But: unir dans un esprit de camaraderie les anciens combattants et mobilisés de la guerre et commémorer la mémoire des camarades morts pour la patrie. Siège social: salle des fêtes, la Chapelle-Moche.

20 avril 1947. Déclaration à la préfecture du Loiret. Foyer rural de Germigny-des-Prés. But: éducation, information technique de ses membres. Siège social: mairie de Germigny-des-Prés.

21 avril 1947. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. Groupement des commerçants, industriels, artisans et patentés des cantons de Nexon, Aixe-sur-Vienne et environs. But: faciliter leurs rapports de bonne confraternité et sauvegarder leurs intérêts. Siège social: chez le président, M. Vigneron, à Nexon.

21 avril 1947. Déclaration à la préfecture de police. Association catholique du collège Jean-Baptiste-Say. Modifications apportées aux statuts et à la composition du bureau. Transfert du siège social du 33, rue Leconte-de-Lisle au 4, rue Corot, Paris.

22 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de la Tour-du-Pin. Union sportive du Val-d'Amby (U. S. V. A.). But: pratique du football. Siège social: mairie d'Hières-sur-Amby.

22 avril 1947. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. Excelsior sports. But: pratique des sports de plein air. Siège social: 10, rue Toussaint, Marseille.

22 avril 1947. Déclaration à la préfecture du Finistère. Société d'assurance maritime mutuelle des chalutiers de Concarneau. La Concarnoise. But: venir en aide aux propriétaires des bateaux de pêche ou armateurs en cas de perte totale, d'assistance, de recours de tiers ou d'avaries de mer ou de port. Siège social: terre-plein du quai Carnot, à Concarneau.

23 avril 1947. Déclaration à la préfecture du Nord. Section sportive de tir de compétition du tir nationnal de Toufcoing. But: entraînement au tir sportif à toutes armes à feu en vue de compétitions régionales, nationales, etc. Siège social: 199, rue de l'Yser, Tourcoing.

23 avril 1947. Déclaration à la préfecture du Var. Boule villecrozienne. But: créer un lien de camaraderie entre les membres; organiser le jeu de boules et le faire mettre en place parmi les sports et la culture physique et organiser des concours. Siège social: café Pierre, Villecroze.

23 avril 1947. Déclaration à la préfecture de police. L'Amicale métro-bus des prisonniers, déportés et réfractaires transfère son siège social du 13, rue Saint-Lazare au 169, rue de Bercy, Paris.

24 avril 1947. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. Comité local d'épargne de Saint-Calais. But: propagation du mouvement national d'épargne. Siège social: mairie de Saint-Calais.

24 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Corbé. Cercle philanthropique des retraités et des amis des retraités. But: développer et resserrer les liens amicaux existant entre tous les retraités et les amis des retraités, sans distinction d'opinions ou de convictions religieuses. Siège social: chez M. Jean-Etienne Flori, à Lozzi.

26 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. Cercle sportif municipal d'Auboué. But: pratique de tous les sports. Siège social: 10, place de la Poste, Auboué.

28 avril 1947. Déclaration à la préfecture de police. France-Yougoslavie transfère son siège social du 2, rue de Sèze au 36, rue Paul-Valéry, Paris.

29 avril 1947. Déclaration à la préfecture de Versailles. Comité local d'épargne de Bures-sur-Yvette. But: propagation du mouvement national d'épargne. Siège social: mairie de Bures-sur-Yvette.

29 avril 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. Association des bouchers et charcutiers du canton d'Ecouen. But: étudier les mesures susceptibles de faciliter l'approvisionnement de la population en viande de boucherie et charcuterie. Siège social: route Nationale, à Maffliers.

2 mai 1947. Déclaration à la préfecture de la Haute-Marne. Association des parents d'élèves du collège moderne de Chaumont. But: rechercher et discuter en commun toutes les améliorations matérielles et morales désirables dans l'intérêt des élèves. Siège social: collège moderne, Chaumont.

3 mai 1947. Déclaration à la sous-préfecture de Mamers. Association d'éducation populaire de Mamers. But: organisation du fonctionnement des écoles libres, éducation populaire. Siège social: 70 *bis*, rue du 115e Régiment-d'Infanterie, Mamers.

5 mai 1947. Déclaration à la préfecture du Finistère. Amicale des résistants du canton de Pont-Aven. But: grouper le plus complètement possible tous les soldats de la libération pour résoudre les problèmes présents et à venir les concernant, aider dans la mesure du possible les orphelins et veuves de ceux qui sont morts pour la libération du pays. Siège social: provisoirement chez M. Berthou, rue de la Gare, Pont-Aven.

5 mai 1947. Déclaration à la préfecture de police. Association de bouchères Passy. But: achats directs à la production. Siège social: 61, rue de la Pompe, Paris.

7 mai 1947. Déclaration à la préfecture de police. L'Aide française aux immigrés. But: apporter une aide morale et matérielle aux personnes immigrées. Siège social: 181, rue de la Pompe, Paris.

7 mai 1947. Déclaration à la préfecture de police. Groupement d'achats Taitbout-Provence. But: faciliter l'approvisionnement de la population du 9e arrondissement en viande de boucherie. Siège social: 77, rue Taitbout, Paris.

7 mai 1947. Déclaration à la préfecture de police. Colonie sociale du 19e (colonie de vacances). But: organiser des colonies de vacances pour les enfants des familles laborieuses. Siège social: 128, boulevard Sérurier, Paris.

8 mai 1947. Déclaration à la préfecture de police. Association technique de l'industrie papetière. But: étude et perfectionnement des procédés applicables à la fabrication et à l'emploi des pâtes à papier ou des papiers et cartons. Siège social: 154, boulevard Haussmann, à Paris.

8 mai 1947. Déclaration à la préfecture de police. Union française pour l'habitation et l'urbanisme. But: établir une action commune en vue de coordonner la documentation, les études et travaux en matière d'habitation et d'urbanisme. Siège social: 15, rue de Richelieu, Paris.

9 mai 1947. Déclaration à la préfecture de police. Mutuelle d'achats directs de boucherie pour le 15e arrondissement. But: faciliter l'approvisionnement de la population en viande. Siège social: 32, rue Ernest-Renan, Paris.

10 mai 1947. Déclaration à la préfecture de police. Vélo-Club de Saint-Mandé. But: pratiquer des exercices physiques et notamment le sport cycliste. Siège social: mairie de Saint-Mandé.

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 février 1947: page 1303, 3e colonne, 2e insertion, au lieu de: « Fédération ardennaise des chefs de familles catholiques », lire: « Association ardennaise des chefs de familles catholiques ».

ASSOCIATIONS ÉTRANGÈRES

(Décret du 16 août 1901.)
(Décret-loi du 12 avril 1939.)

3 octobre 1946. Arrêté du ministre de l'intérieur (enregistré à la préfecture de police le 14 avril 1947). Comité technique international de la prévention et de l'extinction du feu. But: développer théoriquement et pratiquement les principes de la prévention et de l'extinction du feu; favoriser les organismes qui s'occupent de la lutte contre le feu; créer et entretenir entre les corps de sapeurs-pompiers français et étrangers les relations amicales qui doivent exister entre gens qui se dévouent pour sauver les personnes et les biens. Siège social: Grand-Palais, porte H, avenue Alexandre-III, Paris.

Paris. — Imp des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire